

ski-doo®



2019

GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend des informations
de sécurité, sur le véhicule
et sur l'entretien



Série **Skandic**®

⚠ AVERTISSEMENT

Lisez attentivement le présent Guide. Il contient
d'importants renseignements sur la sécurité.
Âge minimum recommandé : 16 ans.
Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule.

6 1 9 9 0 0 9 6 7 _ F R C A

Traduction des
instructions originales


AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, de la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et des étiquettes apposées sur les produits peut mener à des blessures et même au décès.

AVERTISSEMENT

Ce véhicule pourrait être plus puissant que d'autres que vous auriez éventuellement conduits par le passé. Prendre le temps de se familiariser avec le nouveau véhicule.

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

 **AVERTISSEMENT:** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir davantage, visitez le www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle.



Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou ses sociétés affiliées.

ACE^{MC}

E-TEC[®]

REV-XP^{MC}

Ski-Doo[®]

D.E.S.S.^{MC}

HPG^{MC}

ROTAX[®]

TRATM III

eDrive^{MC}

iTC^{MC}

Skandic^{MC}

AVANT-PROPOS

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguides.brp.com
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguides.brp.com
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguides.brp.com
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifiez avec votre concessionnaire ou aller à : www.operatorsguides.brp.com
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商询问，或者登录 www.operatorsguides.brp.com 查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguides.brp.com
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguides.brp.com
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguides.brp.com
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguides.brp.com
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguides.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguides.brp.com

Félicitations pour votre achat d'une nouvelle motoneige Ski-Doo®. Quel que soit le modèle que vous avez choisi, il est pris en charge par la garantie de Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP ») et par un réseau de concessionnaires autorisés de motoneiges Ski-Doo qui seront prêts à vous fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous pourriez avoir besoin.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a été formé pour procéder à la mise en marche initiale et à l'inspection de votre motoneige ainsi que pour effectuer le réglage final en fonction de votre environnement et de votre poids, et ce, avant que vous en ayez pris possession.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour vous assurer de la satisfaction de la préparation de votre véhicule.

Avant de partir

Pour réduire les risques de blessures graves ou mortelles pour vous, votre passager ou les personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser le véhicule :

- *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*
- *RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE.*

Lisez également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur la motoneige et visionnez attentivement la **VIDÉO DE SÉCURITÉ** que vous trouverez à www.ski-doo.com/safety.



Nous vous recommandons vivement de suivre un cours de conduite sécuritaire. Veuillez vérifier auprès de votre concessionnaire ou des autorités locales si on donne un tel cours dans votre région.

Ne pas suivre les avertissements contenus dans ce guide peut mener à des **BLESSURES GRAVES** et même au **DÉCÈS**.

Le bon fonctionnement d'une motoneige dépend en partie de la surface sur laquelle elle est utilisée.

La conduite sur les surfaces très dures ou sans neige nuit au refroidissement du moteur et à la lubrification des composants de suspension arrière. Éviter un conduite prolongée sur de telles surfaces.


Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité  avertit d'un risque de blessure.

 **AVERTISSEMENT**

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut entraîner des blessures sérieuses ou la mort.

 **ATTENTION** Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut entraîner des blessures mineures ou graves.

AVIS Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

À propos de ce Guide du conducteur

Le présent guide du conducteur a été réalisé afin de présenter la motoneige et ses commandes à son propriétaire/conducteur ainsi qu'au passager. Le guide contient également les consignes pour conduire le véhicule en toute sécurité et en effectuer l'entretien.

Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir s'y référer pour l'entretien, le diagnostic ou la formation d'autres personnes.

Noter également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide, il suffit d'aller sur le site www.operatorsguides.brp.com.

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonc-

tions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Le présent Guide du conducteur devrait être fourni avec le véhicule lors de la vente.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
AVANT DE PARTIR.....	1
MESSAGES SUR LA SÉCURITÉ.....	2
À PROPOS DE CE GUIDE DU CONDUCTEUR.....	2

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	10
ÉVITER TOUTE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE.....	10
ÉVITER LES FEUX D'ESSENCE ET LES AUTRES DANGERS.....	10
ÉVITER DE SE BRÛLER AVEC DES PIÈCES CHAUDES.....	10
ACCESSOIRES ET MODIFICATIONS.....	10

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	12
--	-----------

TECHNOLOGIES ACTIVES (ITC) (600 ACE / 900 ACE)	16
INTRODUCTION.....	16
ITC (INTELLIGENT THROTTLE CONTROL).....	16

CONDUITE DU VÉHICULE	17
INSPECTION AVANT RANDONNÉE.....	17
CONDUITE DU VÉHICULE.....	19
TRANSPORT D'UN PASSAGER.....	21
DIFFÉRENCES DE TERRAIN/CONDUITE.....	22
ENVIRONNEMENT.....	27

PRODUITS AMÉLIORANT LA TRACTION	30
MANIABILITÉ.....	31
ACCÉLÉRATION.....	31
FREINAGE.....	32
RÈGLES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES.....	32
EFFETS DE L'INSTALLATION DE CRAMPONS SUR LA DURÉE DE VIE DE LA MOTONEIGE.....	32
INSTALLATION DE CRAMPONS SUR DES CHENILLES HOMOLO- GUÉES BRP.....	33
INSPECTION D'UNE CHENILLE ÉQUIPÉE DE CRAMPONS.....	34

ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE	35
ÉTIQUETTE MOBILE.....	35
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE.....	35
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ.....	41
ÉTIQUETTES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES.....	42

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT	46
1) GUIDON.....	47
2) MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR (TOUS SAUF 600 ACE ET 900 ACE).....	47
3) MANETTE DE FREIN.....	48
4) LEVIER DE FREIN DE STATIONNEMENT.....	49
5) INTERRUPTEUR DE COUPURE DU MOTEUR.....	50
6) INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR.....	51
7) INTERRUPTEUR MULTIFONCTION.....	51
8) LEVIER DE CHANGEMENT DE VITESSE.....	53

9) RÉTROVISEURS RÉGLABLES.....	53
10) TROUSSE D'OUTILS.....	53
11) PARE-CHOC AVANT ET RAIL DE PORTE-BAGAGES.....	54
12) INDICATEUR.....	54
13) SIÈGE PASSAGER (1 + 1).....	60
14) POIGNÉES POUR PASSAGER.....	61
15) SANGLE POUR RÉGIONS MONTAGNEUSES.....	61
16) GUIDE DU CONDUCTEUR.....	61
17) COMPARTIMENT DE RANGEMENT.....	61
18) PORTE-BAGAGES ARRIÈRE.....	62
19) PRISE 12 VOLTS.....	62
20) ATTELAGE.....	62
21) CAPOT.....	63
22) FLANCS SUPÉRIEURS.....	63
23) FLANCS INFÉRIEURS.....	64
24) PROTÈGE-COURROIE D'ENTRAÎNEMENT.....	65
25) COMMUTATEUR DE MODE ECO/STANDARD/SPORT (600 ACE ET 900 ACE UNIQUEMENT).....	66
26) POIGNÉE DU DÉMARREUR À RAPPEL (SELON L'ÉQUIPEMENT).....	66
CARBURANT ET HUILE.....	68
SPÉCIFICATIONS D'ESSENCE.....	68
MÉTHODE DE REMPLISSAGE.....	69
HUILE RECOMMANDÉE.....	69
VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE D'INJECTION.....	70
PÉRIODE DE RODAGE.....	72
FONCTIONNEMENT PENDANT LE RODAGE.....	72
MODES DE FONCTIONNEMENT (600 ACE ET 900 ACE UNIQUEMENT).....	73
MODE ECO (MODE D'ÉCONOMIE DE CARBURANT).....	73
MODE STANDARD.....	73
MODE SPORT.....	73
CHANGEMENT DE MODES DE FONCTIONNEMENT.....	73
CONSIGNES D'UTILISATION.....	75
PROCÉDURE DE DÉMARRAGE DU MOTEUR.....	75
DÉMARRAGE DE SECOURS.....	75
PRÉCHAUFFAGE DU VÉHICULE.....	77
FONCTIONNEMENT DE LA BOÎTE DE VITESSES.....	77
ARRÊT DU MOTEUR.....	78
REMORQUER UN ACCESSOIRE.....	78
REMORQUER UNE AUTRE MOTONEIGE.....	78
PERSONNALISER LA CONDUITE.....	80
RÉGLAGE DE LA SUSPENSION ARRIÈRE.....	80
COMPORTEMENT DU VÉHICULE EN FONCTION DU RÉGLAGE DE LA SUSPENSION.....	86
TRANSPORT DU VÉHICULE.....	87

ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION.....	90
PROGRAMME D'ENTRETIEN.....	92
PROCÉDURES D'ENTRETIEN.....	98
PRÉFILTRE DU SILENCIEUX D'ADMISSION D'AIR.....	98
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT DU MOTEUR (SAUF 550F).....	98
HUILE MOTEUR (600 ACE / 900 ACE).....	99
FILTRE À HUILE POUR MOTEUR (900 ACE).....	102
ÉCHAPPEMENT.....	103
BOUGIES.....	103
DISPOSITIF D'ARRÊT DU MOTEUR (600 HO E-TEC).....	103
LIQUIDE DE FREIN.....	104
HUILE DE LA BOÎTE DE VITESSES.....	105
REMPACEMENT DE L'HUILE DE LA BOÎTE DE VITESSES.....	106
COURROIE D'ENTRAÎNEMENT.....	107
POULIE D'ENTRAÎNEMENT.....	110
CHENILLE.....	111
SUSPENSION.....	116
SKIS.....	117
FUSIBLES.....	117
FEUX.....	118
SOINS DU VÉHICULE.....	121
SOINS D'APRÈS-UTILISATION.....	121
NETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE.....	121
REMISAGE.....	122
LUBRIFICATION DU MOTEUR.....	122

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE.....	126
ÉTIQUETTE CONTENANT LA DESCRIPTION DU VÉHICULE.....	126
NUMÉROS D'IDENTIFICATION.....	126
VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS).....	128
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - CE.....	129
MOTEURS HOMOLOGUÉS EPA.....	130
RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR.....	130
SYSTÈME DE SÉCURITÉ À ENCODAGE NUMÉRIQUE RADIOFRÉ- QUENCE (CLÉ D.E.S.S. RF).....	132
CLAUSES.....	133

DÉPANNAGE

DIRECTIVES DE DÉPANNAGE.....	146
SYSTÈME DE SURVEILLANCE.....	149
TÉMOIN, MESSAGES ET CODES SONORES.....	149

GARANTIE

**GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : MOTONEIGES
SKI-DOO® 2019..... 154**

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.).....158

**GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTONEIGES SKI-
DOO® 2019 161**

**GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EURO-
PÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA
TURQUIE : MOTONEIGES SKI-DOO® 2019..... 167**

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS..... 174

NOUS JOINDRE..... 175

 AMÉRIQUE DU NORD..... 175

 EUROPE..... 175

 OCÉANIE..... 175

 AMÉRIQUE DU SUD..... 176

 ASIE..... 176

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE..... 177

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone:

- Ne jamais faire fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne jamais faire fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Éviter les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivre les instructions ci-dessous:

- N'utiliser qu'un bidon d'essence homologué pour entreposer de l'essence.
- Se conformer strictement aux instructions de la sous-section *MARCHE À SUIVRE POUR FAIRE LE PLEIN DE CARBURANT*.
- Ne jamais faire démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne jamais siphonner de l'essence avec la bouche.
- En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consultez immédiatement un médecin.

En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

L'échappement et le moteur deviennent chauds lorsque le moteur tourne. Éviter tout contact pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Accessoires et modifications

Ne pas effectuer de modifications non autorisées et ne pas utiliser d'équipements ou d'accessoires

non homologués par BRP. Comme ces modifications n'ont pas été testées par BRP, elles peuvent augmenter le risque de blessures ou de collision, et rendre le véhicule illégal.

Consultez un concessionnaire Ski-Doo autorisé pour connaître les accessoires disponibles pour le véhicule.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

- Procéder systématiquement à une inspection AVANT de démarrer le moteur.
- Tester la souplesse de l'accélérateur et vérifier s'il revient en position initiale avant de démarrer le moteur.
- Toujours fixer l'œillet du cordon coupe-circuit aux vêtements avant de démarrer le moteur.
- Ne jamais faire fonctionner le moteur sans que le protecteur de la courroie d'entraînement et la protection du disque de frein ne soient solidement installés ou, avec un capot ou des panneaux latéraux ouverts ou enlevés. Ne jamais faire fonctionner le moteur sans la courroie d'entraînement. Faire tourner un moteur à vide, par exemple sans courroie d'entraînement ou avec les chenilles surélevées, peut s'avérer dangereux.
- Toujours serrer le frein de stationnement avant de faire démarrer le moteur.
- Tout conducteur d'une motoneige est considéré débutant lorsqu'il s'assoit pour la première fois aux commandes de l'engin, même s'il bénéficie déjà d'une certaine expérience dans la conduite d'un autre type de véhicule. La conduite en toute sécurité de la motoneige dépend de nombreux facteurs tels que la visibilité, la vitesse, les conditions météorologiques, l'environnement, le trafic, l'état du véhicule et de santé du conducteur.
- Une formation de base est requise pour l'utilisation en toute sécurité des motoneiges. Lire attentivement le Guide du conducteur en prêtant une attention toute particulière aux conseils et aux mises en garde. S'inscrire dans un club de motoneige local : les clubs proposent des activités et des parcours ludiques en toute sécurité. Obtenir les instructions de base du concessionnaire de motoneige, un ami, un membre d'un club ou s'inscrire à un programme de formation de sécurité provincial.
- Tout nouveau conducteur doit lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité apposées sur la motoneige et les instructions du guide du conducteur et visionner la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* avant d'utiliser la motoneige. Ne laisser un nouveau conducteur utiliser la motoneige que dans une zone plane restreinte tant qu'il n'est pas complètement familiarisé avec la conduite du véhicule. L'inciter à s'inscrire à un cours de conduite de motoneige si une telle formation existe dans la région.
- Certaines motoneiges sont beaucoup plus puissantes que d'autres que vous pouvez avoir conduites. Par conséquent, leur conduite n'est pas recommandée aux personnes inexpérimentées.
- Les motoneiges sont utilisées sur des sites à la topographie variée et dans diverses conditions d'enneigement. Tous les modèles ne se comportent pas de la même manière dans les mêmes conditions. Toujours consulter le concessionnaire afin de sélectionner l'engin le plus approprié à ses besoins.

- Le conducteur de la motoneige, un passager ou des tierces personnes peuvent être victimes de blessures graves ou mortelles à la suite de la conduite du véhicule dans des conditions hasardeuses qui dépassent les possibilités du conducteur, du passager ou de la motoneige, ou de son utilisation prévue.
- BRP recommande que le conducteur soit âgé d'au moins 16 ans.
- Il est très important d'informer tout conducteur, quelle que soit son expérience, du maniement de cette motoneige. La configuration de la motoneige, notamment l'écartement des patins, le type de patin, le type de suspension, la longueur, la largeur et le type de chenille, peut varier d'un modèle à l'autre. La manière de manœuvrer la motoneige est fortement influencée par ces caractéristiques.
- Un conducteur débutant doit se familiariser avec la motoneige en pratiquant sur une surface plane et à vitesse réduite avant de s'aventurer plus loin dans la nature.
- Soyez informés des normes locales en vigueur. Les provinces, les gouvernements fédéraux et locaux ont édicté des lois et réglementé l'utilisation et la conduite en toute sécurité des motoneiges. En tant que motoneigiste, il vous incombe de connaître et d'appliquer ces lois et réglementations. La sécurité pour tous est indissociable du respect de ces normes. Soyez informé de votre responsabilité lors d'un préjudice matériel et des polices d'assurance en vigueur sur votre équipement.
- Les excès de vitesse peuvent être mortels. Dans la plupart des cas, la vitesse empêche de réagir de manière appropriée face au danger. Ne conduisez qu'à une vitesse adaptée à la piste, aux conditions météorologiques et à vos capacités. Soyez informés des normes locales en vigueur. Des limitations de vitesse peuvent être imposées et devront être respectées.
- Gardez bien votre droite.
- Respectez toujours les distances de sécurité entre véhicules et promeneurs.
- Rappelez-vous que certaines publicités peuvent montrer des manœuvres effectuées par des conducteurs professionnels, dans des conditions idéales et/ou contrôlées. Vous ne devez en aucun cas tenter de les reproduire si vous n'avez pas le niveau requis.
- Ne jamais conduire ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces substances augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.
- La motoneige n'est pas conçue pour une utilisation sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.
- Évitez d'emprunter les routes. Si vous n'avez pas le choix et que l'accès est autorisé, conduisez à vitesse réduite. La motoneige n'est pas conçue pour fonctionner ou virer sur un revêtement. Pour traverser une route, arrêtez-vous complètement, regardez prudemment des deux côtés avant de traverser en effectuant un angle à 90°. Faites attention aux véhicules garés.

- Conduire une motoneige de nuit peut être une expérience agréable, mais vous devrez redoubler de vigilance à cause du manque de visibilité. Évitez les terrains méconnus et assurez-vous que vos phares fonctionnent. Être toujours muni d'une lampe de poche et d'ampoules de rechange.
- Ne retirez jamais l'équipement d'origine de votre motoneige. Chaque véhicule contient de nombreux dispositifs de sécurité. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de diverses protections et consoles, de matériaux réfléchissants et d'étiquettes de sécurité.
- Bien que la nature soit un endroit merveilleux, ne vous laissez pas distraire et concentrez-vous sur la conduite. Pour apprécier la beauté des paysages enneigés, il est préférable d'arrêter votre motoneige sur le bas-côté de la piste pour ne pas constituer un danger pour les autres.
- Les clôtures représentent un réel danger pour vous et votre motoneige. Passez à bonne distance des bornes téléphoniques et des poteaux.
- Des câbles cachés et peu visibles de loin peuvent causer de sérieux accidents.
- La pratique de la motoneige requiert le port d'un casque, de lunettes de protection et d'un écran facial. Ces instructions s'appliquent aussi au passager.
- Soyez conscients des risques pouvant être associés au hors-piste, tels que les avalanches et d'autres catastrophes naturelles ou provoquées par accident.
- Évitez de suivre de trop près une autre motoneige. Si le véhicule qui vous devance venait à freiner, ses passagers risqueraient d'être blessés par votre faute. Veillez à maintenir une distance de sécurité entre les véhicules. La distance d'arrêt peut augmenter en fonction de l'état du terrain. Optez pour la sécurité. Soyez prêt à changer de cap pour éviter l'accident.
- S'aventurer seul en motoneige peut aussi s'avérer dangereux. Vous pourriez tomber en panne d'essence, avoir un accident ou abîmer votre motoneige. Souvenez-vous que votre motoneige peut réaliser en une demi-heure une distance supérieure à une journée de marche. Voyagez en équipe. Conduisez toujours accompagné d'un ami ou d'un motoneigiste de votre club. Même dans ce cas, informez un tiers de votre destination et de l'heure à laquelle vous pensez être de retour.
- Les zones humides formées en contrebas des prairies sont parfois gelées en hiver. Cette glace est souvent réfléchissante. Amorcer un virage ou freiner sur la glace peut faire partir le véhicule en vrille. Ne freinez jamais et ne tentez pas d'accélérer ou de braquer sur du verglas. S'il vous arrive de circuler sur un tel terrain, réduisez votre vitesse en relâchant doucement l'accélérateur.
- N'effectuez jamais de sauts avec votre motoneige.
- Lorsque vous circulez en groupe, ne faites pas d'accélération « à pleins gaz ». Des projections de neige ou de glace pourraient gêner la motoneige qui vous suit. D'autre part, les accélérations brutales du véhicule creusent la neige et laissent une surface irrégulière sur son passage.

- Les déplacements en groupe sont agréables et divertissants, mais n'essayez pas de vous donner en spectacle ou de doubler d'autres membres du groupe. Un conducteur moins expérimenté pourrait être tenté de vous imiter et d'échouer. Lorsque vous conduisez à plusieurs, limitez vos ardeurs à l'expérience du reste du groupe.
- En cas d'urgence, enfoncez le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur, puis actionnez les freins.
- Ne laissez jamais le véhicule sans surveillance avec le moteur tournant dans un endroit non ventilé.
- Toujours serrer le frein de stationnement avant de faire démarrer le moteur.
- Ne chargez ou suralimentez jamais la batterie lorsqu'elle est installée dans la motoneige.
- Moteurs E-TEC : Ne tentez jamais d'effectuer des entretiens ou des réparations du système carburant ou du système électrique. Les opérations d'entretien et les réparations de ces systèmes doivent être effectuées par un concessionnaire Ski-Doo autorisé.
- Vérifiez l'absence d'obstacles ou de personnes avant de reculer.
- Retirez toujours le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur lorsque vous n'utilisez pas la motoneige, afin d'éviter un démarrage accidentel, une utilisation sans surveillance par des enfants ou un vol.
- Ne restez JAMAIS à proximité ou derrière une chenille en mouvement. Des débris pourraient être projetés et occasionner de graves blessures. Pour enlever de la neige ou de la glace qui s'est accumulée, coupez le moteur, inclinez et maintenez le véhicule sur son flanc et utilisez un tournevis de la trousse d'outils.
- Sur ce modèle de véhicule, vous pouvez installer des crampons sur la chenille. Vous DEVEZ toutefois utiliser exclusivement le type de crampons homologué par BRP pour utilisation sur les motoneiges Ski-Doo. N'utilisez SURTOUT JAMAIS des crampons conventionnels, car l'épaisseur de la chenille est inférieure à celle d'autres modèles. Le crampon pourrait se détacher de la chenille et être projeté.
- Seules les motoneiges équipées d'un siège passager et de poignée ou de sangles de retenue peuvent accueillir un passager autre que le conducteur. Asseyez-vous exclusivement sur le siège passager prévu.
- Veillez à porter un casque homologué et à appliquer les mêmes règles vestimentaires que celles applicables au conducteur indiquées dans ce guide.
- Assurez-vous de maintenir une position stable, les deux pieds fermement posés sur les marchepieds latéraux, les mains agrippées aux poignées.
- Une fois en route, si, pour quelque raison que ce soit vous n'êtes pas bien installé ou vous ne vous sentez pas en sécurité, demandez immédiatement au conducteur de ralentir ou de s'arrêter.

TECHNOLOGIES ACTIVES (iTC) (600 ACE / 900 ACE)

Introduction

REMARQUE : Certaines fonctions ou caractéristiques décrites dans cette section peuvent ne pas s'appliquer à chaque modèle ou être disponibles en option.

L'accélérateur est électronique et transmet un signal de commande à un module électronique dont la fonction est d'assurer le fonctionnement adéquat de son système dans les paramètres définis.

Il est extrêmement important que les opérateurs lisent toutes les informations contenues dans ce guide de manière à se familiariser avec cette motoneige, ses systèmes, ses commandes, ses capacités et ses limites.

iTC (intelligent Throttle Control)

Le système utilise une commande d'accélération électronique (ETC) qui transmet des signaux de commande au module de commande du moteur (ECM). Grâce à ce système, nul besoin de câble d'accélérateur traditionnel.

Le dispositif iTC offre les modes de fonctionnement suivants :

- Mode ECO
- Mode Standard
- Mode Sport.

Mode ECO

Lorsque le mode ECO est sélectionné (mode d'économie de carburant), le couple et la vitesse du véhicule sont limités et une vitesse de croisière optimale est maintenue afin de réduire la consommation de carburant.

Reportez-vous à la sous-section des *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour les instructions détaillées.

Mode Standard

En mode Standard, l'accélération est réduite lors de l'accélération depuis l'arrêt complet et lorsque le véhicule est utilisé à basse vitesse dans certaines conditions.

Mode Sport

En mode Sport, la puissance maximale du moteur est disponible sur toute la plage opérationnelle du moteur.

Reportez-vous à la sous-section des *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour les instructions détaillées.

CONDUITE DU VÉHICULE

Chaque conducteur de motoneige doit assurer la sécurité des autres usagers ou des promeneurs.

Vous êtes tenu de conduire votre véhicule d'une manière responsable et de former tout conducteur ou passager de votre choix à son utilisation. La conduite et les performances des motoneiges peuvent différer grandement d'un modèle à l'autre.

La motoneige est un véhicule assez simple à utiliser, mais comme tout véhicule ou machine, elle peut présenter un danger pour des passagers imprudents, insouciants ou inattentifs. Nous vous recommandons d'effectuer un contrôle de sécurité annuel de votre motoneige. Pour plus de renseignements, veuillez contacter un concessionnaire Ski-Doo autorisé. Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est recommandé qu'un concessionnaire Ski-Doo autorisé procède à la préparation présaisonnnière de votre motoneige. Chaque visite au concessionnaire Ski-Doo autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous prions de vous rendre chez votre concessionnaire Ski-Doo agréé dans les plus brefs délais si vous avez connaissance d'une campagne liée à la sécurité.

Consultez un concessionnaire Ski-Doo agréé pour les accessoires disponibles qui pourraient être requis.

Avant de vous aventurer sur les pistes, familiarisez-vous à la conduite de la motoneige dans une zone restreinte et sans dénivelé jusqu'à ce que vous manipulez parfaitement l'engin et que vous soyez en mesure d'entreprendre avec facilité des manœuvres plus difficiles. Conduisez avec plaisir et en toute sécurité.

Inspection avant randonnée



AVERTISSEMENT

Il est primordial de vérifier le véhicule avant de l'utiliser. Ne démarrez pas avant de vous être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule.

Avant le démarrage du moteur

1. Retirez la neige et la glace du véhicule, notamment des phares, de la selle, des calepieds, des commandes et des instruments.
2. Vérifiez que le préfiltre du silencieux n'est pas bloqué par la neige.
3. Vérifiez que la direction et les skis fonctionnent correctement. Vérifiez la réaction des skis par rapport au guidon.
4. Vérifiez les niveaux d'essence et d'huile, et la présence de fuites. Refaites le plein si nécessaire et, en cas de fuites, adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de **GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)** du présent document.
5. Tous les compartiments de stockage doivent être correctement sanglés. Évitez d'y placer des objets lourds ou fragiles. Le capot et les flancs doivent aussi être correctement verrouillés.
6. Actionnez la manette d'accélérateur à plusieurs reprises pour

vous assurer qu'elle fonctionne correctement et sans à-coups. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.

7. Actionnez la commande de frein et vérifiez que les freins fonctionnent parfaitement avant que la commande ne touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'on la relâche.
8. Serrez le frein de stationnement et vérifiez s'il fonctionne bien. Laissez le frein de stationnement serré.
9. Inspectez l'état et la hauteur de la courroie d'entraînement, reportez-vous à *COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* dans *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.

Après le démarrage du moteur

Pour connaître la procédure de démarrage correcte du moteur, référez-vous à la *PROCÉDURE DE DÉMARRAGE DU MOTEUR* dans la

sous-section *CONSIGNES D'UTILISATION*.

1. Vérifiez le fonctionnement des feux de route et de croisement, du feu arrière, du feu d'arrêt et des témoins lumineux.

REMARQUE : Vous devrez peut-être détacher le cordon coupe-circuit de vos vêtements pour vérifier les feux. Si c'est le cas, attachez le cordon dès que vous revenez aux commandes de la motoneige.

2. Vérifiez le fonctionnement de l'interrupteur de coupure du moteur (en tirant sur le capuchon du cordon coupe-circuit) ainsi que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.
3. Relâchez le frein de stationnement.
4. Référez-vous à la section *PRÉ-CHAUFFAGE DU VÉHICULE* et suivez les instructions.

Liste de vérification avant utilisation

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT
Véhicule : selle, cale-pieds, phares, filtre à air, commandes et instruments.	Vérifiez l'état et enlevez la neige ou la glace.
Patins et direction	Vérifiez qu'ils bougent librement et correctement.
Essence et huile d'injection (le cas échéant)	Vérifiez les niveaux et l'absence de fuite.
Liquide de refroidissement	Vérifiez les niveaux et l'absence de fuite.
Liquide de frein	Vérifiez les niveaux et l'absence de fuite.
Compartiment de stockage	Vérifiez si les objets sont correctement sanglés et l'absence d'objets lourds ou fragiles.
Manette d'accélérateur	Vérifiez le bon fonctionnement.
Chenille	Vérifiez l'état et enlevez la neige ou la glace.
Manette de frein	Vérifiez le bon fonctionnement.
Frein de stationnement, frein	Vérifiez le bon fonctionnement.

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT
Commutateur d'arrêt d'urgence du moteur et commutateur de coupure du moteur (capuchon du cordon coupe-circuit)	Vérifiez le bon fonctionnement. Le cordon coupe-circuit doit être relié à un œillet sur les vêtements du conducteur.
Feux	Vérifiez le bon fonctionnement.
Skis et masselottes	Vérifiez le bon fonctionnement.
Glissières	Vérifiez le bon fonctionnement.
Inspectez la courroie d'entraînement	Vérifiez l'état et recherchez d'éventuelles craquelures, des traces d'usure ou une usure anormale et une hauteur adéquate.

Conduite du véhicule

Vêtements de conduite

Portez un équipement approprié à l'usage de la motoneige. Il doit être confortable et ne pas trop serrer. Renseignez-vous toujours sur les conditions météorologiques avant une sortie. Habillez-vous selon la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements thermiques en contact direct avec la peau constituent un bon isolant.

Portez en permanence un casque homologué qui vous assure confort et sécurité. Portez une cagoule ou un passe-montagne et un masque protecteur. Des lunettes de protection ou une visière qui se fixe au casque sont indispensables.

Protégez vos mains avec des gants spécialement conçus pour la conduite de motoneige ou des mitaines suffisamment chaudes qui permettent une libre manipulation des commandes.

Portez des bottes avec semelles en caoutchouc recouvertes de guêtres en nylon ou en cuir et à doublure en polaire facile à défaire.

Dans la mesure du possible, essayez de rester le plus au sec possible. Lorsque vous retournez à l'intérieur, retirez vos bottes et

vos vêtements et faites-les sécher.

Ne portez pas de longues écharpes ou des vêtements amples qui pourraient se coincer dans les pièces mobiles.

Portez des lunettes de protection à verres teintés.

Équipement supplémentaire

Trousse de premiers soins	Trousse d'outils fournie
Lampe de poche	Courroie d'entraînement de rechange
Ruban adhésif	Bougies de rechange
Couteau	Collations
Téléphone cellulaire	Carte des sentiers

Position du conducteur (marche avant)

La position de conduite et l'équilibre sont deux facteurs déterminants de l'aboutissement de votre excursion. Lorsque vous tournez à flanc de coteau, votre passager et vous-même devez être prêts à vous pencher afin de tourner dans la direction souhaitée. Le conducteur et le ou les passagers ne doivent jamais tenter cette ma-

nœuvre en posant les pieds à terre. Avec l'expérience, vous apprendrez naturellement à vous placer en fonction de la vitesse et du dénivelé afin de garder un bon équilibre.

En général, la meilleure position pour garder l'équilibre et le contrôle du véhicule est la position assise. Cependant, d'autres positions telles que la position semi-assise, agenouillée ou debout sont nécessaires dans certaines conditions.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne tentez pas des manœuvres au-delà de vos capacités.

Position assise

Sur terrain plat et bien connu du conducteur, la position idéale consiste à placer les pieds sur les marchepieds, assis un peu en arrière sur la selle. Les genoux et les hanches doivent être relâchés pour absorber les chocs.



Position semi-assise

La position semi-assise est similaire à une position accroupie, le corps légèrement décollé du siège et les pieds placés de telle sorte que les jambes puissent absorber les chocs sur un parcours irrégulier. Évitez les arrêts brusques.



Position agenouillée

Cette position nécessite un pied fermement posé sur le marchepied et le genou opposé placé sur le siège. Évitez les arrêts brusques.



Position debout

Placez vos deux pieds sur les marchepieds. Vos genoux doivent être fléchis pour absorber les chocs produits par les irrégularités du sol. Cette position offre une meilleure visibilité et permet de déplacer le poids du corps en fonction de l'état de la piste. Évitez les arrêts brusques.



Position du conducteur (marche arrière)

Nous vous recommandons de vous asseoir sur votre motoneige lorsque vous effectuez une marche arrière.

Évitez de vous tenir debout. Le poids de votre corps pourrait déplacer la manette d'accélérateur pendant la marche arrière et provoquer une accélération subite.

AVERTISSEMENT

Cette accélération subite en marche arrière pourrait à son tour provoquer une perte de contrôle.

Transport d'un passager

Alors que certaines motoneiges sont conçues pour un conducteur seulement, d'autres sont biplaces ou triplaces. Consultez les caractéristiques techniques de votre véhicule pour savoir si votre motoneige peut accueillir un ou plusieurs passagers. Veillez à respecter ces indications. La surcharge est un facteur dangereux pour les motoneiges non adaptées.

Même si vous pouvez transporter des passagers, veillez à ce qu'ils soient en bonne condition physique pour la motoneige.

AVERTISSEMENT

Chaque passager doit être en mesure de placer ses pieds fermement sur les cale-pieds et d'agripper les poignées ou les sangles du siège pendant tout le trajet lorsqu'il est assis. Ces critères sont importants à respecter, car il faut pouvoir assurer au passager une certaine stabilité afin de réduire les risques d'éjection.

Dans le cas des motoneiges pouvant accueillir deux passagers, s'il s'agit d'un adulte et d'un enfant, BRP recommande d'asseoir l'enfant au milieu. Cela permet à l'adulte assis à l'arrière de garder à tout moment les yeux sur l'enfant et de le tenir si nécessaire. D'autre part, l'enfant est ainsi mieux protégé du vent et du froid.

Les conducteurs sont responsables de la sécurité de leurs passagers et doivent les informer des consignes d'utilisation de base de la motoneige.

AVERTISSEMENT

- **Les passagers ne peuvent s'asseoir que sur les sièges prévus à cet effet. Ne laissez jamais personne s'asseoir entre le guidon et le conducteur.**
- **Tous les sièges passagers doivent être équipés de poignées ou de sangles conformes à la norme SSCC.**
- **Les passagers et les conducteurs doivent toujours porter un casque homologué ainsi qu'une tenue chaude et adéquate aux déplacements en motoneige. Veillez à ne pas exposer votre peau.**
- **Une fois en route, si, pour quelque raison que ce soit un passager n'est pas bien installé ou ne se sent pas en sécurité, il doit immédiatement demander au conducteur de ralentir ou de s'arrêter.**

La conduite avec un passager n'est pas la même qu'une conduite seul. Le conducteur sait quelle est la manœuvre suivante qu'il va accomplir et peut se préparer au mouvement. Le conducteur dispose éga-

lement du guidon comme point d'appui. En contrepartie, les passagers sont tributaires du conducteur qui doit se montrer prudent aux commandes du véhicule. De plus, avec des passagers l'utilisation du corps est limitée. Le conducteur a une bien meilleure vue de la piste devant lui. Il doit donc démarrer et s'arrêter en douceur lorsqu'il transporte des passagers, et il doit adapter sa vitesse. Il doit aussi informer ses passagers des pente, bosses, branchages, etc., car le passage sur un obstacle passé inaperçu peut provoquer l'éjection des passagers. Rappelez à vos passagers de se pencher avec vous dans les virages pour éviter que le véhicule ne se renverse. Soyez extrêmement prudent, conduisez plus doucement et vérifiez fréquemment comment vont les passagers.



AVERTISSEMENT

Conduite avec un passager :

- Votre capacité de freinage et de manœuvre dans les virages est réduite. Décélérez et faites des manœuvres plus larges.
- Réglez vos suspensions en fonction du poids.

Pour des informations complètes sur la manière de régler la suspension, veuillez vous référer à la sous-section *PERSONNALISER LA CONDUITE*.

Redoublez de vigilance et réduisez encore davantage votre vitesse avec de jeunes passagers. Vérifiez fréquemment que l'enfant est bien agrippé et correctement positionné avec ses pieds sur les marche-pieds.

Différences de terrain/conduite

Piste damée

Sur une piste entretenue, la position assise est la meilleure position de conduite. Évitez les courses et veillez à toujours tenir votre droite. Adoptez une conduite défensive. Observez les panneaux de signalisation. Ne zigzaguez pas en travers de la piste.

Piste non damée

Sauf en cas de chute de neige récente, vous risquez de rencontrer des bosses et des congères. À grande vitesse, ces conditions peuvent s'avérer dangereuses. Ralentissez. Tenez le guidon et optez pour la position semi-assise. Les pieds doivent être placés sous le corps (position accroupie) afin d'absorber les secousses éventuelles. Sur les longues séries de bosses, vous pouvez poser un genou sur la selle. Cela procure un meilleur confort tout en laissant suffisamment de liberté pour contrôler le véhicule. Prenez garde aux pierres et aux branches couvertes de neige fraîche.

Neige profonde

Dans la poudreuse, votre véhicule peut s'enliser. Le cas échéant, tournez aussi largement que possible et cherchez une base solide. Si vous vous enlisez (cela arrive à tout le monde), évitez de patiner, car cela enlise davantage le véhicule. Coupez plutôt le moteur, descendez et déplacez l'arrière du véhicule sur la neige fraîche. Piétinez ensuite la voie que vous comptez emprunter. Un bon mètre suffit. Redémarrez le moteur. Mettez-vous debout et balancez légèrement le véhicule tout en mettant les gaz progressivement et en douceur. Selon que l'avant ou l'arrière

du véhicule s'enlise, vos pieds se placeront à l'extrémité opposée des marchepieds. Ne placez jamais rien sous la chenille pour assurer l'adhérence du véhicule. Ne laissez personne se placer devant ou derrière la motoneige lorsque le moteur tourne. Éloignez-vous de la chenille. Le contact avec les chenilles en mouvement peut occasionner des blessures.

Eau gelée

Tout déplacement sur les lacs et les rivières gelés peut s'avérer fatal. Évitez les cours d'eau. Si vous vous trouvez en terrain inconnu, demandez aux autorités locales ou aux résidents de vous donner des informations sur l'état de la glace, les prises d'eau et les déversements, les sources, les courants ou tout autre danger potentiel. N'essayez jamais de piloter votre motoneige sur de la glace qui pourrait s'avérer trop mince pour supporter votre poids et celui du véhicule. Le pilotage sur des surfaces gelées peut s'avérer très dangereux si vous ne prenez pas certaines précautions. La glace peut provoquer une perte de contrôle de la motoneige ou de tout autre véhicule. L'adhérence de la glace au démarrage, en cas de virage ou d'arrêt est de loin inférieure à celle de la neige. Les distances peuvent donc s'en trouver multipliées. La direction est réduite et il y a toujours un risque de partir en vrille incontrôlable. Lors du pilotage sur la glace, conduisez lentement et prudemment. Prévoyez toujours suffisamment d'espace pour vous arrêter et tourner, en particulier la nuit.

Neige compacte

Ne sous-estimez pas la neige compacte. Elle peut être difficile à négocier étant donné que les skis et la chenille auront une adhérence moindre. Il convient donc de ralen-

tir et d'éviter toute accélération, virage ou freinage brusques.

Montée

Vous pouvez rencontrer deux types de dénivelés : une colline abrupte sur laquelle se trouvent quelques arbres ou autres obstacles, ou un dénivelé qui doit faire l'objet d'une ascension directe. Sur terrain abrupt, prévoyez une ascension latérale ou en slalom. N'entamez pas l'ascension de face. Mettez-vous en position agenouillée. Veillez à peser davantage côté sommet. Maintenez une vitesse régulière. Allez le plus loin possible dans cette direction, ensuite, passez à un angle d'ascension opposé et inversez votre position de conduite.

Une ascension directe peut s'avérer problématique. Mettez-vous debout. Accélérez avant de commencer à monter et réduisez les gaz afin d'éviter de patiner.

La vitesse devrait toujours être adaptée à l'inclinaison. Ralentissez toujours à proximité du sommet. Si vous ne pouvez plus avancer, ne faites pas demi-tour dans vos traces. Coupez le moteur, dégagez les skis et placez-les dans la descente. Placez l'arrière côté sommet. Redémarrez et mettez les gaz lentement et régulièrement. Placez-vous de sorte à éviter de basculer et entamez la descente.

Descente

La conduite en descente nécessite une maîtrise parfaite et continue de votre véhicule. Sur les collines abruptes, maintenez votre centre de gravité le plus bas possible et gardez les deux mains sur le guidon. Mettez légèrement les gaz et laissez la machine descendre tout en laissant tourner le moteur. Si vous allez trop vite, utilisez le frein pour ralentir. Freinez légèrement et régulièrement. Ne freinez jamais

à fond sous peine de bloquer la chenille.

Circulation à flanc de colline

Lors d'un passage en dévers ou de circulation à flanc de coteau, vous devez respecter certaines consignes. Les passagers doivent se pencher vers la pente afin d'assurer la stabilité. Mieux vaut vous agenouiller en plaçant le genou côté vallée sur la selle et le pied côté sommet sur le marchepied. Vous pouvez aussi opter pour la position semi-assise. Soyez prêt à déplacer le poids de votre corps rapidement. Le pilotage à flanc de coteau et en pentes abruptes est déconseillé aux débutants ou aux motoneigistes novices.

Risques d'avalanche

Lorsque vous circulez en zone montagneuse, restez conscient des risques d'avalanche. Les avalanches sont de taille et de forme variables et elles se produisent généralement sur des pentes abruptes et sur neige instable.

De la neige fraîche, des animaux, des personnes, le vent et les motoneiges peuvent tous déclencher une avalanche. Évitez de circuler sur un terrain en forte pente ou de le traverser lorsque des risques d'avalanche sont présents. Si la neige est instable, limitez-vous à vous déplacer sur des terrains en pente plus douce. Évitez les corniches façonnées par le vent. La clé d'un déplacement sûr en montagne est de rester loin des zones présentant des conditions instables. Le plus important est probablement de rester conscient des conditions et des dangers quotidiens lorsque l'on est en montagne. Informez-vous des risques et menaces d'avalanche chaque jour avant de partir sur votre motoneige et suivez les conseils des météorologues.

Apportez toujours une pelle à neige, une sonde et une balise (appareil de recherche de victime d'avalanche) lorsque vous circulez en montagne. Nous recommandons à tous les conducteurs qui veulent circuler en montagne de suivre un cours de sécurité sur les avalanches afin de se familiariser avec l'état de la couverture neigeuse et d'apprendre à se servir correctement de l'équipement.

Voici l'adresse d'un site Internet qui vous donnera des informations précieuses :

- É.-U. : www.avalanche.org
- Europe : www.avalanches.org
- Canada : www.avalanche.ca

Neige fondue

Faites en sorte de toujours éviter la neige fondue. Vérifiez toujours la présence de neige fondue avant de traverser les lacs ou les rivières. Si des zones sombres apparaissent dans votre sillage, quittez immédiatement la glace. De la glace et de l'eau risquent d'être projetées sur le trajet d'une autre motoneige. Il est très difficile, voire parfois impossible de faire sortir le véhicule d'une zone de neige fondue.

Brouillard ou zone de visibilité nulle

Sur la terre comme sur l'eau, du brouillard ou une chute de neige limitant la visibilité peut se produire. Si vous devez avancer dans le brouillard ou par chute de neige importante, allumez vos phares et adoptez une conduite défensive. Si vous n'êtes pas sûr de votre route, n'allez pas plus loin. Maintenez une distance de sécurité entre vous et les autres usagers afin d'assurer une bonne visibilité et un temps de réaction suffisant.

Territoire inconnu

Faites preuve d'une extrême prudence si vous entrez en territoire inconnu. Ralentissez afin de réagir en présence de dangers sur votre chemin tels que des clôtures ou des piquets, des ruisseaux, des rochers, des trous, des câbles d'ancrage ou tout autre obstacle pouvant mettre fin à votre excursion. Restez prudent même si vous suivez des traces existantes. Adoptez une vitesse vous permettant de conserver une visibilité suffisante dans les virages et sur les sommets.

Temps ensoleillé

Le soleil peut réduire considérablement votre visibilité. Les reflets du soleil et de la neige peuvent vous aveugler au point de ne plus distinguer les ravins, les fossés ou autres obstacles. Veillez à toujours porter des lunettes de sécurité à verres teintés dans ces conditions.

Obstacle imprévu

Certains obstacles peuvent être masqués par la neige. Le pilotage hors piste ou dans les bois demande une vitesse réduite et une plus grande vigilance. Une vitesse trop importante peut rendre les plus petits obstacles très dangereux. Un simple choc avec une pierre ou une souche peut vous faire perdre la maîtrise de votre motoneige et blesser les passagers. Restez sur les pistes prévues afin de limiter les risques. Soyez prudent, ralentissez et profitez du paysage.

Câbles dissimulés

Restez toujours à l'affût des câbles, notamment dans les zones d'exploitation agricole. De nombreux accidents ont été provoqués par un contact avec des câbles dans les champs, les câbles d'ancrage à proximité des piquets ou des

routes ainsi qu'avec les câbles et les chaînes utilisés pour fermer les routes. Optez pour une vitesse réduite.

Obstacles et saut

Les sauts imprévus de congères, d'accumulation de neige, de buses ou d'autres objets invisibles peuvent s'avérer très dangereux. Vous pouvez éviter cela en portant des lunettes de soleil adaptées ou un masque et en conduisant à vitesse réduite.

Faire des sauts en motoneige peut être dangereux. Soyez prêt à amortir le choc quand la motoneige revient au sol et redressez le dos pour l'impact. Les genoux doivent être fléchis pour absorber les chocs.

Si la piste plonge devant vous, penchez-vous (position debout), genoux pliés, vers l'arrière du véhicule en veillant à maintenir les skis vers le haut et vers l'avant. Mettez un peu plus de gaz et préparez-vous à l'impact. Les genoux doivent être fléchis pour absorber les chocs.

Virages

Selon l'état du terrain, vous pouvez tourner de deux manières. Sur la plupart des surfaces enneigées, le corps reste le meilleur outil de virage. Penchez-vous vers l'intérieur de la courbe en plaçant le poids du corps sur le pied intérieur. Vous pourrez ainsi créer l'inclinaison nécessaire au virage. En adoptant cette position et en vous plaçant le plus en avant possible, votre poids sera déplacé vers le ski intérieur.

Vous verrez que dans certains cas, la seule manière de faire tourner le véhicule dans la neige profonde, c'est de tirer la motoneige. Cependant, ne faites pas d'efforts inconsidérés. Demandez de l'aide. Veillez à toujours soulever un poids

important en vous servant de vos jambes plutôt que de votre dos.



Traverser une route

Pour arriver à la route, vous devrez parfois passer par un fossé ou un banc de neige. Choisissez un endroit que vous pourrez escalader sans problème. Restez debout et continuez à la vitesse nécessaire à l'ascension. Arrêtez-vous complètement au sommet et attendez d'avoir le champ libre. Évaluez la descente vers la route. Traversez la route à 90°. Si vous rencontrez un autre banc de neige de l'autre côté, placez vos pieds à l'arrière du véhicule. N'oubliez pas que votre motoneige n'est pas prévue pour évoluer sur un sol qui ne serait pas enneigé. Le pilotage sur ce type de surface est plus difficile.

Traverser une voie ferrée

Ne roulez jamais sur une voie ferrée. C'est illégal. Les voies ferrées et les servitudes constituent des propriétés privées. La motoneige ne fait pas le poids face à un train. Lorsque vous traversez une voie ferrée, arrêtez-vous, regardez et écoutez.

Conduite de nuit

L'intensité de lumière naturelle ou artificielle à un moment donné peut affecter votre capacité à voir ou à être vu. La conduite de nuit est particulièrement appréciée. Ils co-

nstituent une expérience unique si vous prenez en compte la visibilité réduite. Avant de démarrer, vérifiez que vos phares sont propres et fonctionnent correctement. Conduisez à une vitesse vous permettant de vous arrêter à temps en présence d'un objet inconnu ou dangereux. Restez sur la piste et n'évoquez jamais en territoire inconnu. Évitez les rivières et les lacs. Les câbles d'ancrage, les fils barbelés, les accès de route câblés ainsi que d'autres objets tels que les branches peuvent s'avérer difficiles à voir de nuit. Ne conduisez jamais seul. Ayez toujours une torche. Évitez les zones résidentielles et respectez le sommeil de chacun.

Déplacement en groupe

Afin de démarrer, désignez un meneur qui prendra la tête du groupe et une personne qui fermera la marche. Faites en sorte que chacun ait connaissance de l'itinéraire et de la destination. Veillez à disposer des outils et du matériel nécessaires ainsi que d'une quantité de carburant suffisante. Ne dépassez jamais le meneur ni aucun autre membre du groupe. Faites des gestes de la main pour indiquer les dangers ou les changements de direction. Aidez les autres en cas de besoin.

Veillez à TOUJOURS conserver une distance de sécurité entre chaque motoneige. Gardez une distance de sécurité et laissez l'espace suffisant pour freiner. Ne collez pas au pare-chocs de la motoneige devant vous. Observez la position des véhicules de devant.

Signaux

Si vous comptez vous arrêter, levez la main au-dessus de la tête. Indiquez un virage à gauche en plaçant votre main gauche dans la direction souhaitée. Pour tourner à droite, levez le bras gauche de sorte à

placer la main gauche en angle droit avec le coude. Chaque motoneigiste se doit de relayer le signal à ceux se trouvant derrière.

Arrêts sur piste

Dans la mesure du possible, quittez la piste lorsque vous vous arrêtez. Vous limiterez ainsi les risques pour les autres motoneigistes utilisant la piste.

Pistes et signaux

Les signaux permettent de contrôler, diriger ou régler l'utilisation des motoneiges sur piste. Familiarisez-vous avec les différents signaux utilisés dans la zone.

Environnement

La nature se réjouit de votre excursion en motoneige. Les pistes empruntées par les motoneiges sont également empruntées par les animaux. N'en profitez pas pour poursuivre les animaux ou perturber la vie sauvage. La fatigue et l'épuisement peuvent provoquer la mort de l'animal. Évitez les zones réservées à la protection ou à l'alimentation des animaux.

Si vous avez la chance de voir un animal, arrêtez votre motoneige et observez-le calmement.

Ces consignes ne visent pas à limiter votre plaisir, mais à préserver cette totale liberté que vous offre la motoneige. Ces consignes garantiront le bien-être et feront le bonheur des motoneigistes. Ils pourront en outre expliquer à d'autres ce qu'ils savent et ce qu'ils apprécient dans leur passe-temps favori. La prochaine fois que vous prendrez la route par une belle journée d'hiver, rappelez-vous que vous êtes vous aussi le garant de l'avenir de ce sport. Aidez-nous à montrer l'exemple! BRP vous remercie pour votre participation à cet effort.

Rien n'est plus amusant que la motoneige. Qu'y a-t-il en effet de plus amusant et de plus sain que de parcourir les pistes dans la nature sauvage en motoneige? Toutefois, en raison du nombre croissant de personnes parcourant les parcs, l'environnement est de plus en plus soumis au risque de se voir endommagé. Les abus au niveau des espaces, des infrastructures ou des ressources amènent inévitablement des restrictions voire des interdictions dans les espaces privés comme publics.

Bref, nous pouvons être la plus grande menace pour notre sport. Nous sommes donc confrontés à un choix logique. Il nous suffit d'être responsables lorsque nous pilotons notre motoneige.

La plupart des pilotes respectent la loi et l'environnement. Chacun de nous se doit de montrer l'exemple aux jeunes et moins jeunes qui débutent dans ce sport.

Il est de l'intérêt de chacun de se faire le plus discret possible dans les zones récréatives. Parce que, à long terme, pour protéger le sport, nous devons préserver l'environnement.

La reconnaissance de l'importance de ce problème et la contribution des motoneigistes à la préservation des zones font que l'exercice de notre sport est possible. C'est pourquoi BRP a lancé la campagne « Light Treading is Smart Sledding » (Réduisons notre empreinte pour le respect des espaces).

« Réduisons notre empreinte » ne se limite pas aux traces laissées par notre motoneige. Il s'agit surtout d'une prise de conscience, du respect et de la volonté de montrer l'exemple et de réagir. Cela s'applique à l'environnement en général, au respect de celui-ci, de ses habitants, de tous les adeptes et

du public au sens large qui souhaite profiter des grands espaces. Nous souhaitons ainsi inviter tous les motoneigistes à se souvenir que le respect de l'environnement n'est pas seulement essentiel à l'avenir de notre secteur, mais aussi aux générations futures.

La campagne « Light Treading » (Réduisons notre empreinte) n'a pas pour but de limiter votre envie de pratiquer la motoneige et de vous amuser! Elle veut simplement promouvoir le respect!

L'objectif fondamental de la campagne « Light Treading » (Réduisons notre empreinte) est de respecter l'endroit où vous circulez en motoneige, et la manière dont vous pratiquez ce sport. Votre passage sera discret si vous respectez les principes ci-dessous.

Soyez informés. Contactez le garde forestier et les agences compétentes pour obtenir les cartes, les règlements et autres informations nécessaires. Apprenez les règles afin de les respecter. Cela s'applique également aux limitations de vitesse!

Évitez d'écraser les jeunes arbres, les buissons ou les zones herbues. Ne coupez pas de bois. En plaines ou dans les zones comportant de nombreuses pistes, veillez à ne circuler que dans les endroits autorisés. Le respect de votre environnement est directement lié à votre sécurité.

Respectez la vie sauvage et prêtez une attention toute particulière aux animaux avec leurs petits ou qui éprouvent des difficultés à trouver de la nourriture. Le stress peut brûler les dernières réserves d'énergie. Évitez de circuler dans des endroits réservés aux animaux!

Respectez les interdictions de passage et les panneaux de signalisation et souvenez-vous : les adeptes

du passage discret ne laissent pas de détritus!

Évitez les réserves naturelles. Tous les véhicules y sont interdits. Sachez où se trouvent les limites.

Obtenez une autorisation pour traverser les terrains privés. Respectez les droits des propriétaires ainsi que l'intimité d'autrui. Les avancées technologiques ont permis de réduire considérablement le bruit. Veillez toutefois à ne pas perturber la quiétude de rigueur dans certains endroits.

Les motoneigistes connaissent les efforts qui ont été mis en œuvre tout au long de l'histoire de ce sport pour avoir accès à des sites permettant d'apprécier les joies de la motoneige de manière responsable et en toute sécurité. Ces efforts doivent être poursuivis aujourd'hui, plus que jamais.

Le respect des zones ouvertes aux motoneiges... où qu'elles soient... est le seul moyen de garantir leur maintien dans le futur. C'est l'une des raisons principales qui nous poussent à croire que vous accepterez l'esprit « Light Treading is Smart Sledding » (Réduisons notre empreinte pour le respect des espaces). Mais ce n'est pas tout.

Les motoneigistes apprécient particulièrement pouvoir profiter de l'hiver et de ses merveilles. L'approche « Light Treading » (Réduisons notre empreinte) permettra de les préserver et de partager avec d'autres les charmes de l'hiver et les frissons que procure la motoneige. Le respect des espaces contribuera au développement de notre sport!

Enfin, le respect de cette démarche distinguera le motoneigiste intelligent des autres. Il ne faut pas forcément laisser de larges traces ou parcourir une forêt inviolée pour prouver que vous savez piloter.

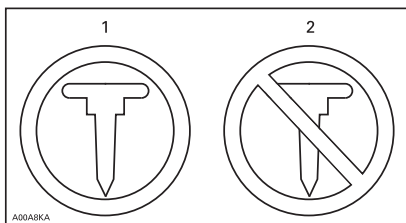
Que vous conduisiez un véhicule Ski-Doo, une motoneige de sport MX Z ou toute autre marque, montrez que vous savez ce que vous faites. Montrez que vous savez piloter et circuler en toute discrétion!

PRODUITS AMÉLIORANT LA TRACTION

REMARQUE : Cette section est applicable aux motoneiges équipées d'une chenille installée d'usine qui a été homologuée par BRP pour l'installation de crampons spéciaux.

AVERTISSEMENT

N'installez pas de crampons sur une chenille à moins qu'elle ne soit conçue à cet effet. Les chenilles homologuées peuvent être identifiées par un symbole de crampon estampé (consultez l'illustration ci-dessous) sur la surface de la chenille. L'installation de crampons sur une chenille non homologuée pourrait accroître les risques de déchirement ou de sectionnement de la chenille.



SYMBOLES DE CRAMPONS

1. Homologués
2. NON homologués

AVERTISSEMENT

Utiliser exclusivement des types de crampons homologués par BRP pour ces motoneiges Ski-Doo. N'utilisez SURTOUT JAMAIS de crampons conventionnels, car l'épaisseur de la chenille est inférieure à celle d'autres modèles standard. Le crampon pourrait se détacher de la chenille et se séparer du véhicule. Consultez un concessionnaire Ski-Doo autorisé pour connaître la disponibilité et les applications de systèmes de crampons spécifiques.

L'utilisation de produits améliorant la traction tels que notamment des accessoires plus mordants comme des lisses de ski au carbure et/ou des crampons sur votre motoneige modifiera son comportement, particulièrement en termes de maniabilité, d'accélération et de freinage.

L'utilisation de ce type de produits assure une meilleure adhérence sur de la neige durcie et de la glace, mais n'offre aucune amélioration sur de la neige molle. C'est pourquoi l'utilisation d'une motoneige équipée de produits améliorant la traction demande une certaine période d'adaptation. Si votre motoneige est équipée de ce type de produits, veillez à bien prendre le temps de vous habituer à son maniement en virage, en accélération et au freinage.

Par ailleurs, vérifiez toujours les réglémentations locales liées à l'utilisation de produits améliorant la traction sur les motoneiges. Conduisez toujours votre motoneige de manière responsable, en respectant l'environnement et la propriété d'autrui.

Maniabilité

L'utilisation de produits améliorant la traction, notamment des accessoires plus mordants comme des lisses de ski au carbure et/ou des crampons, augmente l'adhérence de la motoneige au sol tant à l'avant qu'à l'arrière. L'installation de lisses de ski au carbure est donc nécessaire pour augmenter l'adhérence des skis et ainsi équilibrer l'avant et l'arrière de la motoneige. Même si des lisses de ski au carbure du commerce sont appropriées, elles ne vous offrent pas nécessairement une maîtrise optimale du véhicule, car cela dépend de vos préférences personnelles, de votre style de conduite et de la manière dont votre suspension est réglée.

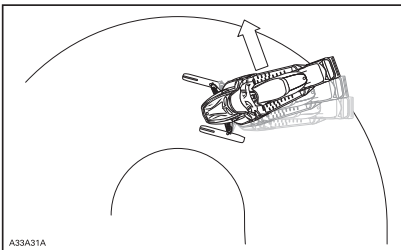


AVERTISSEMENT

Si l'avant et l'arrière de la motoneige sont déséquilibrés en raison d'une mauvaise combinaison de produits améliorant la traction, la motoneige peut avoir tendance à survirer ou sous-virer, ce qui peut entraîner une perte de contrôle.

Survirage

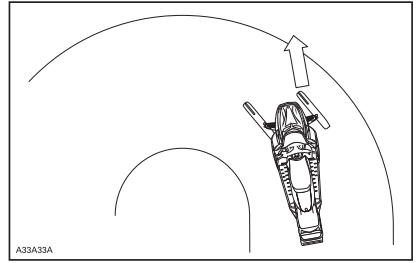
Dans certaines conditions, l'utilisation de lisses de ski au carbure plus mordantes sans équiper la chenille arrière de crampons peut provoquer une tendance à survirer de la motoneige, consultez l'illustration.



SURVIRAGE

Sous-virage

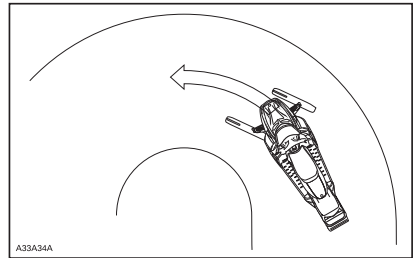
Dans certaines conditions, l'utilisation de crampons sur la chenille peut provoquer une tendance à sous-virer de la motoneige si les skis ne sont pas équipés de lisses au carbure plus mordantes, consultez l'illustration.



SOUS-VIRAGE

Conduite contrôlée

Une combinaison équilibrée de lisses de ski au carbure et de crampons installés sur la chenille offre un contrôle adéquat et une meilleure maniabilité, consultez l'illustration.



CONDUITE CONTRÔLÉE

Accélération

Des crampons installés sur la chenille permettront à votre véhicule de mieux accélérer sur de la neige durcie et de la glace, mais n'auront aucun effet perceptible sur de la neige molle. Ces accessoires peuvent provoquer des variations subites de traction dans certaines circonstances.

AVERTISSEMENT

Pour éviter les surprises qui pourraient entraîner une perte de contrôle de la motoneige :

- Utilisez l'accélérateur avec modération.
- N'essayez JAMAIS de faire tourner la chenille rapidement pour faire déraiper l'arrière de la motoneige.

Cela pourrait projeter violemment des débris ou de la glace vers l'arrière et éventuellement blesser des personnes à proximité ou endommager les motoneiges se trouvant derrière vous.

Freinage

Comme dans le cas de l'accélération, l'utilisation de crampons sur la chenille améliorera votre capacité de freinage sur de la neige durcie ou de la glace, mais n'aura aucun effet perceptible sur de la neige molle. Le freinage peut donc changer subitement dans certaines circonstances. Veillez à utiliser les freins avec modération pour ne pas bloquer la chenille et éviter les surprises qui pourraient entraîner une perte de contrôle.

Règles de sécurité importantes

AVERTISSEMENT

Afin d'éviter toute blessure corporelle grave à proximité de la motoneige :

- Ne restez JAMAIS à proximité ou derrière une chenille en mouvement.
- Utilisez toujours un pont mécanique large pour motoneige doté d'un panneau déflecteur arrière s'il faut faire tourner la chenille.
- Lorsque la chenille ne repose pas au sol, faites fonctionner la motoneige à la vitesse la plus faible possible.

La force centrifuge pourrait provoquer, au niveau de la sortie du tunnel, l'expulsion violente et puissante de débris, de crampons endommagés ou détachés, de morceaux de chenille déchirée ou d'une chenille complète.

Effets de l'installation de crampons sur la durée de vie de la motoneige

L'utilisation de produits améliorant la traction peut augmenter la charge et les contraintes sur certains composants de la motoneige, ainsi que le niveau de vibrations. Une usure prématurée des pièces peut en résulter, notamment des courroies d'entraînement, des garnitures de frein, des paliers, de la chaîne, de la roue folle du carter de chaîne, ainsi qu'une réduction de la durée de vie de la chenille dans le cas de chenilles à crampons homologuées. Effectuez toujours une inspection visuelle de la chenille avant chaque utilisation. Pour d'au-

ntage d'informations, reportez-vous à la section *CHENILLE* dans les *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.

Les crampons installés sur la chenille peuvent également sérieusement endommager votre motoneige si votre véhicule n'est pas équipé des protecteurs de tunnel conçus pour votre modèle spécifique. Il existe un risque potentiel de dommages au câblage électrique ou de perforation des échangeurs, entraînant une surchauffe du moteur et des dégâts sérieux.



AVERTISSEMENT

Si les protecteurs de tunnel sont excessivement usés ou ne sont pas installés, le réservoir d'essence pourrait être perforé ce qui provoquerait un incendie.

AVIS Demandez à votre concessionnaire le modèle adapté de protecteur de tunnel ainsi que le numéro d'ensemble requis pour votre motoneige.

REMARQUE : Consultez la garantie limitée BRP pour savoir quelles sont les limites de garantie liées à l'utilisation de crampons.

Installation de crampons sur des chenilles homologuées BRP

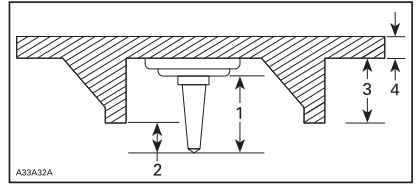


AVERTISSEMENT

N'installez pas de crampons sur une chenille à moins qu'elle ne soit conçue à cet effet. L'installation de crampons sur une chenille non homologuée pourrait accroître les risques de déchirement ou de sectionnement de la chenille.

Afin de garantir une installation correcte et en toute sécurité, BRP vous recommande de faire installer les crampons par votre concessionnaire.

- Utilisez exclusivement des crampons spéciaux homologués par BRP.
- Ne jamais utiliser une longueur de crampon pouvant excéder de plus de 9,5 mm la hauteur du profil de la chenille de votre motoneige.



INSTALLATION DE CRAMPONS

1. Taille de crampon
2. Plaque de pénétration 6,4 mm à 9,5 mm
3. Hauteur de taquet de chenille
4. Épaisseur de courroie de chenille

AVERTISSEMENT

- Consultez un concessionnaire Ski-Doo autorisé pour connaître la disponibilité et les applications de systèmes de crampons spécifiques.
- N'utilisez SURTOUT JAMAIS de crampons conventionnels, car l'épaisseur de la chenille est inférieure à celle d'autres modèles standard et le crampon pourrait se détacher de la chenille et se séparer du véhicule.
- Les crampons ne devraient être installés qu'aux endroits indiqués par les renflements moulés dans la surface de la chenille. Certains modèles de chenilles sont dotés de deux types de renflements moulés : des triangles et des cercles. Consultez les avertissements moulés sur la surface des chenilles pour savoir lesquels employer.
- Ne jamais faire cramponner une chenille dont les profils mesurent 35 mm ou plus.
- Le nombre de crampons installés devrait toujours correspondre parfaitement aux renflements moulés dans la chenille.
- Consultez toujours les consignes et recommandations fournies par le fabricant des produits de traction avant de demander à votre concessionnaire d'installer des crampons et des lisses. Il est très important de suivre les spécifications relatives aux couples de serrage pour les boulons des crampons.

**INSTALLER UN NOMBRE ERRO-
NÉ DE CRAMPONS OU UNE
MAUVAISE INSTALLATION
PEUT AUGMENTER LE RISQUE
DE DÉCHIREMENT OU DE SEC-
TIONNEMENT DE LA CHENILLE.**

Inspection d'une chenille équipée de crampons

EFFECTUEZ UNE INSPECTION VISUELLE DE LA CHENILLE AVANT CHAQUE DÉPART.

Recherchez les défauts tels que :

- Des perforations de la chenille
- Des déchirements de la chenille (particulièrement autour des trous de traction dans le cas de chenilles munies de crampons)
- Des dents cassées ou déchirées laissant apparaître des parties de tiges
- Un décollement du caoutchouc
- Des tiges cassées
- Des crampons cassés (chenille à crampons)
- Des crampons pliés (chenille à crampons)
- Des crampons manquants
- Des crampons qui sont arrachés de la chenille
- Des guides de chenille manquants
- Des crampons desserrés.

Sur les chenilles à crampons autorisées, remplacez immédiatement les crampons cassés ou endommagés. Si votre chenille montre des signes de détérioration, elle doit être remplacée immédiatement. En cas de doute, demandez à votre concessionnaire. Effectuez toujours une inspection visuelle de la chenille avant chaque utilisation.

AVERTISSEMENT


Conduire avec une chenille ou des crampons endommagés pourrait entraîner une perte de contrôle.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE

Étiquette mobile

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE :	
XXXXX	
CERTIFICATION EPA	
NER (NIVEAUX D'ÉMISSION NORMALISÉS) =	<input checked="" type="checkbox"/>
SUR UNE ÉCHELLE DE 0 A 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE	
	
*NE PAS ENLEVÉ AVANT LA VENTE.	

TYPIQUE

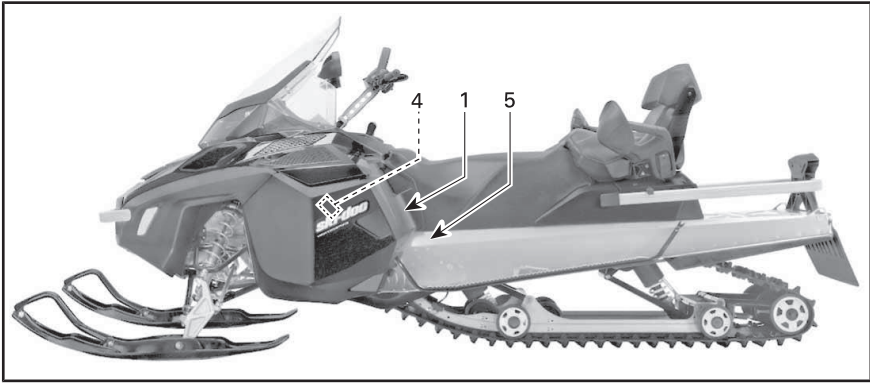
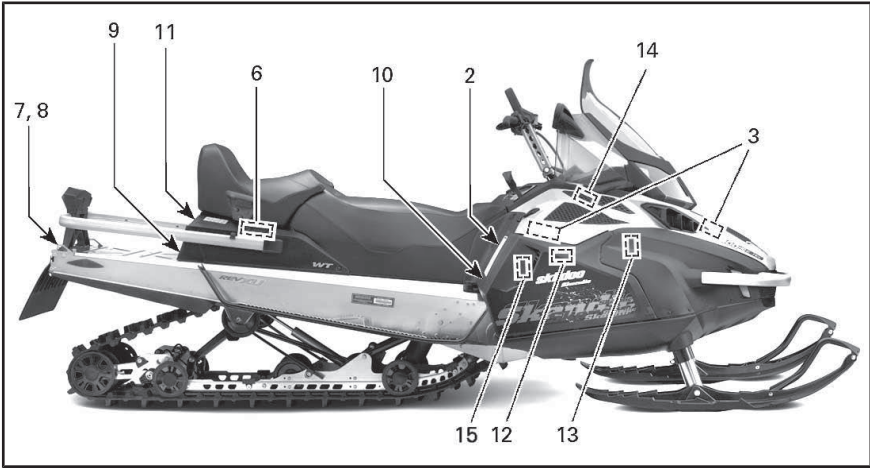
<p>⚠ AVERTISSEMENT. L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.</p> <p>Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.</p> <p>Pour en savoir davantage, visitez le www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle</p> <p> 704906872</p>	
--	---

Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule. Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule pour la sécurité du conducteur, du passager ou des personnes à proximité.

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule et doivent être considérées comme des pièces permanentes du véhicule. Si elles viennent à se détacher ou à se détériorer, elles seront remplacées gratuitement. Contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.

REMARQUE : En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



TYPIQUE

⚠ AVERTISSEMENT

Ce véhicule a été conçu pour un (1) conducteur et autant de passagers qu'il y a de sièges avec courroies ou poignées installés sur le véhicule et rencontrant la norme SSCC.

This vehicle is designed for one (1) operator and as many passengers as there are seats with straps or handgrips installed on the vehicle conforming to SSCC standards.

Lors de la conduite avec passager :

- La capacité de freinage et la direction sont réduites. Réduisez votre vitesse et prévoyez plus d'espace pour manœuvrer.
- Ajustez les suspensions selon le poids.

N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE VOTRE PASSAGER!

TOUS LES CONDUCTEURS ET PASSAGERS DOIVENT LIRE CE QUI SUIT:
Évitez les surprises!
SOYEZ AUX AGUETS pour les imprévus.
Conduisez défensivement.

- Scrutez constamment pour repérer personnes, objets, conditions et autres véhicules. 
- Évitez la glace mince / étendue d'eau non gelée.
- Redoublez de vigilance hors sentier.

TOUJOURS porter un CASQUE approuvé DOT et des vêtements appropriés à la motoneige. 

Ne JAMAIS utiliser ce véhicule sous l'influence de drogues ou alcool même en tant que passager. 

516004716

ÉTIQUETTE 1

⚠ AVERTISSEMENT

• Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité, repérer et lire le guide du conducteur. Regarder la vidéo de sécurité (utiliser le code QR ou en visitant le site internet Ski-Doo) avant de conduire le véhicule 

Familiarisez-vous avec votre véhicule. Les conducteurs inexpérimentés peuvent ignorer les risques et être surpris par le comportement spécifique du véhicule et les conditions du terrain. Conduire lentement.

- La vitesse excessive et la conduite irresponsable peuvent causer la mort!
TOUJOURS adapter votre vitesse selon les conditions de neige et les circonstances environnantes.
- Le contrôle de la direction et le freinage peuvent être réduits sur la neige compactée, la glace ou les routes. Réduisez votre vitesse et allouez plus d'espace pour tourner ou freiner.
- Respectez les lois sur l'âge minimal du conducteur. Le fabricant recommande que le conducteur soit âgé d'au moins 16 ans.
- N'ouvrez jamais les panneaux latéraux ou le capot lorsque le moteur tourne ou si le véhicule est en mouvement. Assurez-vous d'enlever la clef DESS avant l'ouverture de ceux-ci.

AVANT DE DÉMARRER :

1. Fixer le cordon d'attache à votre vêtement.
2. Vérifiez le bon fonctionnement des manettes d'accélérateur et de frein avant chaque démarrage. Elles doivent revenir à leur position initiale lorsque relâchées.
3. Engagez le frein de stationnement.
4. Tournez le guidon au maximum de chaque côté pour vérifier les interférences et le libre fonctionnement.

APRÈS LE DÉMARRAGE :

1. Débranchez le cordon d'attache pour vérifier si le moteur s'arrête.
2. Redémarrez et enfoncez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur pour vérifier si le moteur s'arrête.
3. Désengagez le frein de stationnement avant le départ pour éviter la diminution de la performance de freinage.

516009252

ÉTIQUETTE 2 - MODÈLES NORD-AMÉRICAINS

⚠ AVERTISSEMENT

Lire le manuel du conducteur pour se familiariser avec les consignes de sécurité avant de commencer à employer la motoneige.

Avant de faire démarrer la motoneige, VÉRIFIER

- que les systèmes d'accélération et de freinage sont en bon état de fonctionnement
- que **TOUTES** les protections sont en place
- que toutes les protections sont fermées
- que le coupe-circuit d'urgence est fixé

Moteur tournant, VÉRIFIER

- que le coupe-circuit d'urgence et le commutateur d'arrêt d'urgence fonctionnent
- que la vitesse est sélectionnée avant de démarrer

⚠ WARNING

Read the operator's manual and get acquainted with the safety instructions before you start using the snowmobile.

Before starting the snowmobile, CHECK

- that acceleration and brake system are in order
- that **ALL** the protections are in place
- that all the protections are closed
- that the emergency cut out switch is fastened

When the engine is running, CHECK

- that the emergency cut out switch and the emergency switch function
- that which gear is on before start

516006403

⚠ AVERTISSEMENT

- Ne jamais s'asseoir sur cette surface.
- Ne jamais transporter directement une charge sur cette surface.
- Toujours se servir d'un support BRP pour transporter une charge.

51600326

ÉTIQUETTE 6

ÉTIQUETTE 2 - MODÈLES EUROPÉENS

⚠ ATTENTION

Attention aux pièces **CHAUDES!**

516004567

ÉTIQUETTE 3

⚠ AVERTISSEMENT

Ce garde-courroie doit **TOUJOURS** être en place lorsque le moteur fonctionne. Attention aux pièces en rotation – elles peuvent vous blesser ou capter vos vêtements.

516004596

ÉTIQUETTE 4

⚠ WARNING / AVERTISSEMENT

This guard must ALWAYS be in place when engine is running.	Ce garde doit TOUJOURS être en place lorsque le moteur fonctionne.
---	---

516003926

ÉTIQUETTE 5

⚠ AVERTISSEMENT	
SUPPORTER OU REMORQUER UNE CHARGE PEUT AFFECTER LA COMMANDE DE DIRECTION ET LA CAPACITÉ DE FREINAGE.	
<p>PORTER - Ne jamais s'asseoir à la place du cargo. - Ne jamais et ni excédez la capacité de charge maximum à la place du cargo, CHARGE MAXIMUM du cargo : 30 kg / 66 lbs</p> <p>516003929</p>	<p>REMORQUAGE - Utilisez toujours une barre de remorquage rigide solidement attachée. - Réduisez toujours votre vitesse. - N'excédez jamais les charges suivantes : EFFORT DE TRACTION : 5000N / 510kg / 1124 lbf MAX. CHARGE VERTICALE : 100N / 10.2 kg / 22.5 lbs MAX.</p>

ÉTIQUETTE 7 - MODÈLES NORD-AMÉRICAINS

⚠ AVERTISSEMENT

- Utilisez toujours une barre d'attelage fixée correctement.
- Réduisez votre vitesse lors d'un remorquage.
- Ne dépassez pas la capacité de charge maximale de l'espace de chargement.
- CHARGE ARRIÈRE MAXIMUM : 30 kg / 66 lb
- Capacité de remorquage MAXIMUM : 5 000N / 510 kg / 509,84 kg
- Capacité MAXIMUM du timon : 100 N / 10 kg / 22 lb

⚠ AVERTISSEMENT





51600875


ÉTIQUETTE 7 - MODÈLES EUROPÉENS

⚠ AVERTISSEMENT

- NE JAMAIS SE TENIR DERRIÈRE ou près d'une chenille qui tourne.
- Seulement faire tourner la chenille à la vitesse la plus basse possible lorsque soulevée de terre. Une chenille brisée ou des débris pourraient être projetés avec grande puissance pouvant sectionner une jambe ou causer d'autres blessures sérieuses.

516004035

⚠ AVERTISSEMENT



516007584

ÉTIQUETTE 8 - MODÈLES EUROPÉENS

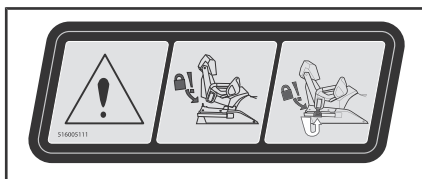
ÉTIQUETTE 8 - MODÈLES NORD-AMÉRICAINS



ÉTIQUETTE 9



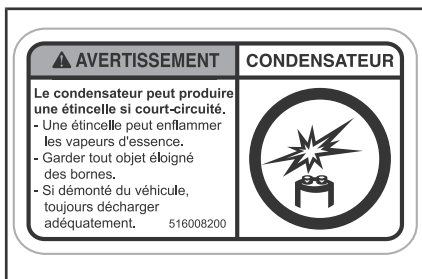
ÉTIQUETTE 10 - MODÈLES EUROPÉENS



ÉTIQUETTE 11



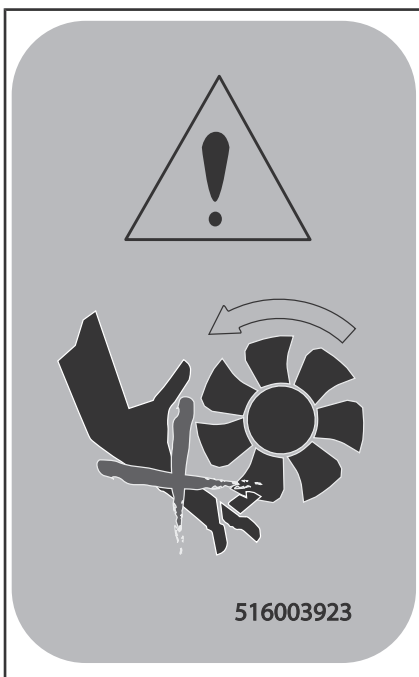
ÉTIQUETTE 12 - MODÈLES ACE 600 ET 900



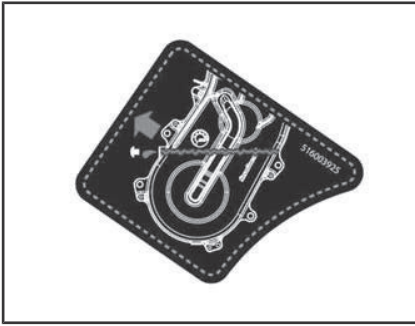
ÉTIQUETTE 13 - MODÈLES E-TEC



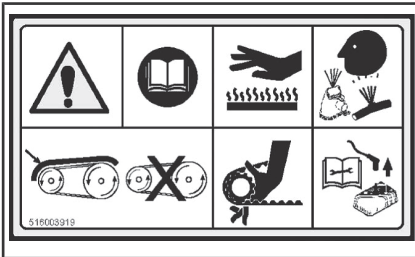
ÉTIQUETTE 14



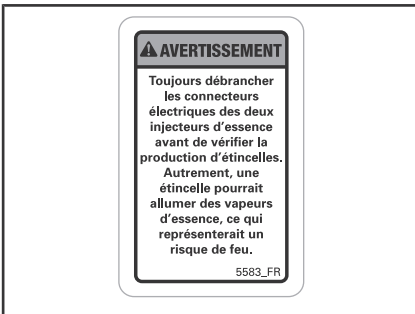
ÉTIQUETTE 15 - MODÈLES EUROPÉENS



VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE DE LA BOÎTE DE VITESSES - MODÈLES EUROPÉENS



SUR LE PROTÈGE-POULIE - MODÈLES EUROPÉENS





SUR LES INJECTEURS DE CARBURANT - MODÈLES E-TEC



SUR LES INJECTEURS DE CARBURANT - MODÈLES E-TEC

Étiquettes de conformité

Étiquette de conformité de l'EPA

 EMISSION CONTROL INFORMATION THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS [XXXX] U.S. EPA REGULATIONS FOR SNOWMOBILE SI ENGINES.		 121
ENGINE FAMILY	XXXXXXXXXXXXXX	FAMILLE DE MOTEUR
PERMEATION FAMILY	XXXXXXXXXXXXXX	FAMILLE DE PERMEATION
FEL	XX g/kWh HC XXX g/kWh CO XX g/m2/jour	LIMITE DES ÉMISSIONS DES FAMILLES
ENGINE DISPLACEMENT	XXX cm ³	CYLINDRÉE
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	XXXX	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [XXXX] DE L'EPA DES É.-U. POUR LES MOTONEIGES À MOTEUR SI. SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIENS BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.		

516003985

TYPIQUE - ÉTIQUETTE DE CONFORMITÉ - SUR LE COMPARTIMENT MOTEUR

Étiquette du SSCC

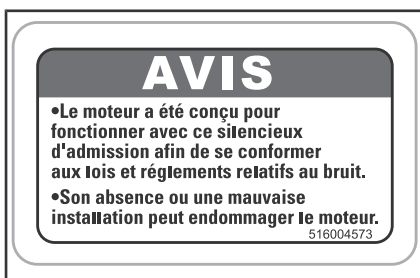
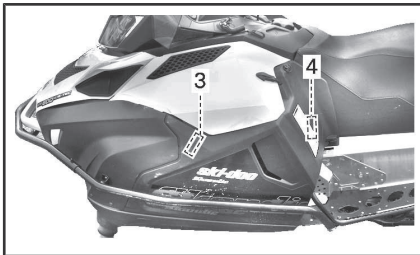
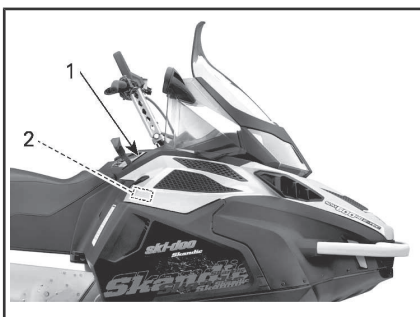
Les normes de sécurité relatives aux motoneiges ont été adoptées par le Snowmobile Safety and Certification Committee (SSCC) (comité de sécurité et de certification des motoneiges), dont BRP est fier d'être membre participatif. Vous pourrez aisément confirmer que votre motoneige est conforme à ces normes grâce à l'étiquette de certification apposée verticalement sur la droite de votre véhicule.

L'étiquette suivante indique qu'un laboratoire d'essais indépendant a vérifié la conformité avec les normes de sécurité du SSCC.

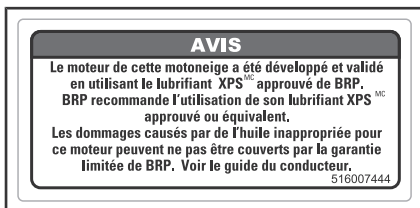


SUR LE TUNNEL

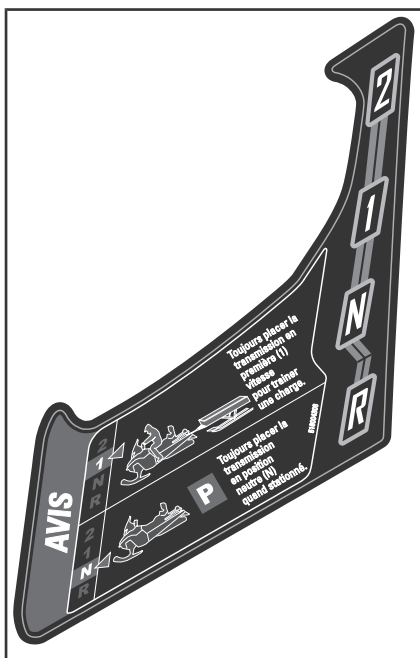
Étiquettes de renseignements techniques



ÉTIQUETTE 1 - MODÈLES E-TEC



DANS LE COMPARTIMENT MOTEUR



ÉTIQUETTE 3



ÉTIQUETTE 4



SITUÉE SUR LE BOUCHON DU RÉSERVOIR DE CARBURANT - SUR LE MOTEUR DU 600 HO E-TEC (DANS LES PAYS UTILISANT DES INDICES D'OCTANE AKI RON AFFICHÉS À LA POMPE)



SITUÉE SUR LE BOUCHON DU RÉSERVOIR DE CARBURANT - SUR LES MOTEURS DES MODÈLES 550F, 600 ACE ET 900 ACE (DANS LES PAYS UTILISANT DES INDICES D'OCTANE AKI (RON+MON)/2 AFFICHÉS À LA POMPE)



SITUÉE SUR LE BOUCHON DU RÉSERVOIR DE CARBURANT - SUR LE MOTEUR DU 600 HO E-TEC (DANS LES PAYS UTILISANT DES INDICES D'OCTANE AKI (RON+MON)/2 AFFICHÉS À LA POMPE)



SITUÉE SUR LE BOUCHON DU RÉSERVOIR DE CARBURANT - SUR LES MOTEURS DES MODÈLES 550F, 600 ACE ET 900 ACE (DANS LES PAYS UTILISANT DES INDICES D'OCTANE AKI RON AFFICHÉS À LA POMPE)

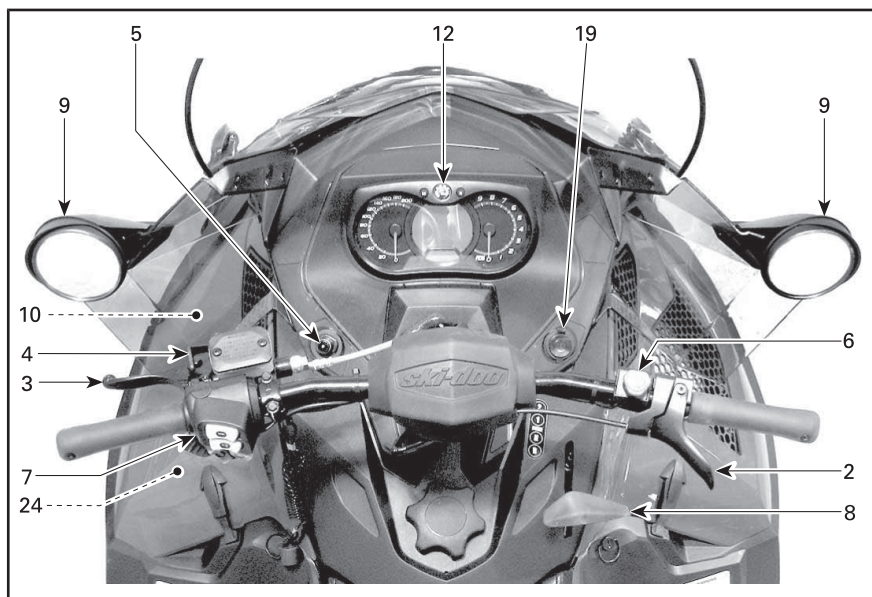
***Cette page est
vierge intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

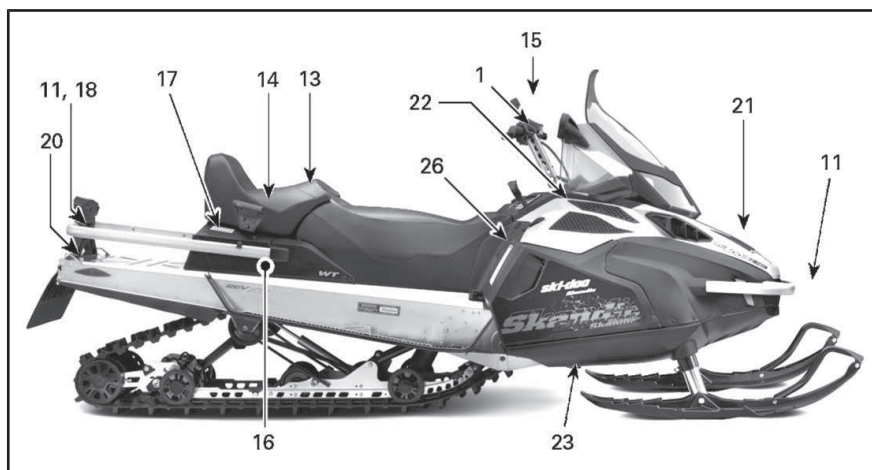
COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT

REMARQUE : Certaines caractéristiques pourraient ne pas être applicables à votre modèle ou pourraient être prévues en option.

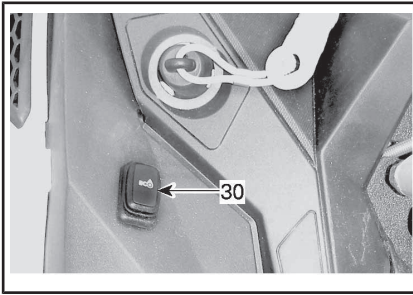
REMARQUE : Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité des véhicules, consultez la section *ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE*.



TYPIQUE



TYPIQUE



TYPIQUE - CÔTÉ GAUCHE DU RÉSERVOIR DE CARBURANT - 600 ACE ET 900 ACE SEULEMENT

1) Guidon

Le guidon contrôle la direction de la motoneige. La rotation du guidon vers la droite ou vers la gauche entraîne l'orientation des skis pour diriger la motoneige.

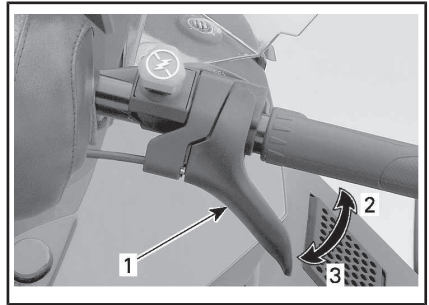
⚠ AVERTISSEMENT

Une marche arrière rapide peut provoquer une perte de stabilité et de contrôle du véhicule.

2) Manette d'accélérateur (tous sauf 600 ACE et 900 ACE)

La manette d'accélérateur se situe à droite du guidon.

Conçue pour être activée avec le pouce. Lorsqu'on l'actionne par pression, elle augmente le régime du moteur. Lorsque cette manette est relâchée, le régime moteur retourne automatiquement au ralenti.



TYPIQUE

1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

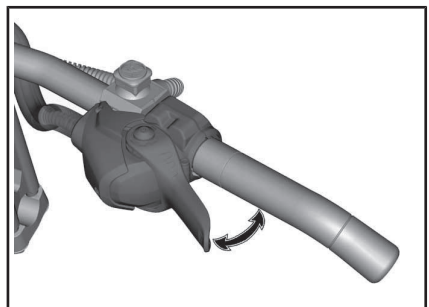
⚠ AVERTISSEMENT

Testez la manette d'accélérateur avant chaque démarrage du moteur. La manette doit revenir à sa position de repos une fois relâchée. Dans le cas contraire, ne démarrez pas le moteur.

Manette d'accélérateur (600 ACE et 900 ACE)

La manette d'accélérateur se situe à droite du guidon.

Conçue pour être activée avec le pouce ou la main. Lorsqu'on l'actionne par pression, elle augmente le régime du moteur. Lorsque cette manette est relâchée, le régime moteur retourne automatiquement au ralenti.



TYPIQUE

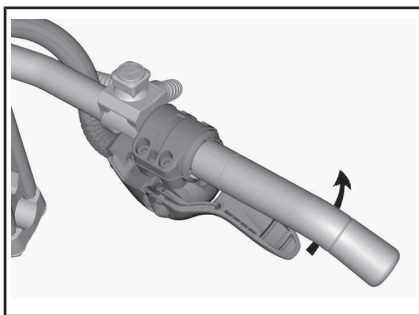
! AVERTISSEMENT

Testez la manette d'accélérateur avant chaque démarrage du moteur. La manette doit revenir à sa position de repos une fois relâchée. Dans le cas contraire, ne démarrez pas le moteur.

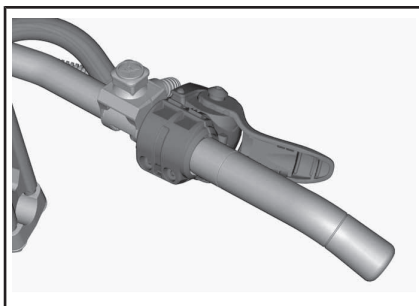
Changement de position de la manette d'accélérateur (du pouce à la main)

! **ATTENTION** Il est fortement recommandé d'immobiliser la moto avant de tenter toute modification de la position de la manette d'accélérateur, sous peine d'entraîner une situation dangereuse.

Il y a principalement trois positions pour la manette d'accélérateur, du pouce à la main, et la meilleure est propre aux préférences du conducteur et en relation directe avec le style et les conditions de conduite.



LE CAS ÉCHÉANT, CONTINUEZ À FAIRE TOURNER LE MODULE



POSITION DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR À LA MAIN

! ATTENTION

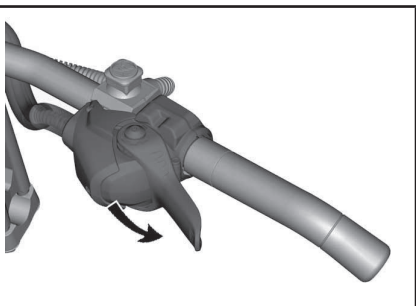
- Il est **FORTEMENT** recommandé d'utiliser des gants et **NON** des mitaines lorsque vous utilisez la position de la manette d'accélérateur à la main.
- Il n'est pas recommandé d'utiliser la position de la manette d'accélérateur à la main lors de la conduite hors-piste intense.

La procédure de retour à la manette d'accélérateur au pouce est l'inverse de la procédure illustrée ci-dessus.

3) Manette de frein

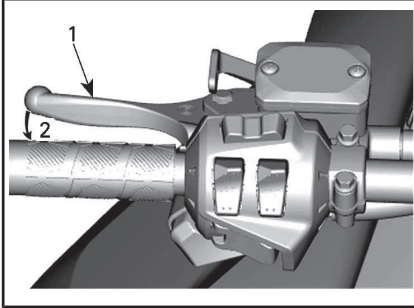
La manette de frein se situe à gauche du guidon.

Lorsqu'elle est actionnée, le véhicule freine. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position de repos. La puissance de



POSITION DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR AU POUCE : PUSSEZ VERS LE BAS POUR FAIRE TOURNER LE MODULE D'ACCÉLÉRATION

freinage est proportionnelle à la pression exercée sur la manette et dépend aussi du type du terrain et de son enneigement.



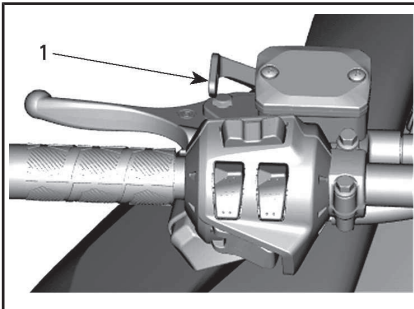
TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

4) Levier de frein de stationnement

La manette de frein de stationnement se situe à gauche du guidon.

Le frein de stationnement doit être utilisé chaque fois que la moto est stationnée.



TYPIQUE

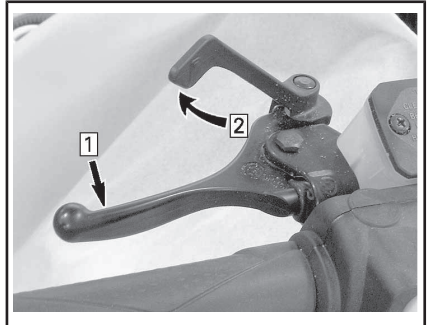
1. Levier de frein de stationnement

! AVERTISSEMENT

Assurez-vous que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser la moto. Circuler alors que les freins sont serrés (frottement des plaquettes sur le disque) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins et/ou provoquer un incendie.

Pour enclencher le frein de stationnement

Actionnez et maintenez le frein, puis verrouillez la manette de frein à l'aide de la manette de frein de stationnement, comme illustré.



TYPIQUE — ACTIVATION DU MÉCANISME

- Étape 1 : Actionnez le frein et maintenez-le
- Étape 2 : Verrouillez la manette de frein à l'aide de la manette de frein de stationnement

Pour relâcher le frein de stationnement

Serrer la manette de frein. Le levier du frein de stationnement revient à sa position initiale. Déverrouillez toujours le frein de stationnement avant de mettre le véhicule en marche.

5) Interrupteur de coupure du moteur

Le commutateur de coupure du moteur est situé à gauche de la console.

Le capuchon du cordon coupe-circuit doit être correctement couplé au commutateur de coupure du moteur pour pouvoir faire fonctionner le véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT

Attachez systématiquement l'œillet du cordon coupe-circuit aux vêtements avant de faire démarrer le moteur.

Lorsque l'on enlève le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur, le moteur s'arrête.

D.E.S.S. (Digitally Encoded Security System)

Modèles 600 ACE, 900 ACE et 600 HO E-TEC

Après le démarrage du moteur, 2 bips courts devraient se produire si une clé D.E.S.S. programmée (capuchon du cordon coupe-circuit) est correctement couplée au commutateur de coupure du moteur. Si un autre code de signal sonore se fait entendre, reportez-vous à *SYSTÈME DE CONTRÔLE* pour les informations relatives aux codes de dysfonctionnement du D.E.S.S..

Le capuchon du cordon coupe-circuit est équipé d'une clé D.E.S.S. intégrée qui vous offre, ainsi qu'à votre motoneige, l'équivalent d'une clé de verrouillage conventionnelle en termes de sécurité.

La clé D.E.S.S. fournie avec votre motoneige renferme une puce électronique contenant un code numérique unique et permanent.

Votre concessionnaire Ski-Doo autorisé a programmé le système D.E.S.S. de votre motoneige pour qu'il reconnaisse la clé D.E.S.S. intégrée dans le capuchon du cordon coupe-circuit et vous permette d'utiliser le véhicule.

Si un autre cordon coupe-circuit est utilisé sans que le système D.E.S.S. ne soit programmé, le moteur démarrera mais n'atteindra pas la vitesse d'entraînement permettant de déplacer le véhicule.

Vérifiez que le capuchon du cordon coupe-circuit est exempt de saleté ou de neige.

D.E.S.S. Flexibilité

Le système D.E.S.S. de votre motoneige peut être programmé par votre concessionnaire Ski-Doo autorisé afin d'accepter un maximum de 8 clés distinctes.

Nous vous conseillons d'acheter des cordons coupe-circuit additionnels chez votre revendeur Ski-Doo autorisé. Si vous disposez de plusieurs motoneiges Ski-Doo dotées d'une clé D.E.S.S., chacune d'elle peut être programmée par votre concessionnaire Ski-Doo autorisé de sorte à être compatible avec les clés D.E.S.S. des autres véhicules.

RF D.E.S.S. Type de clé (Modèles 600 ACE, 900 ACE et 600 HO E-TEC)

Un type de clé peut être utilisé :

- Clé normale

Pour faciliter la reconnaissance du type de clé, le cordon coupe-circuit a différentes couleurs.

TYPE DE CLÉ	COULEUR
Normal	Gris

6) Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

L'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est situé à droite du guidon.

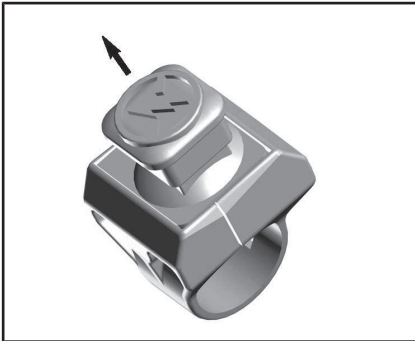
Utilisez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur pour couper le moteur en situation d'urgence.

Pour arrêter le moteur, enfoncez l'interrupteur (position OFF).



POSITION ARRÊT

Pour que le moteur puisse redémarrer, l'interrupteur doit être en position MARCHE (relevée).



POSITION MARCHE

Tous les conducteurs de la motoneige devraient se familiariser avec le fonctionnement du commutateur d'arrêt d'urgence du moteur en l'utilisant plusieurs fois lors de la première sortie, puis à chaque arrêt du moteur. Cette procédure d'arrêt du moteur deviendra un réflexe et

préparera les conducteurs aux situations d'urgence.

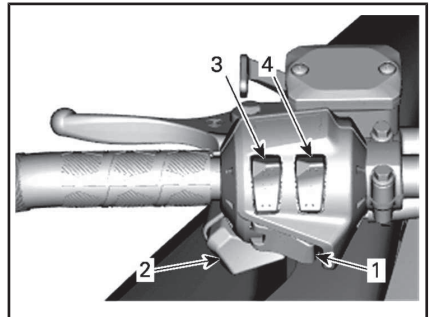
! AVERTISSEMENT

Si le bouton a été activé en cas d'urgence causée par un dysfonctionnement potentiel, la source du dysfonctionnement doit être définie et corrigée avant le redémarrage du moteur. Contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.

7) Interrupteur multifonction

Modèles E-TEC et ACE

L'interrupteur multifonction se situe à gauche du guidon.

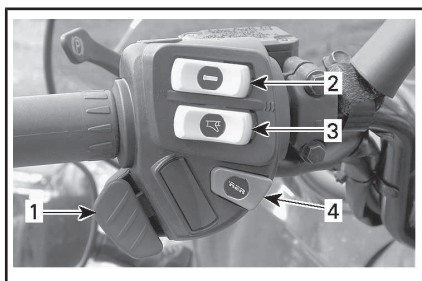


TOUS MODÈLES SAUF 550F

1. Bouton de marche
2. Sélecteur des phares
3. Poignées chauffantes
4. Accélérateur chauffant

550F

L'interrupteur multifonction se situe à gauche du guidon.



MODÈLES 550F

1. Sélecteur des phares
2. Interrupteur des poignées chauffantes
3. Interrupteur d'accélérateur chauffant
4. Bouton de marche

Bouton de démarrage

Appuyez pour faire démarrer le moteur. Référez-vous à la PROCÉDURE DE DÉMARRAGE DU MOTEUR dans la sous-section CONSIGNES D'UTILISATION.

Sélecteur des phares

Appuyez pour sélectionner les feux de route ou de croisement (HI ou LOW). Les feux S'ALLUMENT automatiquement lorsque le moteur tourne.

Interrupteur de chauffage de la manette d'accélérateur et des poignées

E-TEC

REMARQUE : En-dessous de 1 900 tr/min, le chauffage de la manette d'accélérateur ou des poignées sera limité à 50 %.

600 ACE

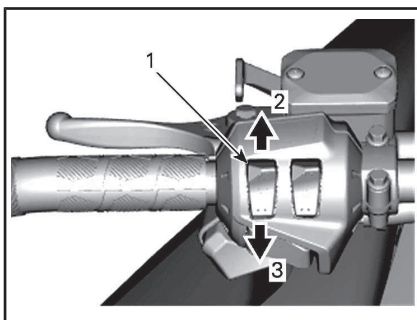
REMARQUE : Le chauffage de la manette d'accélérateur ou des poignées s'active lorsque le régime moteur est supérieur à 1 900 tr/min.

Tous les modèles

Appuyez sur l'interrupteur au besoin pour sélectionner l'intensité de chauffage pour garder les mains à une température confortable.

Interrupteur de chauffage des poignées

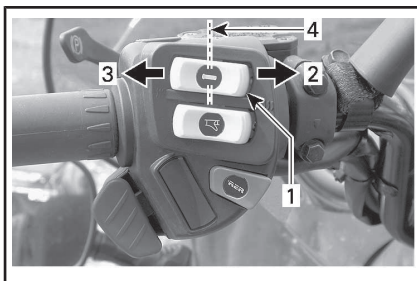
Modèles E-TEC et ACE



TYPIQUE

1. Interrupteur de chauffage des poignées
2. Augmenter la chaleur
3. Diminuer la chaleur

Modèles 550F

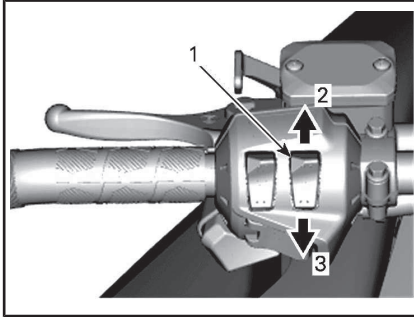


TYPIQUE

1. Interrupteur de chauffage des poignées
2. Chaud
3. Tiède
4. Off

Interrupteur d'accélérateur chauffant

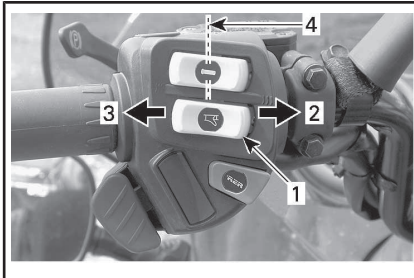
Modèles E-TEC et ACE



TYPIQUE

1. Interrupteur d'accélérateur chauffant
2. Augmenter la chaleur
3. Diminuer la chaleur

Modèles 550F



TYPIQUE

1. Interrupteur d'accélérateur chauffant
2. Chaud
3. Tiède
4. Off

8) Levier de changement de vitesse

Utilisez ce levier pour sélectionner les vitesses. La boîte de vitesses comporte deux vitesses en marche avant, une marche arrière et un point mort.

Pour plus de détails, reportez-vous à **FONCTIONNEMENT DE LA BOÎTE DE VITESSES** dans les **CONSIGNES D'UTILISATION**.

REMARQUE : Il est indispensable d'enfoncer le bouton du levier de vitesse pour faire passer celui-ci du point mort à la marche arrière.

9) Rétroviseurs réglables

Chaque rétroviseur peut être réglé en faisant pivoter doucement le miroir, pour s'adapter aux préférences du conducteur.

! AVERTISSEMENT

Effectuez le réglage lorsque le véhicule est à l'arrêt et en sûreté.

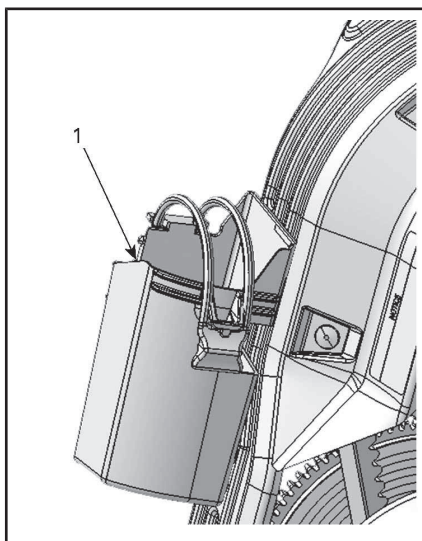
10) Trousse d'outils

Une trousse contenant des outils d'entretien de base est fournie avec la motoneige.

La trousse d'outils se trouve dans le compartiment moteur, sur le protège-poulie.

AVIS Veillez à ce que le kit d'outils soit bien attaché pour éviter tout contact avec la courroie de distribution ou la poulie d'entraînement.

Pour déposer le support de la trousse d'outils du protège-poulie, débloquez la patte se trouvant en dessous du protège-poulie et tirez le support de la trousse d'outils vers l'avant pour le dégager.



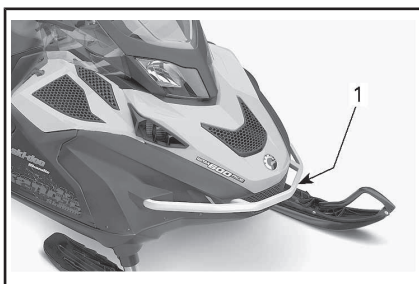
TYPIQUE

1. Trousse d'outils

11) Pare-chocs avant et rail de porte-bagages

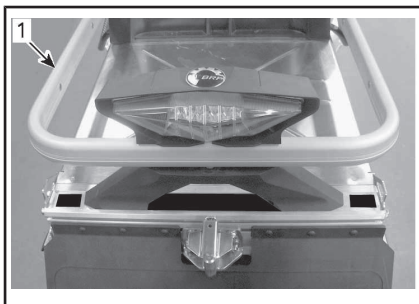
À utiliser chaque fois que vous devez lever la motoneige manuellement.

⚠ ATTENTION Utilisez des techniques de levage adaptées, notamment en utilisant la force de vos jambes. N'essayez pas de soulever l'une des extrémités du véhicule si c'est au-delà de vos forces. Utilisez un dispositif de levage adapté ou demandez de l'aide pour limiter l'effort dans la mesure du possible.



TYPIQUE

1. Pare-chocs avant



TYPIQUE

1. Rail de porte-bagages

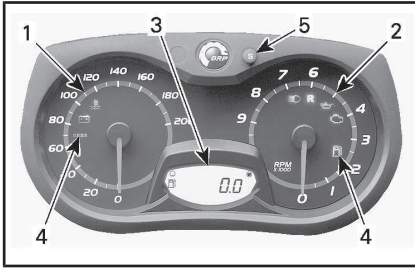
AVIS N'utilisez pas les skis pour tirer ou lever la motoneige.

12) Indicateur

⚠ AVERTISSEMENT

Ne tentez jamais de régler ou d'établir une fonction de l'indicateur multifonctionnel en conduisant le véhicule.

Description de l'indicateur



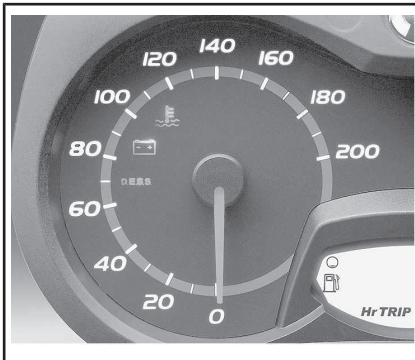
INDICATEUR ANALOGIQUE/NUMÉRIQUE (STANDARD)

1. Indicateur de vitesse
2. Tachymètre (tr/min)
3. Affichage numérique de l'indicateur
4. Témoins de l'indicateur
5. Bouton SET (S)

REMARQUE : L'indicateur est pré-réglé en usine en unités métriques, mais il est possible de passer en unités impériales. Pour cela, contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.

1) Indicateur de vitesse

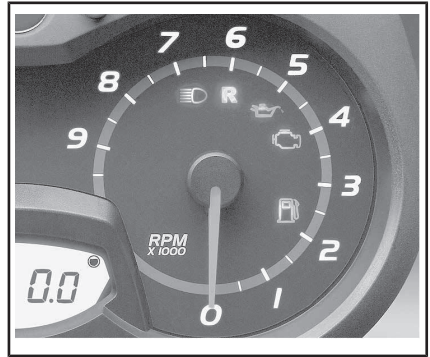
Mesure la vitesse du véhicule (en mi/h ou en km/h selon le réglage).



PARTIE GAUCHE DE L'INDICATEUR

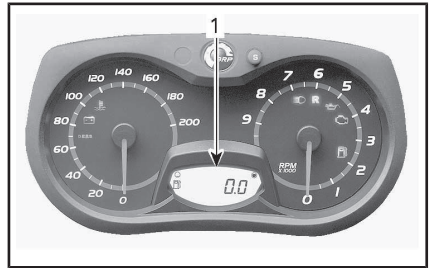
2) Tachymètre (tr/min)

Mesure le régime du moteur (tr/min). Multipliez par 1 000 pour obtenir le régime réel.



PARTIE DROITE DE L'INDICATEUR

3) Affichage numérique



1. Affichage numérique

AVERTISSEMENT

Ne réglez ni ne définissez jamais les fonctions de l'indicateur multifonction pendant que vous conduisez le véhicule, car vous pourriez en perdre le contrôle.

L'affichage multifonction sert à :

- Afficher le message de bienvenue (WELCOME) lors de la mise en route
- Afficher le message de reconnaissance de clé (KEY)
- Fournir différentes indications selon le choix du conducteur
- Activer ou modifier des fonctions ou modes d'utilisation divers
- Afficher des messages déroulants d'activation de fonction ou de pannes du système
- Afficher les codes d'erreur.

4) Témoin(s) et messages



Consultez le tableau ci-dessous pour les informations de base relatives aux témoins. Reportez-vous au paragraphe *SYSTÈME DE CONTRÔLE* pour les détails relatifs aux témoins d'anomalie.

TYPIQUE — TÉMOINS

TÉMOIN(S) ALLUMÉ(S)	SIGNAL SONORE	DESCRIPTION
	4 bips courts toutes les 5 minutes	Moteur deux temps : Le niveau d'huile d'injection est faible. Arrêtez le véhicule dans un endroit sûr et faites l'appoint du réservoir d'huile d'injection.
		Moteurs quatre temps : pression d'huile du moteur basse. Arrêtez le véhicule dans un endroit sûr et vérifiez le niveau d'huile. Remplissez jusqu'au niveau approprié. Si le niveau d'huile était bon, cessez d'utiliser le véhicule et contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.
	—	Bas niveau d'essence. Une seule barre sur l'indicateur de niveau de carburant. Remplissez le réservoir dès que possible.
	Bips longs se répétant lentement	La marche arrière est sélectionnée.
	3 bips courts	La marche arrière ne s'est pas enclenchée, réessayez.
	—	Feux de route sélectionnés.
ACE uniquement		
	—	Le mode ECO est sélectionné.
	—	Le mode Standard est sélectionné.

TÉMOIN(S) ALLUMÉ(S)	SIGNAL SONORE	DESCRIPTION
	—	Le mode Sport est sélectionné.

5) Bouton sélecteur (S)

Bouton utilisé pour naviguer dans l'affichage multifonction de l'indicateur, l'ajuster ou le réinitialiser.

Pour mémoriser des réglages, le moteur doit tourner.

Caractéristiques de l'indicateur

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR L'AFFICHAGE NUMÉRIQUE				
FONCTIONS	WT 550F	WT 600 HO E-TEC	WT 600 ACE	WT 900 ACE
A) Odomètre	X	X	X	X
B) Compteur journalier A ou B	S.O.	X	X	X
C) Compteur horaire	S.O.	X	X	X
D) Niveau de carburant	X	X	X	X
E) Mode de stockage du moteur E-TEC	S.O.	X	S.O.	S.O.

X = indique une fonction de série
 Opt = fonction disponible en option
 N.D. = non disponible

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR L'AFFICHAGE NUMÉRIQUE		
FONCTIONS	WT 600 HO E-TEC	SWT 900 ACE
A) Odomètre	X	X
B) Compteur journalier A ou B	X	X
C) Compteur horaire	X	X
D) Niveau de carburant	X	X
E) Mode de stockage du moteur E-TEC	X	S.O.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR L'AFFICHAGE NUMÉRIQUE		
FONCTIONS	WT 600 HO E-TEC	SWT 900 ACE
X = indique une fonction de série Opt = fonction disponible en option N.D. = non disponible		

Lorsque la centrale d'information est mise en route pour la première fois, l'affichage numérique revient par défaut à la dernière indication sélectionnée.

A) Odomètre

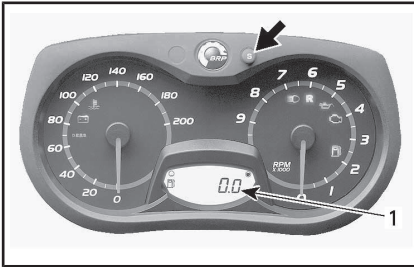
Enregistre la distance totale parcourue.

550F

L'odomètre est présenté sur l'affichage numérique.

Modèles 600 HO E-TEC et 600 ACE

Appuyez sur le bouton sélecteur (S) pour sélectionner le mode odomètre.

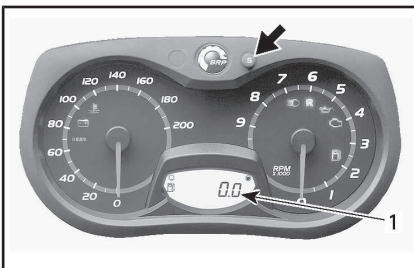


1. Mode odomètre (km/mi)

B) Compteur journalier A ou B

Le compteur journalier enregistre la distance parcourue depuis qu'il a été réinitialisé.

Appuyez sur le bouton sélecteur (S) pour sélectionner le mode compteur journalier (A ou B).

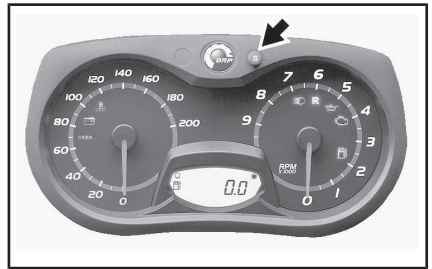


1. Mode compteur journalier (A ou B)

Appuyez sur le bouton sélecteur (S) et maintenez-le enfoncé pour la réinitialisation.

REMARQUE : Sur les modèles E-TEC, la réinitialisation du mode JOURNALIER B réinitialise aussi

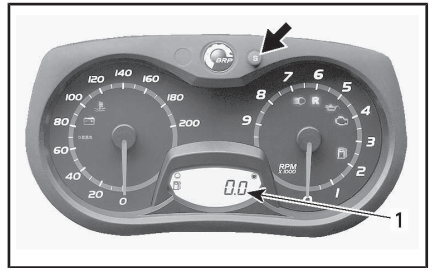
la CONSOMMATION DE CARBURANT TOTALE.



C) Compteur horaire

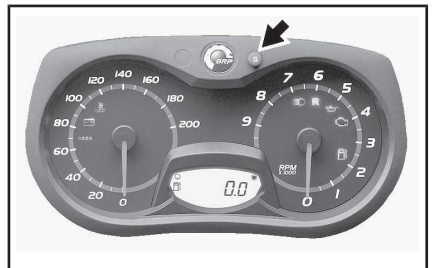
Enregistre le temps de parcours du véhicule depuis qu'il a été réinitialisé lorsque le système électrique est activé.

Appuyez sur le bouton sélecteur (S) pour sélectionner le mode compteur horaire (HrTRIP).



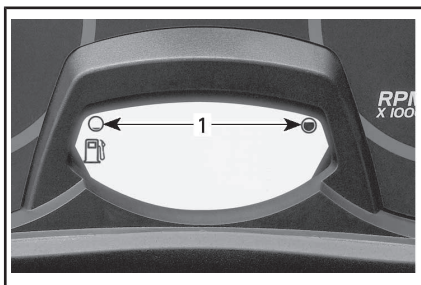
1. Mode compteur horaire (HrTRIP)

Appuyez sur le bouton sélecteur (S) et maintenez-le enfoncé pour la réinitialisation.



D) Niveau de carburant

Cet indicateur à barres indique la quantité d'essence qui reste dans le réservoir.



NIVEAU D'ESSENCE

1. Plage de fonctionnement

E) Mode de stockage du moteur E-TEC

Affiche le message OIL lorsque la procédure du mode de stockage est initiée.

13) Sièges passager (1 + 1)

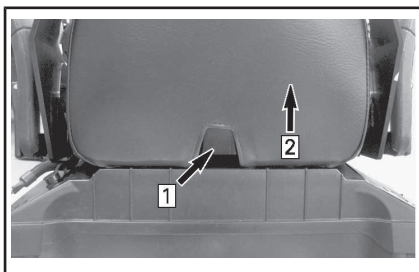
Un siège passager 1+1 est fourni de série.

! AVERTISSEMENT

Chaque passager doit être en mesure de placer ses pieds fermement sur les repose-pieds et d'agripper les poignées pendant tout le trajet. Ces critères sont importants à respecter, car il faut pouvoir assurer au passager une certaine stabilité afin de réduire les risques d'éjection.

Dépose du siège passager

1. Enfoncez le loquet puis soulevez l'arrière du siège.



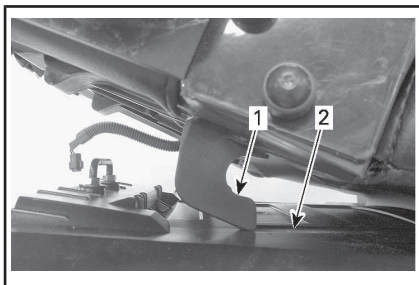
Étape 1 : Poussez le loquet

Étape 2 : Soulevez l'arrière du siège

2. Faites glisser le siège vers l'arrière et écartez-le.

Mise en place du siège du passager

1. Orientez le siège passager vers l'avant et placez-le sur le couvercle du compartiment de stockage.
2. Inclinez légèrement le siège passager vers l'avant et engagez les deux crochets du siège dans les encoches du couvercle du compartiment de stockage.



1. Crochet du siège

2. Encoche

3. Poussez le siège passager vers le siège conducteur et appuyez fortement sur la partie arrière pour verrouiller le siège passager en position.

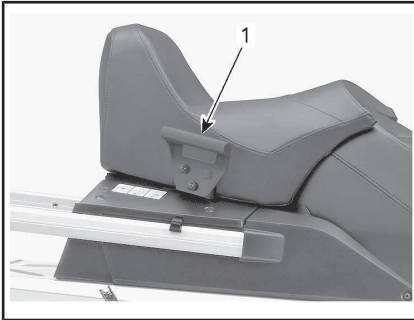
REMARQUE : Un déclic très évident se fera sentir. Vérifiez si le siège est solidement verrouillé en tirant dessus.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez bien si le siège est solidement fixé avant de rouler.

14) Poignées pour passerger

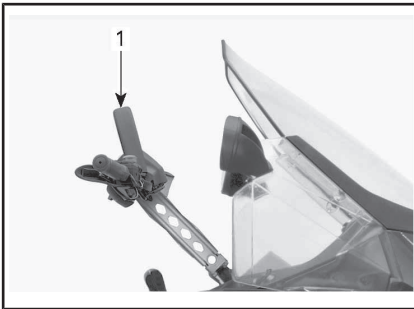
Poignées fixes de chaque côté du siège passager.



1. Poignée passager

15) Sangle pour régions montagneuses

La sangle permet au conducteur de s'accrocher en cas de conduite à flanc de coteau.



TYPIQUE

1. Sangle pour régions montagneuses

⚠ AVERTISSEMENT

Cette sangle n'est pas adaptée au remorquage, au levage ou à d'autres opérations que de s'y accrocher temporairement lorsqu'un effet de levier est nécessaire à très basse vitesse.

16) Guide du conducteur

Le guide du conducteur se trouve dans le compartiment de rangement.

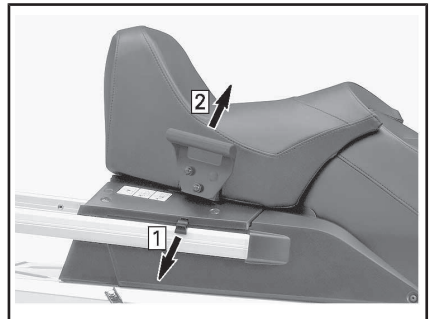
17) Compartiment de rangement

Le compartiment de rangement se trouve derrière le siège du conducteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Le compartiment de stockage doit être correctement sangle. Éviter d'y placer des objets tranchants, lourds ou fragiles.

Pour ouvrir le couvercle, tirez et écartez le loquet en caoutchouc sur le côté puis soulevez le côté droit du couvercle ou le siège du passager le cas échéant.

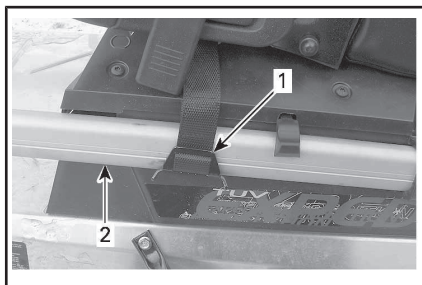


Étape 1 : Tirez le loquet en caoutchouc

Étape 2 : Soulevez le côté droit

Pour fermer le couvercle, repoussez-le simplement vers le bas jusqu'à ce qu'il se verrouille.

Par ailleurs, lorsque le siège passager est installé, accrochez la sangle de retenue au rail du porte-bagages comme illustré.



TYPIQUE

1. Sangle de retenue
2. Rail de porte-bagages

! **ATTENTION** Lorsque vous fermez le couvercle et que le siège passager est installé, fixez-le à l'aide de la sangle de retenue.

18) Porte-bagages arrière

! AVERTISSEMENT

Tous les objets placés sur le porte-bagages doivent être correctement sanglés. Ne transportez pas d'objets fragiles. Un chargement trop important risque de limiter la maniabilité.

! AVERTISSEMENT

Réglez toujours la suspension suivant la charge. La capacité de ce porte-bagages est limitée ; la charge MAXIMALE est de 30 kg (66 lb). Conduisez très lentement lorsqu'il est chargé. Évitez de passer rapidement sur des bosses.

19) Prise 12 volts

Une prise d'alimentation 12 V se trouve à l'avant, près de la colonne de direction.

Cette prise jack peut recevoir un appareil électrique 12 volts.

20) Attelage

Utilisez l'attelage avec une barre de traction pour remorquer un accessoire.

Lorsque vous attelez un élément, reportez-vous systématiquement aux recommandations du fabricant.

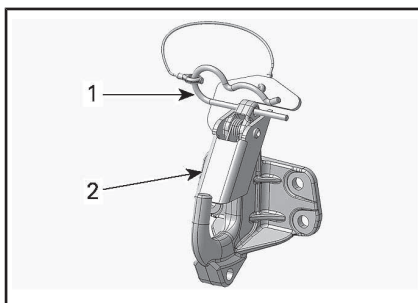
REMARQUE : Consultez l'étiquette placée sur le véhicule concernant les capacités de remorquage en termes de poids.

! AVERTISSEMENT

Ne remorquez jamais un accessoire avec une corde. Utilisez toujours une barre de traction rigide. La corde peut provoquer une collision entre l'objet et la motoneige en cas de décélération rapide ou en descente.

Attelage en J (modèles européens)

Fixation d'un équipement



1. Goupille fendue
 2. Loquet de sécurité
1. Retirez la goupille.
 2. Alignez le trou de fixation de l'accessoire avec le crochet de l'attelage.
 3. Poussez la fixation de l'accessoire au-delà du loquet de sécurité.

- Maintenez le loquet de sécurité avec la goupille.

Retrait d'un équipement

- Retirez la goupille.
- Poussez le loquet de sécurité vers l'avant pour dégager la fixation d'accessoires de l'attelage.
- Détachez la fixation d'accessoires
- Remettez la goupille en place.

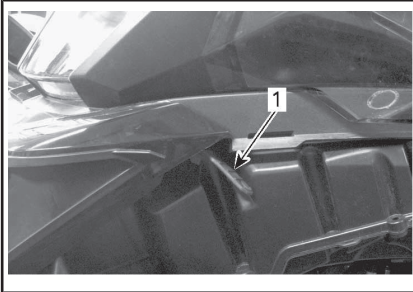
21) Capot

AVERTISSEMENT

Ne faites jamais fonctionner le moteur alors que le capot a été déposé.

Dépose du capot

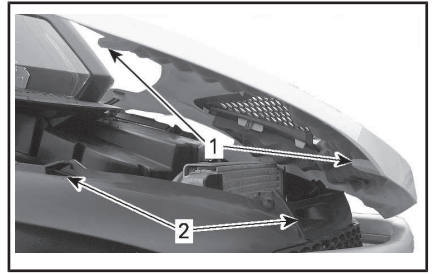
- Déposez les flancs supérieurs comme expliqué dans la présente sous-section.
- Décrochez les attaches en caoutchouc des deux côtés.



- Attache en caoutchouc
- Faites glisser le capot vers l'avant pour libérer les languettes des encoches.

Mise en place du capot

- Engagez les languettes situées à l'avant et au centre du capot dans les encoches du pan inférieur.



TYPIQUE

- Languettes du capot
- Encoches du pan inférieur
- Faites glisser le capot vers le phare jusqu'à ce qu'il s'arrête.
- Accrochez les attaches en caoutchouc.

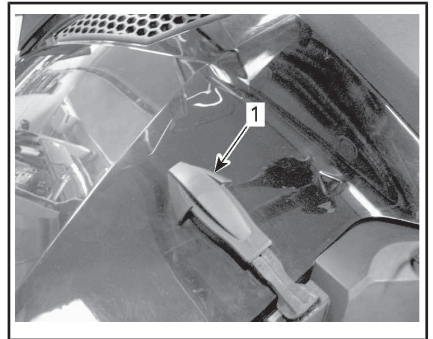
22) Flancs supérieurs

AVERTISSEMENT

Ne faites jamais fonctionner le moteur alors que les flancs sont ouverts ou déposés.

Dépose des flancs supérieurs

- Décrochez l'attache en caoutchouc.

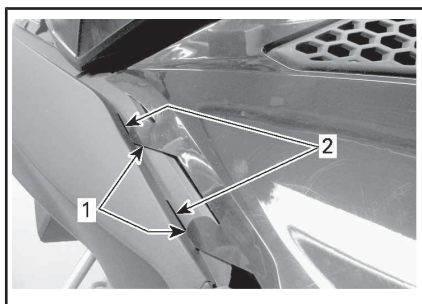


TYPIQUE

- Attache en caoutchouc
- Soulevez la partie arrière du flanc de manière à libérer la languette en plastique de la console.
- Faites coulisser le flanc vers l'arrière.

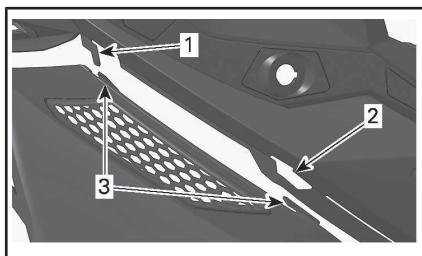
Mise en place des flancs supérieurs

1. Introduisez les languettes inférieures dans les encoches du pan inférieur.



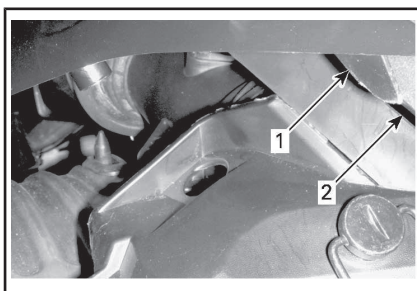
TYPIQUE

1. Languettes inférieures du flanc
 2. Encoches du pan inférieur
2. Verrouillez les languettes centrales supérieures dans la console.



TYPIQUE

1. Crochet de la console
 2. Encoche de la console
 3. Languettes centrales du flanc
3. Introduisez la languette arrière dans l'encoche de la console.



TYPIQUE

1. Languette arrière
 2. Encoche de la console
4. Accrochez l'attache en caoutchouc.

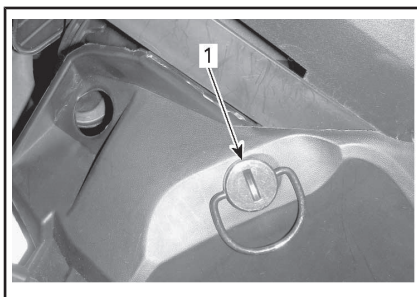
23) Flancs inférieurs

⚠ AVERTISSEMENT

Ne faites jamais fonctionner le moteur alors que les flancs sont ouverts ou déposés.

Dépose du flanc inférieur

1. Déposez le flanc supérieur comme expliqué ci-dessus.
2. Faites tourner la fixation d'un quart de tour dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour le débloquer.



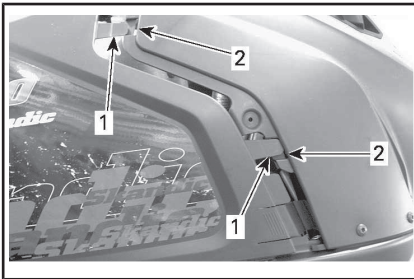
1. Attache
3. Poussez l'ergot vers l'intérieur et maintenez-le, puis tirez le panneau vers le haut et l'arrière.



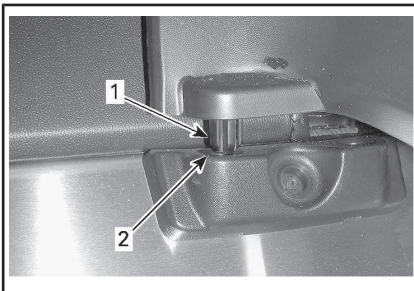
1. Ergot de verrouillage

Installation du flanc inférieur

1. Introduisez les ergots inférieurs dans les encoches du pan inférieur.



1. Ergots avant du flanc
2. Encoches du pan inférieur
2. Introduisez les ergots inférieurs dans les encoches du pan inférieur.
3. Poussez le flanc vers l'avant.
4. Insérez le pion du flanc dans le trou du tunnel



1. Pion du panneau
2. Trou du tunnel
5. Verrouillez la fixation en la faisant tourner d'un quart de tour

dans le sens des aiguilles d'une montre.

24) Protège-courroie d'entraînement

Dépose du protège-courroie d'entraînement

! AVERTISSEMENT

Ne faites JAMAIS tourner le moteur :

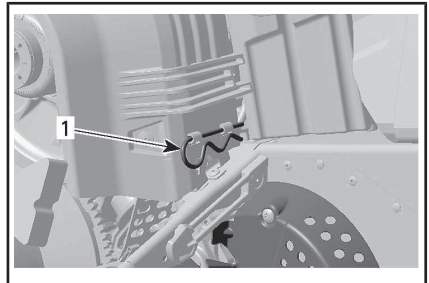
- Sans que les protections et le protège-courroie soient fermement installés,
- Lorsque le capot et/ou les flancs sont ouverts ou déposés.

N'essayez JAMAIS de régler les pièces mobiles pendant que le moteur tourne.

Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.

Déposez les flancs gauches comme expliqué dans la présente sous-section.

Retirez la goupille.



TYPIQUE

1. Goupille

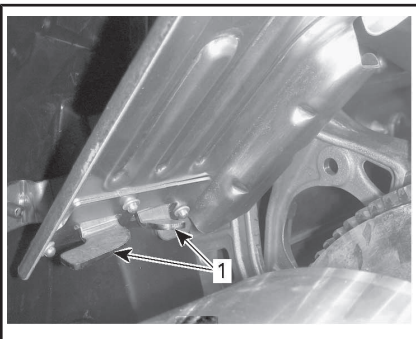
Soulevez la partie arrière du protège-courroie puis extrayez-le des pattes avant en faisant pivoter le protège-courroie vers l'extérieur.

Mise en place du protège-courroie d'entraînement

Lors de la réinstallation du protège-courroie, positionnez la partie découpée vers l'avant de la motoneige.

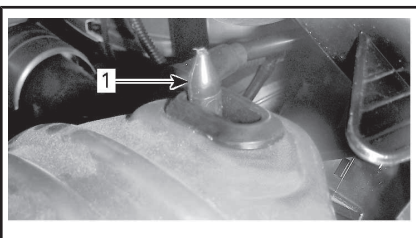
Placez l'encoche avant gauche du protège-courroie sur la patte la plus longue.

Faites pivoter le protège-courroie vers l'intérieur pour insérer la patte la plus courte dans l'encoche droite.



1. Pattes

Placez le passe-fil sur la tige de retenue.

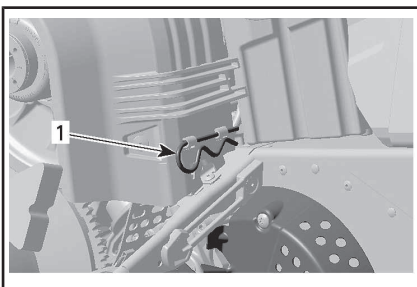


1. Tige de retenue

Placez la partie arrière du protège-courroie sur le dispositif de retenue et fixez-le à l'aide de la goupille.

REMARQUE : Le protège-courroie est volontairement légèrement surdimensionné pour maintenir une tension sur ses broches et mécanismes de retenue et éviter un bruit et des vibrations inutiles. Il est im-

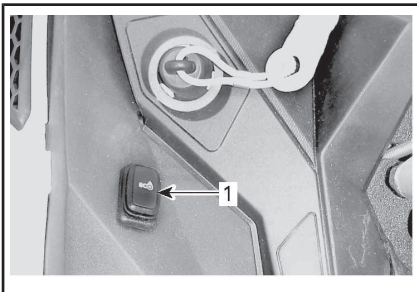
portant de maintenir sa tension lors de la réinstallation.



1. Goupille

25) Commutateur de mode ECO/Standard/Sport (600 ACE et 900 ACE uniquement)

Le commutateur de mode est situé du côté gauche du réservoir de carburant.



TYPIQUE - CÔTÉ GAUCHE DU RÉSERVOIR DE CARBURANT

1. Commutateur de mode

Il sert à activer ou désactiver les modes Eco/Standard/Sport.

Reportez-vous à la sous-section des *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour les détails.

26) Poignée du démarreur à rappel (selon l'équipement)

Type à rappel automatique situé côté droit de votre motoneige. Pour activer le mécanisme, tirez sur la

poignée jusqu'à ce que vous sentiez une résistance, puis tirez avec force. Relâcher la poignée lentement.

REMARQUE : Le couple maximal qui peut être transmis au moteur par la poignée du démarreur s'élève à 80 N•m. La force maximale qui peut être exercée sur la corde s'élève à 2 200 N.

CARBURANT ET HUILE

Spécifications d'essence

AVIS Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :

- des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
- la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
- la corrosion des pièces métalliques;
- des dommages causés aux parties internes du moteur.


- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.

- Les essences contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases de l'essence et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de

10 % d'éthanol. L'essence utilisée doit comporter l'indice d'octane minimal suivant :

TYPE DE CARBURANT	MOTEUR	INDICE D'OCTANE MINIMUM
Carburant SANS éthanol	550F 600 ACE 900 ACE	87 AKI (RON+MON)/2 92 RON
	600 HO E-TEC	91 AKI (RON+MON)/2 95 RON
Carburant qui peut contenir un maximum de 10 % d'éthanol	550F 600 HO E-TEC 600 ACE 900 ACE	91 AKI (RON+MON)/2 95 RON 

AVIS N'utilisez jamais d'autres essences. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

AVIS N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation d'essence étiquetée E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

Additifs antigel pour carburant

Lors de l'utilisation de carburant oxygéné, un antigel pour conduites ou un additif absorbant d'eau n'est pas utile et ne doit pas être utilisé. Lors de l'utilisation de carburant non oxygéné, il est conseillé d'utiliser un antigel à base d'isopropyle à raison de 150 ml d'antigel par 40 L de carburant.

Ces précautions permettront de limiter le risque de formation de gel dans les carburateurs ou autres

composants du circuit de carburant, ce qui est parfois susceptible de provoquer d'importants dégâts au niveau du moteur.

REMARQUE : Utilisez uniquement un antigel sans alcool méthylique.

Méthode de remplissage

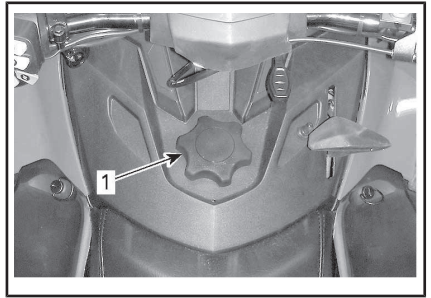
Dévissez pour remplir le réservoir puis serrez complètement.



AVERTISSEMENT

- Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein. Retirez le bouchon avec précaution.
- Si vous constatez une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.
- L'essence est inflammable et explosive dans certaines conditions.
- Ne vérifiez jamais le niveau d'essence la lueur d'une flamme.
- Ne fumez jamais et tenez les flammes et les étincelles à l'écart.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Ne remplissez jamais le réservoir d'essence à plein rendement avant de laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.
- Essuyez toujours toute essence répandue sur le véhicule.

REMARQUE : Ne vous installez pas sur la selle si le bouchon du réservoir n'est pas en place.



1. Bouchon de réservoir d'essence

Huile recommandée

550F

MOTEUR	HUILE D'INJECTION RECOMMANDÉE
550F	Scandinavie : HUILE MINÉRALE 2T DE PREMIÈRE QUALITÉ CARBURÉE (EUR) (619590103) (N/P 779276) ou HUILE SYNTHÉTIQUE 2T E-TEC (EUR) (619590106) (N/P 779281)
	Tous les autres pays : HUILE MINÉRALE 2T DE PREMIÈRE QUALITÉ CARBURÉE (293600117) (N/P 779119) ou HUILE SYNTHÉTIQUE 2T E-TEC (293600132) (N/P 779126)

AVIS Le moteur de la présente motoneige a été élaborée et validée avec de l'huile XPS™ recommandée par BRP. BRP conseille vivement de toujours utiliser son huile XPS recommandée ou une huile équivalente. Les dégâts provoqués par une huile qui n'est pas adaptée à ce moteur à 2 temps avec injection d'huile pourraient ne pas être couverts par la garantie limitée de BRP.

Si vous ne parvenez pas à obtenir l'huile d'injection XPS, vous pouvez utiliser l'huile d'injection API TC à

basse teneur en cendres circulant à -40°C.

AVIS N'utilisez pas d'huile de moteur hors-bord à deux temps NMMA TC-W, TC-W2 ou TC-W3, ni d'huile de moteur deux temps sans cendres.

600 HO E-TEC

MOTEUR	HUILE D'INJECTION RECOMMANDÉE
600 HO E-TEC	Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE 2T E-TEC (EUR) (619590106) (N/P 779281) Tous les autres pays : HUILE SYNTHÉTIQUE 2T E-TEC (293600132) (N/P 779126)

AVIS Le moteur de la présente motoneige a été élaborée et validée avec de l'huile XPS™ recommandée par BRP. BRP conseille vivement de toujours utiliser son huile XPS recommandée qui est spécifiquement conçue pour ses caractéristiques de fonctionnement du moteur. Ou un lubrifiant deux temps conçu pour les motoneiges répondant aux spécifications des lubrifiants de l'industrie suivantes : 1) JASO FD (M345-2004) et 2) SAE grade 4 (F/M 4). Ces spécifications sont minimales mais ne garantissent pas un fonctionnement sans problème. Les dégâts provoqués par une huile qui n'est pas adaptée à ce moteur à 2 temps avec injection d'huile pourraient ne pas être couverts par la garantie limitée de BRP.

600 ACE et 900 ACE

MOTEUR	Huile MOTEUR recommandée
600 ACE 900 ACE	Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (EUR) (619590114) (N/P 779286) Tous les autres pays : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (293600112) (N/P 779139)

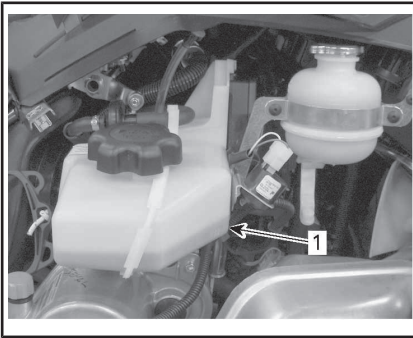
AVIS Le moteur de la présente motoneige a été élaboré et validé avec de l'huile synthétique 4 temps BRP XPS™. BRP recommande d'utiliser son huile synthétique huile XPS ou équivalent. Les dégâts provoqués par une huile qui n'est pas adaptée à ce moteur à 4 temps pourraient ne pas être couverts par la garantie limitée de BRP.

En cas d'indisponibilité de l'huile recommandée, utilisez une huile à base synthétique SAE 0W40 qui répond au moins aux exigences du classement SM de l'API.

Vérification du niveau d'huile d'injection

Le réservoir d'huile d'injection se trouve derrière le flanc droit. Reportez-vous au paragraphe *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT* pour la procédure d'ouverture.

Maintenez toujours le niveau d'huile d'injection recommandé dans le réservoir d'huile d'injection.



TYPIQUE

1. Réservoir d'huile

AVIS Vérifiez le niveau et rajoutez de l'huile chaque fois que vous faites le plein.

Pour ajouter de l'huile d'injection

Déposez le capuchon du réservoir d'huile d'injection.

Ajoutez de l'huile d'injection.

Réinstallez le bouchon et serrez à fond.

REMARQUE : Évitez tout remplissage excessif. Ne dépassez pas le niveau MAX dans le col de remplissage du réservoir.

AVIS Ne confondez pas le bouchon du réservoir d'huile et celui du réservoir d'essence.



AVERTISSEMENT

Essuyez tout déversement d'huile. L'huile chaude est hautement inflammable.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant le rodage

Il est nécessaire d'effectuer une période de rodage de 10 heures de fonctionnement ou 500 km avec le véhicule.

Après la période de rodage, faire inspecter le véhicule par un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. Reportez-vous à la section *ENTRETIEN*.

Moteur

Au cours de la période de rodage :

- Évitez d'appuyer à fond sur la manette des gaz de manière prolongée.
- Évitez les accélérations intenses.
- Évitez de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- Évitez toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Pendant les premières heures du rodage, le système de gestion du moteur contrôlera certains des paramètres du moteur, ce qui en réduira les performances.

Modèles E-TEC

Pendant une période prédéfinie, le système de gestion du moteur contrôle des paramètres du moteur.

La durée est basée sur le volume de carburant. Environ deux réservoirs seront nécessaires au rodage.

Pendant cette période :

- Les performances et le comportement du moteur ne seront pas optimaux.
- La consommation de carburant et d'huile sera plus élevée.

Courroie d'entraînement

Une courroie d'entraînement neuve requiert un rodage de 50 km.

Au cours de la période de rodage :

- Évitez d'accélérer ou de décélérer vigoureusement.
- Évitez de tirer une charge.
- Évitez de circuler à plein régime.

MODES DE FONCTIONNEMENT (600 ACE ET 900 ACE UNIQUEMENT)

⚠ AVERTISSEMENT

Lors du changement de mode de fonctionnement, veillez à garder le parfait contrôle de votre environnement.

Mode ECO (mode d'économie de carburant)

Lorsque le mode ECO est sélectionné (mode d'économie de carburant), le couple et la vitesse du véhicule sont limités et une vitesse de croisière optimale est maintenue afin de réduire la consommation de carburant.

Une fois activé, le mode ECO reste actif tant qu'il n'est pas désactivé par l'opérateur.

Mode Standard

Un témoin de mode Standard est allumé sur l'indicateur multifonctionnel pour confirmer le mode de fonctionnement actif.

Mode Sport

⚠ AVERTISSEMENT

Veillez à informer le passager qu'il doit bien se tenir avant d'activer le mode sport. Le mode Sport fournit une accélération accrue.

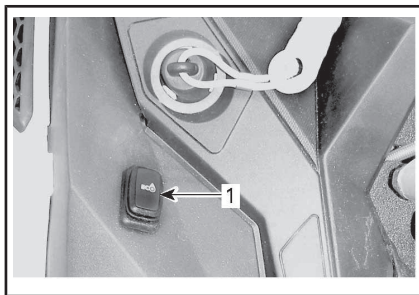
Lorsqu'il est sélectionné, le mode Sport fournit une réponse instantanée du moteur et des accélérations plus rapides que le mode Standard ou ECO.

Une fois activé, le mode Sport reste actif tant qu'il n'est pas désactivé par l'opérateur.

Changement de modes de fonctionnement

Utilisez le commutateur de mode ECO/Standard/Sport pour faire défiler les niveaux de puissance, d'ECO (puissance réduite) à Standard (pleine puissance) et à Sport (réponse accrue).

Pour augmenter la puissance, remontez le commutateur. Pour diminuer la puissance, abaissez le commutateur.



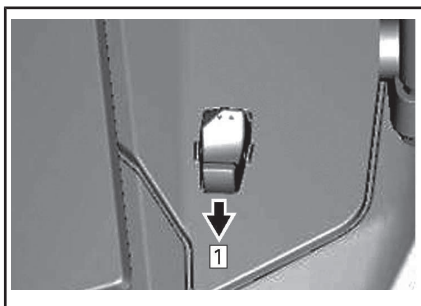
TYPIQUE - CÔTÉ GAUCHE DU RÉSERVOIR DE CARBURANT

1. Commutateur de mode

En mode Sport, pour activer le mode Standard, appuyez une fois sur la partie inférieure du commutateur.

En mode Sport, pour activer le mode ECO, appuyez deux fois sur la partie inférieure du commutateur.

En mode Standard, pour activer le mode ECO, appuyez une fois sur la partie inférieure du commutateur.



TYPIQUE

Étape 1 : Appuyez sur la partie inférieure du commutateur



AVERTISSEMENT

Veillez à informer le passager qu'il doit bien se tenir avant d'activer le mode sport. Le mode Sport fournit une accélération accrue.

En mode Standard, pour activer le mode Sport, appuyez une fois sur la partie supérieure du commutateur.

En mode ECO, pour activer le mode Sport, appuyez deux fois sur la partie supérieure du commutateur.

En mode ECO, pour activer le mode Standard, appuyez deux fois sur la partie supérieure du commutateur.



AVERTISSEMENT

Lors du réglage des modes, veillez à garder le contrôle de votre environnement (autres motoneiges, obstacles ou personnes).

CONSIGNES D'UTILISATION

Procédure de démarrage du moteur

Procédure

1. Actionnez le frein de stationnement.
2. Contrôlez à nouveau le fonctionnement de la manette d'accélérateur.
3. Mettez votre casque.
4. Vérifiez que le capuchon du cordon coupe-circuit est couplé au commutateur de coupure du moteur et que le cordon est attaché à un œillet sur vos vêtements.
5. Vérifiez que le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur est sur ON (vers le haut).
6. Appuyez sur le bouton START pour actionner le démarreur électrique et faire démarrer le moteur. Relâchez le bouton dès que le moteur démarre.



AVERTISSEMENT

N'accélérez pas lors du démarrage.

AVIS N'activez pas le démarreur électrique pendant plus de 10 secondes à la fois. Laissez le démarreur au repos pendant au moins 30 secondes entre les tentatives de démarrage pour permettre au dispositif de refroidir.

7. Relâchez le frein de stationnement.

REMARQUE : Dans le cas d'un démarrage à froid initial, ne relâchez pas le frein de stationnement. Effectuez la procédure de *PRÉ-CHAUFFAGE DU VÉHICULE* expliquée ci-dessous.

Démarrage de secours

Modèles 600 ACE et 900 ACE

Ne tentez pas de procédure de démarrage d'urgence. Faites recharger ou remplacer la batterie.

REMARQUE : Le démarrage d'urgence manuel du moteur n'est pas fourni sur les modèles ACE et 550F.

Modèles 600 HO E-TEC et modèles 550 F

Si le démarreur ne fonctionne pas et que vous avez suivi les consignes de la *PROCÉDURE DE DÉMARRAGE DU MOTEUR*, faites démarrer le moteur à l'aide du démarreur à rappel ou de la corde de démarrage d'urgence comme suit :

Démarrer à l'aide d'une corde de démarrage d'urgence

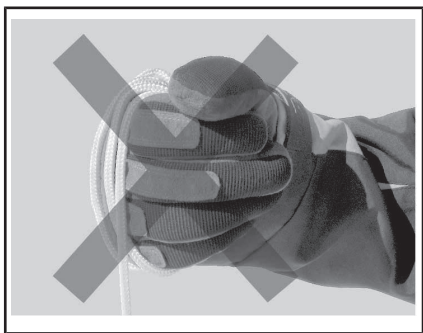
Le moteur peut être démarré à l'aide de la corde de démarrage d'urgence fournie avec la trousse d'outils. Procédez comme suit :

1. Déposez le protège-courroie.



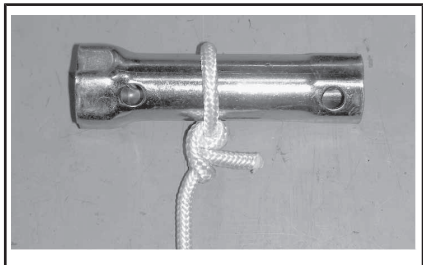
AVERTISSEMENT

N'enroulez pas la corde de démarrage autour de votre main. Ne tenez la corde que par la poignée. Ne démarrez pas la motoneige avec la poulie d'entraînement sauf en cas d'extrême urgence. Faites réparer la motoneige dès que possible.

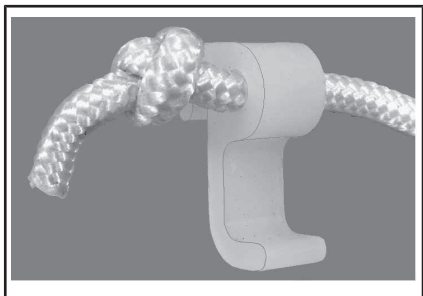


2. Attachez une extrémité de la corde d'urgence à la poignée à rappel.

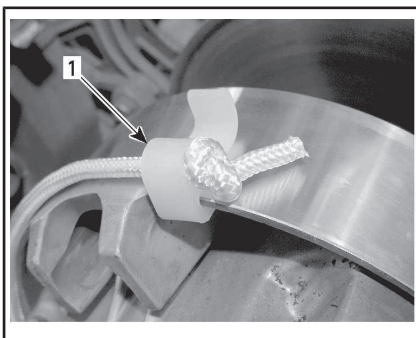
REMARQUE : La prise des bougies d'allumage peut servir de poignée d'urgence.



3. Attachez l'autre extrémité de la corde d'urgence à l'attache de démarrage de la trousse d'outils.

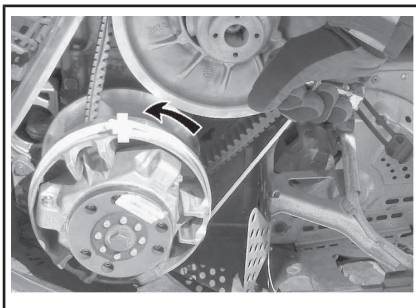


4. Fixez l'attache à la poulie d'entraînement.



1. *Emplacement d'installation de l'attache*

5. Enroulez la corde autour de la poulie d'entraînement. Lorsque vous tirez, la poulie doit tourner dans le sens inverse à celui des aiguilles d'une montre.



6. Tirez sur la corde d'un mouvement ferme et sec, de sorte que la corde se libère de la poulie d'entraînement.

! AVERTISSEMENT

Lors du démarrage de la motoneige en situation d'urgence à l'aide de la poulie d'entraînement, ne pas remettre en place le protège-courroie et faire réparer la motoneige.

Préchauffage du véhicule

Avant chaque trajet, le véhicule doit être préchauffé de la manière suivante :

1. Faites démarrer le moteur comme expliqué dans la *PROCÉDURE DE DÉMARRAGE* du moteur ci-dessus.
2. Laissez le moteur se réchauffer pendant 1 à 2 minutes au régime de ralenti.

REMARQUE : Il n'est pas recommandé de laisser le moteur tourner au régime de ralenti pendant plus de 10 minutes.

3. Désengagez le frein de stationnement.
4. Accélérez jusqu'à ce que la poulie d'entraînement se mette en prise. Conduisez à faible vitesse pendant les 2 à 3 premières minutes

AVIS Si le véhicule ne bouge pas lorsque vous mettez les gaz, arrêtez le moteur, enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur, et effectuez les opérations suivantes :

- Vérifiez si les skis sont coincés au sol. Soulevez un ski à la fois par la poignée, puis reposez-le au sol.
- Vérifiez si la chenille est coincée au sol. Soulevez l'arrière de la motoneige suffisamment pour dégager la chenille du sol, puis laissez-la retomber.
- Vérifiez l'absence d'une accumulation de neige durcie ou de glace sur la suspension arrière qui pourrait interférer avec la rotation de la chenille. Nettoyez la zone.

! **ATTENTION** Utilisez des techniques de levage adaptées,

notamment en utilisant la force de vos jambes. N'essayez pas de soulever l'une des extrémités du véhicule si c'est au-delà de vos forces.



AVERTISSEMENT

Assurez-vous que le capuchon du cordon coupe-circuit est enlevé avant de vous placer devant le véhicule, de vous approcher de la chenille ou des éléments de la suspension arrière.

REMARQUE : Sur les modèles E-TEC, le préchauffage se fait par commande électronique. Pendant cette période (jusqu'à 10 minutes en fonction de la température ambiante), le régime du moteur est limité.

Fonctionnement de la boîte de vitesses

AVIS

- Mettez toujours la boîte de vitesses en 1^{re} pour tirer une charge.
- Placez systématiquement la boîte de vitesses au point mort (N) pendant le stationnement.
- Arrêtez-vous complètement et maintenez le frein avant de changer de vitesse pour passer en marche arrière ou sortir de marche arrière. Attendez le déclenchement de l'alarme pour la marche arrière avant d'activer la poignée de gaz.

Point mort

Lorsque la boîte de vitesses est au point mort (N), elle fait en sorte que les poulies ne sont plus en prise avec la chenille.

Passage en marche arrière

Pour enclencher la marche arrière, procédez comme suit :

1. Arrêtez complètement le véhicule.
2. Serrez le frein et maintenez-le serré.
3. Le moteur tournant au ralenti, sélectionnez la marche arrière (R pour « reverse ») à l'aide du levier de changement de vitesse.

REMARQUE : Il est indispensable d'enfoncer le bouton du levier de vitesse pour faire passer celui-ci du point mort à la marche arrière.

4. Appuyez doucement sur la manette d'accélérateur.

AVERTISSEMENT

La vitesse de marche arrière n'est pas limitée. Faites toujours preuve de prudence car une marche arrière rapide peut provoquer la perte de stabilité du véhicule. Rester assis en permanence. Vérifiez l'absence d'obstacles ou de personnes avant de reculer.

Passage en marche avant

Le véhicule comporte deux vitesses en marche avant.

Pour enclencher une vitesse en marche avant, procédez comme suit :

1. Arrêtez complètement le véhicule.
2. Serrez le frein et maintenez-le serré.
3. Le moteur tournant au ralenti, sélectionnez la marche avant lente (1) ou rapide (2) à l'aide du levier de changement de vitesse.
4. Appuyez doucement sur la manette d'accélérateur.

REMARQUE : Ne changez pas de sens de marche lorsque le véhicule est en mouvement.

Arrêt du moteur

Relâchez la manette d'accélérateur et attendez que le moteur revienne au ralenti.

Coupez le moteur soit à l'aide du commutateur d'arrêt d'urgence du moteur, soit en extrayant le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.

AVERTISSEMENT

Retirez toujours le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur lorsque vous n'utilisez pas la motoneige, afin d'éviter un démarrage accidentel, une utilisation non autorisée ou un vol.

Remorquer un accessoire

Utilisez toujours une barre de traction rigide pour remorquer un élément. Les accessoires remorqués doivent être dotés de réflecteurs de chaque côté et à l'arrière. Conformez-vous aux règlements en vigueur en matière de feux d'arrêt.

AVERTISSEMENT

Ne remorquez jamais un accessoire avec une corde. Utilisez toujours une barre de traction rigide. La corde peut provoquer une collision entre l'objet et la motoneige en cas de décélération rapide ou en descente.

Remorquer une autre motoneige

Si une motoneige est en panne et doit être remorquée, utilisez une

barre de remorquage rigide. Déposez la courroie d'entraînement de la motoneige en panne, reportez-vous au paragraphe *COURROIE DE DISTRIBUTION* dans la sous-section *PROCÉDURES D'ENTRETIEN* et remorquez le véhicule à vitesse modérée.

AVIS Retirez toujours la courroie d'entraînement de la motoneige remorquée afin d'éviter d'endommager la courroie et le système d'entraînement.

En situation d'urgence, en l'absence de barre de traction rigide, vous pouvez utiliser une corde. Faites preuve d'une extrême prudence. Dans certaines zones, cette manœuvre est illégale. Contactez les autorités locales.

Retirez la courroie d'entraînement, attachez la corde aux axes des skis. Demandez à quelqu'un de s'installer sur l'engin remorqué afin d'activer le frein si nécessaire. Tractez à faible vitesse.

AVIS Afin d'éviter d'endommager la direction, ne fixez pas la corde aux boucles des skis (poignées).



AVERTISSEMENT

Roulez à une vitesse modérée lorsque vous remorquez une motoneige en panne. Faites preuve d'une extrême prudence.

PERSONNALISER LA CONDUITE

! AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule. Prenez toujours le temps de vous familiariser avec le comportement du véhicule chaque fois que la suspension a été réglée.

La manipulation et le confort de la motoneige dépendent des réglages de la suspension.

Le choix des réglages varie suivant la charge transportée, le poids du conducteur, ses préférences, la vitesse et les conditions du terrain.

! AVERTISSEMENT

Avant de régler les suspensions, rappelez-vous les consignes suivantes :

- Garez-vous dans un endroit sûr.
- Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
- Si l'avant ou l'arrière du véhicule doit être soulevé, vérifiez que l'appareil de levage est stable et sûr.

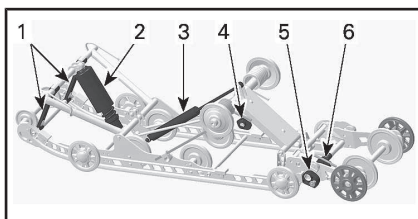
! **ATTENTION** N'essayez pas de soulever le véhicule sans aide. Utilisez un appareil de levage adéquat pour éviter les blessures.

Voyez ci-dessous pour régler la suspension avec précision.

Effectuez un réglage à la fois. Il peut par exemple être nécessaire de régler le ressort central après avoir réglé les ressorts avant. Essayez la motoneige dans les mêmes conditions; piste, vitesse, neige, position de conduite, etc. Modifiez un réglage et procédez à un nouveau test. Procédez de fa-

çon méthodique jusqu'à l'obtention du réglage voulu.

Réglage de la suspension arrière



SUSPENSION ARRIÈRE SC5-U

1. Sangles d'arrêt
2. Ressort central et amortisseur
3. Amortisseur arrière
4. Cames de précharge de ressorts arrière
5. Cliquet de stabilisation de l'extension
6. Cames de précharge de ressort d'extension

AVIS Lors de tout réglage de la suspension arrière, contrôlez la tension de la chenille et modifiez-la si nécessaire.

Longueur de la sangle d'arrêt

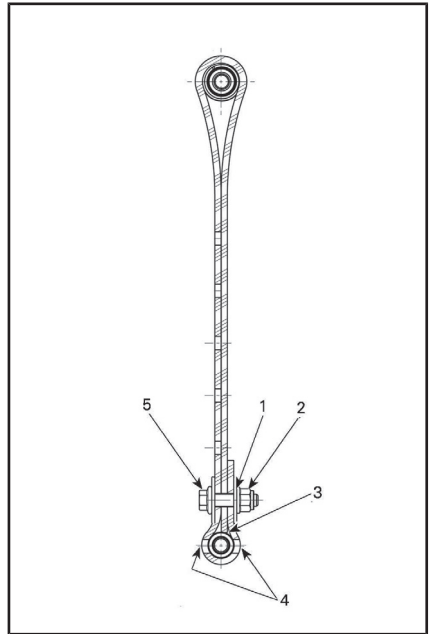
La longueur des sangles d'arrêt influence le poids que doit supporter le ressort central, notamment pendant l'accélération, et par conséquent, le soulèvement de l'avant.

La longueur des sangles d'arrêt influence également le déplacement du ressort central.

AVIS Réglez toujours les deux sangles d'arrêt à la même longueur. Lors de toute modification de la longueur des sangles d'arrêt, vous devez également vérifier la tension de la chenille.

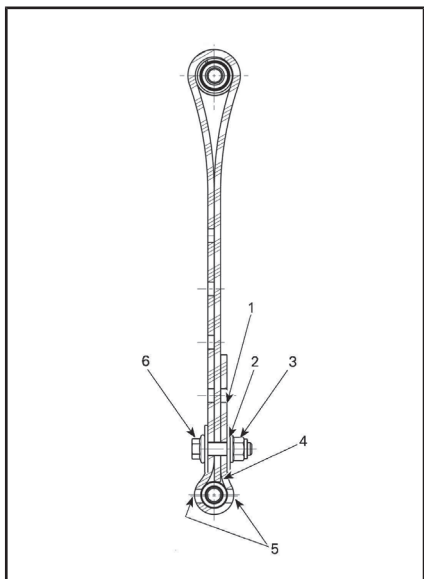
ACTION	CONSÉQUENCE
Augmentation de la longueur des sangles d'arrêt	Pression plus faible du ski en accélération
	Déplacement plus grand du ressort central
	Meilleure capacité d'absorption des chocs
Diminution de la longueur des sangles d'arrêt	Pression plus forte du ski en accélération
	Course réduite du ressort central
	Moins bonne capacité d'absorption des chocs

REMARQUE : La sangle d'arrêt peut être réglée à la position 1, 2, 3, 4 et 5. Les illustrations ci-dessous montrent les positions 1, 2 et 3. Les numéros plus petits correspondent à un réglage de sangle plus long.



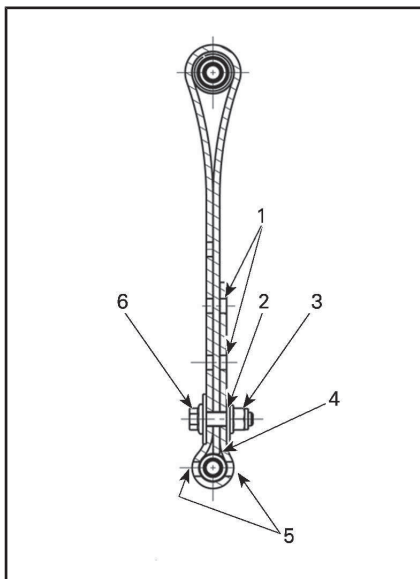
SANGLE D'ARRÊT, POSITION 1 (1ER TROU, PLUS LONGUE)

1. 1er trou de l'extrémité
2. Vers l'arrière
3. Embout de la sangle touchant l'axe de sangle
4. Deux trous laissés libres entre la tête de vis et l'écrot
5. Vers l'avant



SANGLE D'ARRÊT, POSITION 2 (2E TROU)

1. Trou libre
2. 2e trou de l'extrémité
3. Vers l'arrière
4. Embout de la sangle touchant l'axe de sangle
5. Deux trous laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
6. Vers l'avant



SANGLE D'ARRÊT, POSITION 3 (3E TROU)

1. Trous libres
2. 3e trou de l'extrémité
3. Vers l'arrière
4. Embout de la sangle touchant l'axe de sangle
5. Deux trous laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
6. Vers l'avant

REMARQUE : Le raccourcissement de la sangle d'arrêt peut réduire le confort. Si le transfert de poids ressenti est trop important, essayez de le corriger en réglant d'abord les blocs de couplage. Installez toujours le boulon de sangle d'arrêt le plus près possible de l'arbre inférieur.

Lorsque vous conduisez la motoneige dans une neige épaisse, il peut être nécessaire de modifier la longueur de la sangle d'arrêt et/ou de changer de position de conduite, de modifier l'angle de la chenille par rapport à la neige. L'habitude du conducteur à effectuer ces réglages et l'état de la neige oriente-

ront le choix vers la combinaison la plus efficace.

Généralement, une sangle d'arrêt plus longue donne de meilleures performances dans la neige épaisse sur un terrain plat.

Précharge du ressort arrière

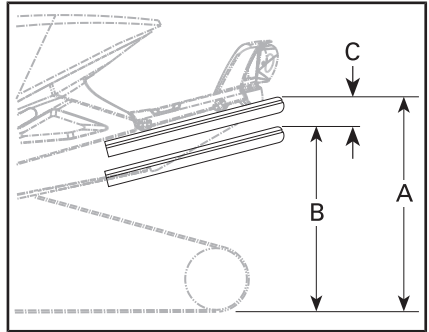
La tension du ressort arrière influence le confort, la hauteur de conduite et la compensation de charges.

Par ailleurs, la tension du ressort arrière transfère plus ou moins de poids sur l'avant de la motoneige. Par conséquent, le poids appliqué sur les skis est plus ou moins élevé. Ce réglage influence les performances de déplacement dans une épaisse couche de neige, les efforts nécessaires pour changer de direction et la maniabilité.

Un faible abaissement de la suspension dans des conditions de conduite très difficiles indique un bon choix du réglage des ressorts.

ACTION	CONSÉQUENCE
Augmentation de la tension	Suspension arrière plus ferme
	Partie arrière plus haute
	Meilleure capacité d'absorption des chocs
	Direction plus dure
Diminution de la tension	Suspension arrière plus molle
	Partie arrière plus basse
	Moins bonne capacité d'absorption des chocs
	Direction plus souple
	Meilleures performances et maniement plus aisé dans une épaisse couche de neige

Référez-vous à ce qui suit pour déterminer si la tension est correcte.



TYPIQUE — RÉGLAGE ADÉQUAT

- A. Suspension totalement étirée
 B. La suspension s'est enfoncée à cause du poids du conducteur, du ou des passagers et du chargement
 C. Distance entre les dimensions A et B, consultez le tableau ci-dessous

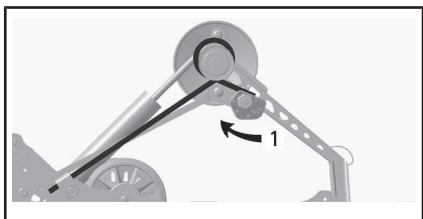
« C »	MESURE À PRENDRE
50 à 75 mm (2 à 3 po)	Aucun réglage nécessaire
Plus de 75 mm (3 po)	Réglage trop souple, augmentez la tension
Moins de 50 mm (2 po)	Réglage trop dur, diminuez la tension

REMARQUE : Si vous ne parvenez pas à atteindre la spécification avec les ressorts d'origine, consultez un concessionnaire Ski-Doo autorisé pour obtenir d'autres ressorts.

AVIS Pour augmenter la précharge du ressort, faites tourner la came de réglage gauche dans le sens des aiguilles d'une montre. Faites tourner la came droite dans le sens inverse.

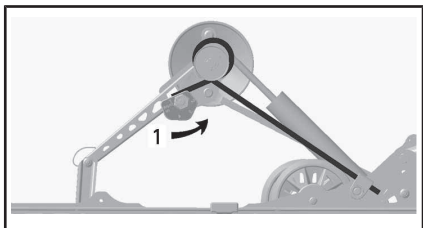
ATTENTION Ne réglez jamais les cames de précharge directement de la position 5 à la position 1 ou vice-versa.

Les cames de réglage comprennent 5 réglages différents, le réglage 1 est le plus mou.



TYPIQUE — CÔTÉ GAUCHE

1. Réglez la précharge des ressorts



TYPIQUE — CÔTÉ DROIT

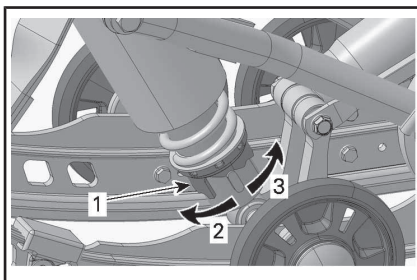
1. Réglez la précharge des ressorts

Précharge du ressort central

La tension du ressort central influence sur la dureté de la direction, le maniement et l'absorption des chocs.

En outre, le réglage de la tension du ressort central modifie la pression qui s'exerce sur la chenille, et cela a donc un effet sur les performances lors d'un déplacement sur une épaisse couche de neige.

ACTION	CONSÉQUENCE
Augmentation de la tension	Direction plus souple
	Meilleure capacité d'absorption des chocs
	Meilleurs démarrages sur épaisse couche de neige
Diminution de la tension	Meilleures performances et maniement sur épaisse couche de neige
	Direction plus dure
	Moins bonne capacité d'absorption des chocs
	Meilleure tenue de piste



AMORTISSEUR DE MANIABILITÉ - À CAME DE RÉGLAGE

1. Came de réglage de tension du ressort
2. Augmentez la tension
3. Diminuez la tension

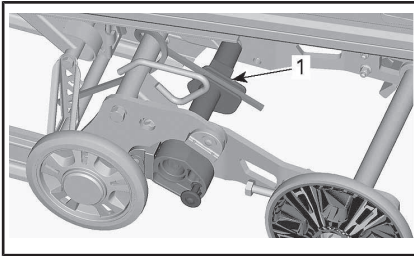
REMARQUE : Pour le dispositif de réglage de précharge de type came, utilisez l'outil de réglage de la suspension du kit d'outils.

Précharge du ressort d'extension de la suspension arrière

La précharge de ressort d'extension de suspension influence la capacité de marche arrière et le contact de la chenille avec le sol.

Réglez la précharge de ressort en tournant la came de réglage.

ACTION	CONSÉQUENCE
Augmentation de la tension	Surface des chenilles plus importante au sol
	L'extension se soulève moins
Diminution de la tension	Meilleure capacité de marche arrière, en particulier dans une épaisse couche de neige
	L'extension se soulève plus

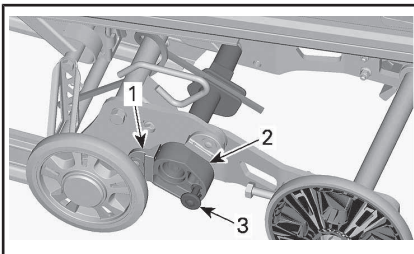


1. Came de précharge

Came de stabilisation de l'extension de la suspension arrière

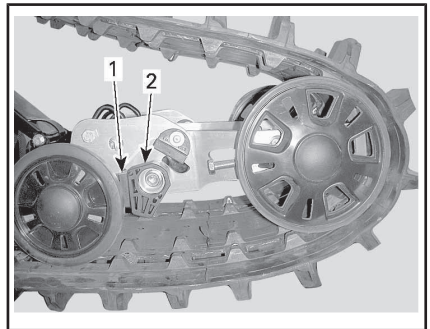
La came de stabilisation est utilisée pour contrôler la course d'extension de suspension.

Le réglage de came de stabilisation influence la maniabilité, l'adhérence et la capacité de marche arrière.



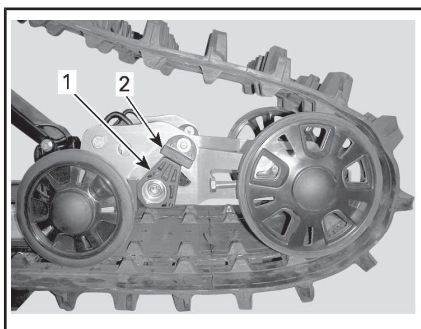
1. Butée d'arrêt
2. Came de stabilisation
3. Verrouiller

RÉGLAGE DE CAME	CONSÉQUENCE
À distance de la butée d'arrêt	Permet le mouvement de l'extension de la suspension sur sa course complète
	Usage général
Repose sur la butée d'arrêt	Bonne capacité de marche arrière
	Bloque l'extension de la suspension en ligne avec les rails de la suspension
	Meilleure traction, surface de contact des chenilles optimale
	Meilleure capacité de remorquage



SOULÉVÉ PARTIELLEMENT

1. Came de réglage
2. Butée d'arrêt inférieure

**VERROUILLÉ**

1. Came de réglage
2. Butée d'arrêt supérieure

Comportement du véhicule en fonction du réglage de la suspension

PROBLÈME	MESURES CORRECTIVES
Déviaton de la suspension avant	<p>Contrôlez l'alignement des patins et le réglage de la cambrure angulaire. Consultez un concessionnaire Ski-Doo autorisé. Réduisez la pression des patins au sol.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentez la charge du ressort central. - Réduisez la tension du ressort arrière.
La motoneige semble instable et semble pivoter autour de son centre	<p>Réduisez la pression du bras avant de la suspension arrière.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduisez la charge du ressort central. - Augmentez la précharge du ressort arrière.
La direction semble trop lourde.	<p>Réduisez la pression des skis au sol.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentez la charge du ressort central.
L'arrière de la motoneige semble trop rigide.	Réduisez la tension du ressort arrière.
L'arrière de la motoneige semble trop souple	Augmentez la précharge du ressort arrière.
L'amortisseur avant de la suspension arrière est souvent enfoncé à fond de butée	<p>Allongez la sangle d'arrêt. Augmentez la précharge du ressort central.</p>
La chenille patine trop au démarrage.	Allongez la sangle d'arrêt.

TRANSPORT DU VÉHICULE

Vérifiez si les bouchons du réservoir d'huile et du réservoir d'essence sont en place.

Les remorques à plan inclinable peuvent aisément être équipées d'un système de treuil afin d'assurer une sécurité maximale pendant le chargement. Ne conduisez jamais votre motoneige sur une remorque ou sur tout autre type de remorque ou de véhicule. Nombre d'accidents ont été causés suite à des manœuvres impliquant une remorque. Fixez solidement votre véhicule, à l'avant comme à l'arrière, même pour les courts trajets. Vérifiez si tout le matériel est correctement fixé. Couvrez la motoneige lors du remorquage afin d'éviter de l'endommager sur la route.

Veillez à ce que votre remorque soit conforme aux normes en vigueur. Vérifiez si l'attelage et les chaînes de sécurité sont en place et si les freins, les clignotants et les feux de gabarit fonctionnent correctement.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION

Le véhicule doit être inspecté par un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. La première inspection est très importante et ne doit pas être négligée.

REMARQUE : Cette inspection est aux frais du propriétaire du véhicule.

Date de l'inspection initiale

Signature du concessionnaire Ski-Doo autorisé,
de l'atelier de réparation ou de la personne

Nom du concessionnaire Ski-Doo autorisé, de
l'atelier de réparation ou de la personne

PREMIÈRE INSPECTION (550F) APRÈS LES PREMIERS 500 km OU LES 10 PREMIÈRES HEURES (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)
Procédez à une inspection avant de faire démarrer le moteur
Vérifiez les codes d'erreur
Inspectez le système d'échappement et vérifiez l'absence de fuites
Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords
Inspectez le câble d'accélérateur
Inspectez la courroie d'entraînement
Inspectez visuellement la poulie d'entraînement
Serrez le vis de fixation de la poulie d'entraînement au couple spécifié
Inspectez la poulie réceptrice
Réglez et alignez la chenille
Vidangez l'huile de boîte de vitesses
Vérifiez le niveau de liquide de frein
Inspectez le flexible de frein, les plaquettes et le disque
Inspectez la suspension avant
Inspectez la suspension arrière (y compris les sangles d'arrêt et les glissières)
Réglez la pompe à huile d'injection

PREMIÈRE INSPECTION (550F) APRÈS LES PREMIERS 1 500 km

Vérifiez le niveau d'huile de la boîte de vitesses

PREMIÈRE INSPECTION (600 HO E-TEC, 600 ACE ET 900 ACE) APRÈS LES PREMIERS 1 500 km

Vérifiez le niveau d'huile de la boîte de vitesses

Réglez et alignez la chenille

Réglez la chaîne d'entraînement

PREMIÈRE INSPECTION (600 ACE ET 900 ACE) APRÈS LES PREMIERS 3 000 km OU 1 ANNÉE D'UTILISATION (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Changer l'huile de moteur et le filtre

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Un atelier de réparation ou une personne au choix du propriétaire peut faire l'entretien, remplacer ou réparer les dispositifs et les systèmes antipollution. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou des concessionnaires Ski-Doo autorisés. Bien qu'un concessionnaire Ski-Doo autorisé ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de la motoneige Ski-Doo, la garantie relative aux systèmes antipollution n'est pas conditionnée à l'utilisation d'un concessionnaire Ski-Doo autorisé ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale. Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires Ski-Doo autorisés. Pour plus d'informations, reportez-vous à *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document. L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une demande de garantie peut être refusée si, entre autres choses, le propriétaire ou l'exploitant a causé le problème à cause d'un mauvais entretien ou utilisation. Suivez les instructions pour les exigences en carburant dans la sous-section Carburant de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol avec ce moteur peut endommager le système antipollution. Le véhicule doit être entretenu conformément au calendrier d'entretien.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire l'inspection avant randonnée.



AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

Modèles 550F

TOUS LES 3 000 km OU TOUS LES ANS À LA PRÉSAISON (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)

Procédez à une inspection avant de faire démarrer le moteur

Vérifiez les codes d'erreur

Charger la batterie

Vidangez l'huile de boîte de vitesses

Inspectez le flexible de frein, les plaquettes et le disque

Vérifiez la densité du liquide de refroidissement

Inspectez la courroie d'entraînement

**TOUS LES 3 000 km OU TOUS LES ANS À LA PRÉSAISON
(EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)**

Inspectez visuellement et nettoyez la poulie d'entraînement

Serrez la vis de fixation de la poulie d'entraînement au couple spécifié

Nettoyez la poulie réceptrice

Inspectez le système d'échappement et vérifiez l'absence de fuites

Réglez et alignez la chenille

Inspectez la suspension arrière (y compris les sangles d'arrêt et les glissières)

Lubrifier la suspension arrière chaque fois que le véhicule est utilisé par temps humide (pluie, flaques)

Inspectez la suspension avant

Inspectez les extrémités et l'alignement des tiges de suspension

Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords

Inspectez et ajustez la pompe d'injection d'huile

Nettoyez, inspectez et réglez les carburateurs

Inspectez la courroie du ventilateur du moteur

Remplacer les bougies d'allumage après avoir fait démarrer le moteur avec les anciennes bougies afin de brûler l'excès d'huile de stockage

Réglez l'orientation du faisceau des phares

**TOUS LES 6 000 km OU TOUS LES 2 ANS
(SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)**

Inspectez la crépine de la pompe à carburant et remplacez-la si nécessaire

Remplacez le liquide de frein

Inspectez le câble d'accélérateur

Nettoyez et lubrifiez le démarreur à rappel (s'il est présent)

Réglez le dispositif d'arrêt du moteur

Lubrifiez la boîte de vitesses et les cannelures de l'arbre d'entraînement

Lubrifiez les cannelures de l'arbre intermédiaire

Modèles 600 HO E-TEC

TOUS LES 3 000 km OU TOUS LES ANS À LA PRÉSAISON (EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)
Procédez à une inspection avant de faire démarrer le moteur
Vérifiez les codes d'erreur
Charger la batterie
Vidangez l'huile de boîte de vitesses
Inspectez le flexible de frein, les plaquettes et le disque
Vérifiez la densité du liquide de refroidissement
Inspectez la courroie d'entraînement
Inspectez visuellement et nettoyez la poulie d'entraînement
Nettoyez la poulie réceptrice
Inspectez le système d'échappement et vérifiez l'absence de fuites
Serrez les vis ou les écrous des tubulures d'échappement au couple spécifié
Réglez et alignez la chenille
Inspectez la suspension arrière (y compris les sangles d'arrêt et les glissières)
Lubrifiez les suspensions avant et arrière chaque fois que le véhicule est utilisé par temps humide (pluie, flaques)
Inspectez la suspension avant
Inspecter l'alignement des tiges de suspension
Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords
Réglez l'orientation du faisceau des phares

TOUS LES 6 000 km OU TOUS LES 2 ANS (SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)
Inspectez la crépine de la pompe à carburant et remplacez-la si nécessaire
Remplacez le liquide de frein
Inspectez le câble d'accélérateur
Nettoyez et lubrifiez le démarreur à rappel (s'il est présent)
Lubrifiez les cannelures de l'arbre intermédiaire

**TOUS LES 10 000 km OU TOUS LES 3 ANS
(SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)**

Remplacez les bougies.

Inspectez la crépine de la pompe à carburant et nettoyez-la si nécessaire

TOUS LES 5 ANS

Remplacez le liquide de refroidissement

Remplacer le filtre à carburant en ligne

Modèles 600 ACE et 900 ACE**TOUS LES 3 000 km OU TOUS LES ANS
(EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)**

Procédez à une inspection avant de faire démarrer le moteur
Vérifiez les codes d'erreur
Charger la batterie
Inspectez les écrans thermiques
Vidangez l'huile de boîte de vitesses
Inspectez le flexible de frein, les plaquettes et le disque
Vérifiez la densité du liquide de refroidissement
Inspectez la courroie d'entraînement
Inspectez visuellement et nettoyez la poulie d'entraînement
Serrez les vis ou les écrous des tubulures d'échappement au couple spécifié
Nettoyez la poulie réceptrice
Vérifiez l'absence de fuites aux bagues et joints du moteur
Inspectez le système d'échappement et vérifiez l'absence de fuites
Réglez et alignez la chenille
Inspectez la suspension arrière (y compris les sangles d'arrêt et les glissières)
Lubrifiez les suspensions avant et arrière. Ajoutez de l'huile à chaque fois que le véhicule est utilisé par temps humide (pluie, flaques)
Inspectez la suspension avant
Inspecter les extrémités et l'alignement des tiges de suspension
Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords
Réglez l'orientation du faisceau des phares

**TOUS LES 6 000 km, TOUS LES ANS OU À LA PRÉSAISON
(EN FONCTION DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE)**

Changer l'huile de moteur et le filtre
--

**TOUS LES 6 000 km OU TOUS LES 2 ANS
(SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)**

Remplacez le filtre de sortie de la pompe à carburant

**TOUS LES 6 000 km OU TOUS LES 2 ANS
(SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)**

Remplacez le liquide de frein

Inspectez les glissières de la poulie d'entraînement et les rampes, puis remplacez-les au besoin.

Remplacer le joint torique de la poulie d'entraînement

Lubrifiez les cannelures de l'arbre intermédiaire

**TOUS LES 10 000 km OU TOUS LES 3 ANS
(SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)**

Remplacez les bougies.

TOUS LES 5 ANS

Remplacez le liquide de refroidissement

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

La présente sous-section reprend les instructions pour effectuer les opérations d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Coupez le moteur et enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit, puis suivez les procédures d'entretien suivantes. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

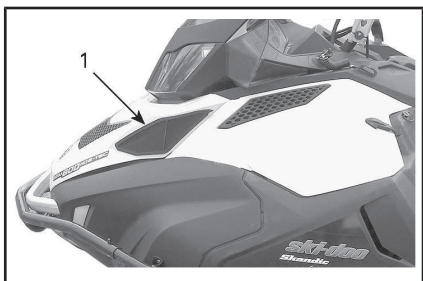
⚠ AVERTISSEMENT

S'il s'avérait nécessaire de déposer un mécanisme de verrouillage (p. ex. des pattes de verrouillage, fixations autobloquantes, etc.) lors d'opérations de démontage/remontage, remplacez-le toujours par un neuf.

Préfiltre du silencieux d'admission d'air

Vérification du préfiltre du silencieux d'admission d'air

Veillez à ce que le préfiltre du silencieux d'admission d'air soit correctement installé, qu'il soit propre et en bon état.



1. Préfiltre

Pour déposer le préfiltre, simplement l'extraire.

Pour installer un préfiltre, le repousser en position en veillant à ce qu'il soit correctement fixé.

Liquide de refroidissement du moteur (Sauf 550F)

⚠ AVERTISSEMENT

N'ouvrez jamais le bouchon du réservoir de liquide de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

Niveau du liquide de refroidissement du moteur

Le réservoir de liquide de refroidissement du moteur se trouve derrière le flanc droit supérieur. Reportez-vous au paragraphe *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS* pour la procédure de dépose.

La ligne de niveau du liquide de refroidissement moteur froid est juste au-dessus du collier de serrage.

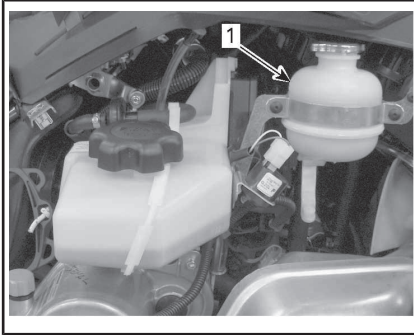
Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement à la température ambiante, bouchon retiré. Le liquide doit se trouver sur la ligne Cold level (moteur froid) du réservoir.

REMARQUE : Lorsque vous vérifiez le niveau de liquide de refroidissement à basse température, il peut être légèrement en dessous de la ligne COLD LEVEL.

Pour ajouter du liquide de refroidissement, retirez la fixation avant du réservoir de liquide de refroidissement et tirez légèrement le réservoir vers l'avant pour laisser de la place pour le bouchon.

Si vous devez ajouter une grande quantité de liquide de refroidissement ou remplir entièrement le sy-

stème, adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.



TYPIQUE

1. Réservoir de liquide de refroidissement

Liquide de refroidissement recommandé

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT		
Produit recommandé par BRP	Scandinavie	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (EUR) (619590204) (N/P 779223)
	Tous les autres pays	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (219702685) (N/P 779150)
Alternative ou si non disponible	—	Mélange d'eau distillée et d'antigel (50 % d'eau distillée et 50 % d'antigel).

AVIS Un mélange de 50 % d'antigel et de 50 % d'eau distillée renforcera l'efficacité de refroidissement.

Utiliser de l'eau du robinet à la place de l'eau distillée contribuerait à former des dépôts dans le circuit de refroidissement et à réduire l'efficacité antigel. Cela pourrait entraîner une surchauffe du moteur.

Afin d'éviter que l'antigel ne se dégrade, utilisez systématiquement la même marque. Ne mélangez jamais des marques différentes à moins que le système de refroidissement ne soit complètement rincé et rempli de nouveau.

AVIS Pour prévenir la formation de rouille ou le gel dans les régions froides, remplissez toujours le circuit avec 50 % d'antigel et 50 % d'eau distillée. De l'antigel pur gèlera à une température plus élevée que le mélange eau/antigel optimal. Utilisez systématiquement de l'antigel à base d'éthylène glycol contenant des inhibiteurs de corrosion spécifiquement recommandés pour les moteurs en aluminium.

Huile moteur (600 ACE / 900 ACE)

Vérification du niveau d'huile à moteur

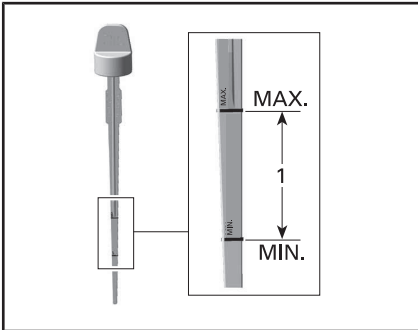
AVIS Vérifiez le niveau toutes les 10 heures de fonctionnement et faites l'appoint si nécessaire. **Évitez tout remplissage excessif.** Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essuyez toute huile répandue.

Placez le véhicule sur une surface plane et procédez comme suit pour vérifier le niveau d'huile :

1. Faites démarrer le moteur et laissez-le atteindre sa température normale de fonctionnement. Le moteur est à sa température normale lorsque le radiateur arrière se réchauffe, ce qui

indique que le thermostat est ouvert.

2. Laissez le moteur fonctionner au ralenti pendant 30 secondes de plus.
3. Arrêtez le moteur.
4. Déposez le protège-courroie d'entraînement, reportez-vous à *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS*.
5. Retirez la jauge du tube de remplissage puis essuyez-la.
6. Enfoncez complètement la jauge dans le tube.
7. Retirez-la de nouveau et lisez le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit être entre les repères MIN et MAX comme illustré; ajoutez de l'huile si nécessaire.



1. Niveau d'huile entre MIN et MAX

! **ATTENTION** L'huile moteur peut être brûlante.

! **AVERTISSEMENT**

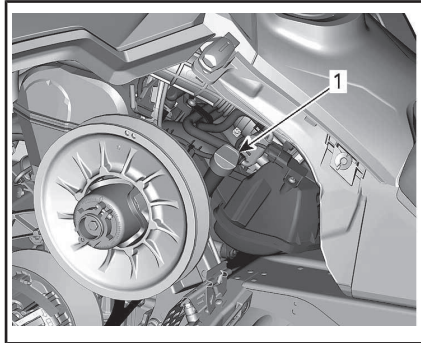
Essuyez tout déversement d'huile. L'huile chaude est hautement inflammable.

Vidange de l'huile moteur (900 ACE)

! **ATTENTION** L'huile à moteur peut être brûlante. Attendez que l'huile du moteur refroidisse.

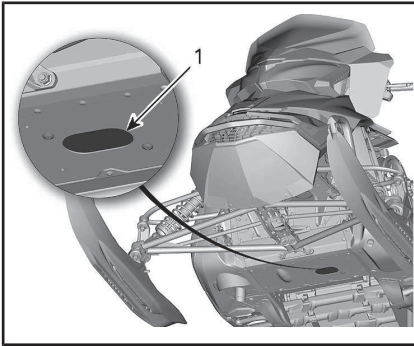
AVIS L'huile moteur et le filtre à huile peuvent être remplacés simultanément.

1. Amenez le moteur à sa température de fonctionnement normale.
2. Placez le véhicule sur une surface de niveau.
3. Enlevez le flanc gauche.
4. Enlevez la jauge de niveau d'huile.

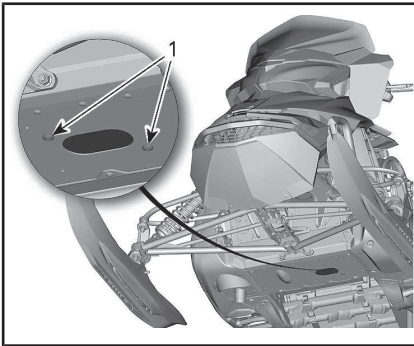


CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Jauge du réservoir d'huile
5. Retirez le *FILTRE À HUILE*, consultez la procédure dans cette sous-section.
6. Depuis le dessous du véhicule, accédez au bouchon de vidange :
 - 6.1 Retirez une vis de retenue du couvercle d'accès et desserrez l'autre.
 - 6.2 Faites pivoter la trappe d'accès pour accéder à l'ouverture du carter inférieur.

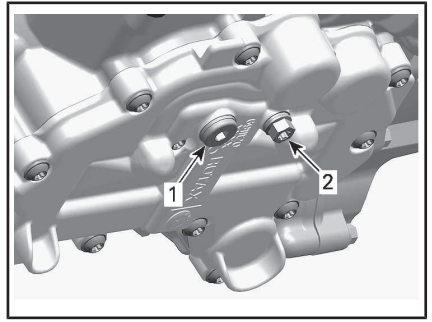


1. Trappe d'accès aux bouchons de vidange



PIVOTEMENT DE LA TRAPPE D'ACCÈS

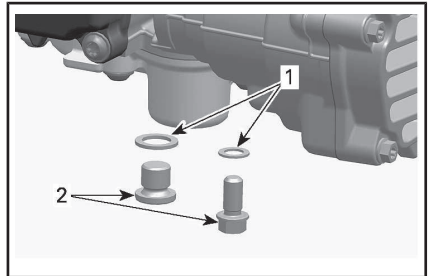
1. Vis de fixation
7. Nettoyez la surface entourant le bouchon de vidange.
8. Placez un bac récupérateur sous l'ouverture du carter inférieur.
9. Enlevez les bouchons de vidange dans l'ordre suivant.
 - 9.1 Bouchon de vidange principal.
 - 9.2 Bouchon de vidange secondaire.



SOUS LE MOTEUR

1. Bouchon de vidange principal
2. Bouchon de vidange secondaire
10. Laissez l'huile s'écouler complètement.
11. Installez des rondelles d'étanchéité **NEUVES** sur les bouchons de vidange.

AVIS Ne réutilisez jamais une rondelle d'étanchéité. Remplacez-la toujours par une neuve.



1. Rondelle d'étanchéité
2. Bouchon de vidange d'huile
12. Installez les bouchons de vidange et serrez-les au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE

Bouchons de vidange	20 N•m ± 2 N•m
---------------------	----------------

13. Installez un nouveau *FILTRE À HUILE*, consultez la procédure dans cette sous-section.
14. Remplissez le réservoir avec l'huile recommandée jusqu'au niveau adéquat.

**CAPACITÉ APPROXIMATIVE EN HUILE
MOTEUR (AVEC FILTRE)**

3,3 L

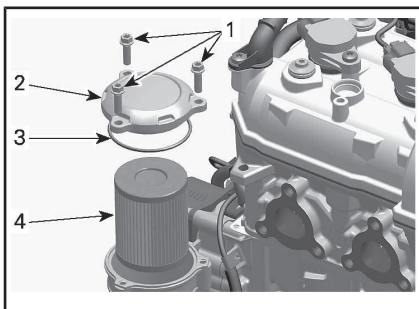
15. Réinstallez la jauge dans le réservoir d'huile et serrez-la correctement.
16. Faites démarrer le moteur et laissez-le tourner au ralenti pendant quelques minutes.
17. Vérifiez qu'il n'y a pas de fuite.
18. Arrêtez le moteur et vérifiez le niveau d'huile comme expliqué dans cette sous-section. Remplissez au besoin.
19. Mettez au rebut l'huile et le filtre conformément aux réglementations locales en matière d'environnement.

Filtre à huile pour moteur (900 ACE)

Remplacement du filtre à huile

Dépose du filtre à huile

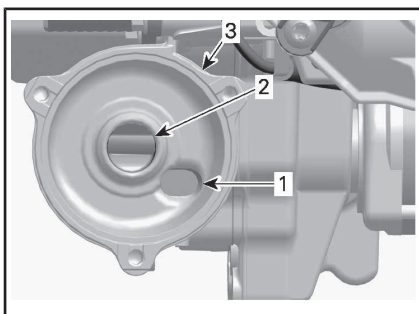
1. Enlevez le flanc droit.
2. Nettoyez la surface autour du filtre à huile.
3. Retirez :
 - Vis du couvercle de filtre à huile
 - Couvercle du filtre à huile avec joint torique.
 - Filtre à huile.



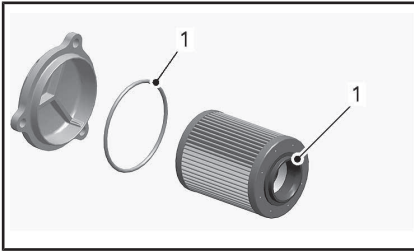
1. Vis du couvercle de filtre à huile
 2. Couvercle du filtre à huile
 3. Joint torique
 4. Filtre à huile
4. Mettez le filtre au rebut conformément aux réglementations locales en matière d'environnement.

Installation du filtre à huile

1. Vérifiez l'absence de saleté et de résidus aux orifices d'entrée et de sortie du filtre à huile dans le logement du filtre à huile (partie intégrante du couvercle du magnéto).



1. Orifice d'entrée de l'huile sous pression refoulée par la pompe à huile
 2. Orifice de sortie vers le circuit de lubrification du moteur
 3. Logement du filtre à huile
2. Installez un joint torique **NEUF** sur le couvercle du filtre à huile.
 3. Placez le nouveau filtre dans le couvercle.
 4. Lubrifiez le joint du filtre et couvrez le joint torique d'huile moteur.



1. Lubrifiez à l'huile moteur

AVIS Faites attention à ne pas pincer le joint torique pendant l'installation du filtre et du couvercle.

5. Installez le couvercle du filtre à huile.
6. Serrez le couvercle du filtre à huile au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Vis du couvercle de filtre à huile	10 N•m ± 1 N•m

7. Essuyez toute huile renversée sur le moteur.

Échappement

Vérification du système d'échappement

Le tuyau d'échappement arrière doit être centré et la sortie doit se trouver dans la coque. Vérifiez l'absence de rouille ou de fuite dans le système d'échappement. Veillez à ce que toutes les pièces soient bien fixées en position.

Vérifiez l'état des ressorts de retenue et remplacez-les si nécessaire.

Le système d'échappement est conçu pour réduire le bruit et améliorer l'ensemble des performances du moteur. Toute modification risque de le rendre non conforme à la loi en vigueur.

AVIS Le retrait, la modification ou la détérioration de l'un des éléments du système d'échappe-

ment peut occasionner des dégâts sérieux au moteur.

Bougies

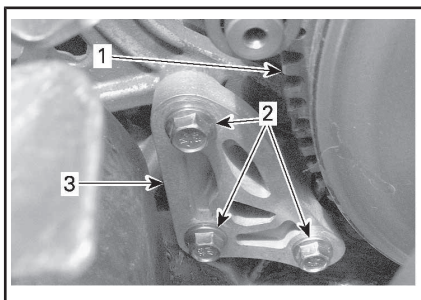
L'inspection ou le remplacement des bougies d'allumage peut être effectué par un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. L'inspection ou le remplacement des bougies exige des connaissances techniques approfondies en raison de la technologie d'injection directe de carburant E-TEC. Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est recommandé qu'un concessionnaire Ski-Doo autorisé procède à l'inspection et au remplacement des bougies.

Dispositif d'arrêt du moteur (600 HO E-TEC)

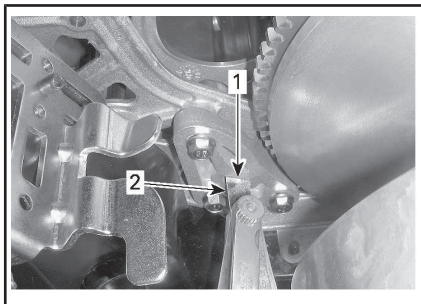
Réglage du dispositif d'arrêt du moteur

Le dispositif d'arrêt du moteur se trouve sur le support moteur avant gauche, devant la poulie d'entraînement.

1. Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
2. Déposez le flanc inférieur gauche, reportez-vous à *CARROSSERIE*.
3. Déposez le protège-courroie d'entraînement, reportez-vous à la rubrique *DÉPOSE DU PROTÈGE-COURROIE*.
4. Desserrez les trois vis maintenant le dispositif d'arrêt du moteur au support du moteur, juste assez pour autoriser un jeu vertical (1/2 à 1 tour).

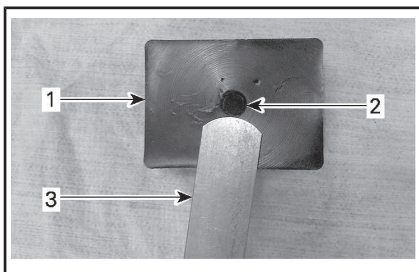


1. Poulie d'entraînement
 2. Vis du dispositif d'arrêt du moteur
 3. Dispositif d'arrêt du moteur
5. Insérez une jauge d'épaisseur de 0,5 mm dans l'ouverture du dispositif d'arrêt du moteur (consultez l'illustration).

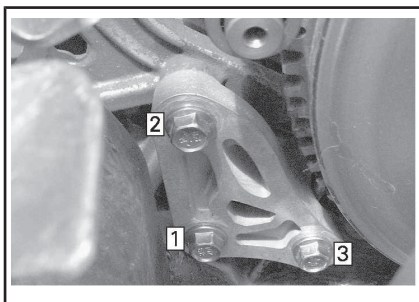


1. Ouverture
 2. Jauge d'épaisseur
6. Placez la jauge d'épaisseur entre le dispositif d'arrêt du moteur et la butée en caoutchouc (sur le moteur).

REMARQUE : N'insérez pas la jauge d'épaisseur trop profondément, car elle passera sur la bosse à la surface de la butée en caoutchouc et modifiera l'ajustement. Consultez l'illustration.



1. Butée d'arrêt de caoutchouc
 2. Pare-chocs
 3. Jauge d'épaisseur
7. Serrez les vis au couple spécifié, dans l'ordre représenté. Veillez à ne pas pincer la jauge d'épaisseur.



ORDRE DE SERRAGE

COUPLE DE SERRAGE	
Vis du dispositif d'arrêt	10 N•m ± 2 N•m

AVIS La poulie peut être sérieusement endommagée si le dispositif d'arrêt du moteur et ses vis ne sont pas correctement installés.

Liquide de frein

Liquide recommandé

N'utilisez que du liquide pour frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. Un récipient entamé peut être contaminé ou peut avoir absorbé de l'humidité atmosphérique.

⚠ AVERTISSEMENT

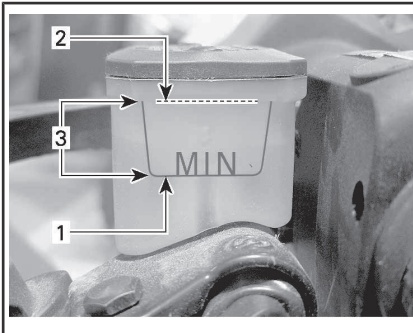
N'utilisez que du liquide pour frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, n'utilisez pas de liquide autre que celui recommandé et ne mélangez pas différents liquides pour le remplissage.

AVIS Le liquide de frein peut endommager des pièces peintes et en plastique. Manipulez-le avec précaution. Rincez bien ce que vous renversez.

Vérification du niveau de liquide de frein

Placez le véhicule sur une surface de niveau.

Vérifiez le niveau dans le réservoir de liquide de frein. Ajoutez du liquide du type recommandé, si nécessaire.



1. Minimum
2. Maximum
3. Plage de fonctionnement

⚠ ATTENTION Évitez d'avoir du liquide de frein sur la peau ou dans les yeux - cela peut occasionner de graves brûlures. En cas de contact avec la peau, rincez abondamment. En cas de contact avec les yeux, rincez abondamment à l'eau claire pendant au moins 10 minutes, puis

consultez immédiatement un médecin.

Huile de la boîte de vitesses

Huile de boîte de vitesses recommandée

HUILE DE BOÎTE DE VITESSES RECOMMANDÉE	
Scandinavie	HUILE SYNTHÉTIQUE SYNCHROMESH POUR BOÎTE DE VITESSES (EUR) (No 779211)
Tous les autres pays	HUILE SYNTHÉTIQUE SYNCHROMESH POUR BOÎTE DE VITESSES (No 779170)

AVIS Si l'huile de boîte de vitesses XPS recommandée n'est pas disponible, utilisez une huile pour engrenages 75W140 qui répond à la spécification API GL-5. La boîte de vitesses sur cette motoneige a été développée et validée en utilisant de l'huile XPS^{MC}. BRP recommande en tout temps l'utilisation de son huile XPS. Les dommages causés par de l'huile qui ne convient pas à la boîte de vitesses ne seront pas couverts par la garantie limitée de BRP.

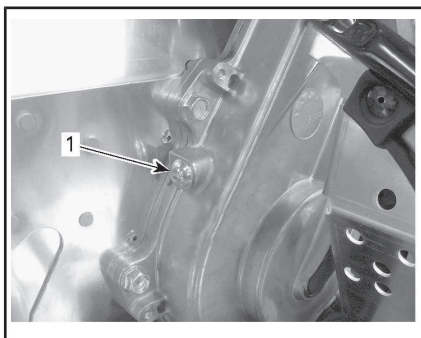
Accès à la boîte de vitesses

Déposez les panneaux latéraux supérieur et inférieur, reportez-vous à la sous-section *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.

Vérification du niveau d'huile de la boîte de vitesses

Le véhicule étant sur une surface plane, vérifiez le niveau d'huile en retirant le bouchon de contrôle sur le côté gauche de la boîte de vitesses.

Le niveau d'huile doit atteindre le bord inférieur de l'orifice fileté.



1. Bouchon de contrôle

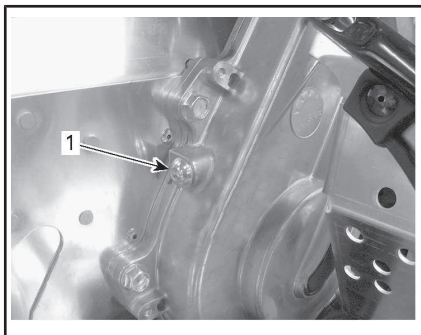
1. Remettez le bouchon de contrôle en place et serrez-le au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE

Bouchon de contrôle	10 N•m ± 1 N•m
---------------------	----------------

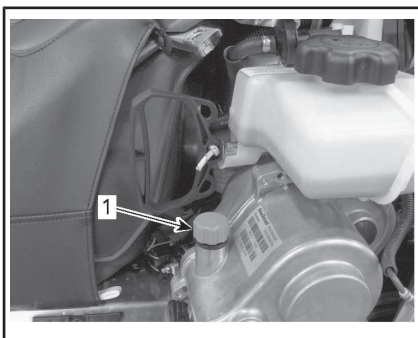
Ajoutez de l'huile de boîte de vitesses

1. Déposez le bouchon de contrôle situé à gauche de la boîte de vitesses.



1. Bouchon de contrôle

2. Retirez le bouchon de remplissage.



TYPIQUE

1. Bouchon de remplissage
3. Versez l'huile recommandée dans la boîte de vitesses par le biais de l'orifice de remplissage jusqu'à ce que l'huile sorte de l'orifice du bouchon de contrôle.
4. Remettez le bouchon de contrôle en place et serrez-le au couple spécifié.

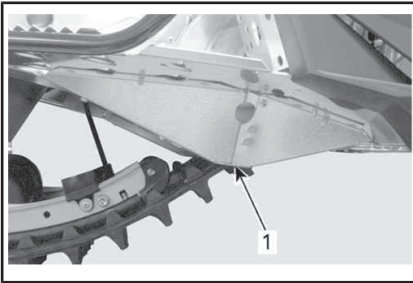
COUPLE DE SERRAGE

Bouchon de contrôle	10 N•m ± 1 N•m
---------------------	----------------

Remplacement de l'huile de la boîte de vitesses

Vidange de l'huile de la boîte de vitesses

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Placez un contenant de récupération sous bouchon de vidange de la boîte de vitesses.
3. Déposez le bouchon de remplissage.
4. Déposez le bouchon de vidange situé sous la boîte de vitesses.



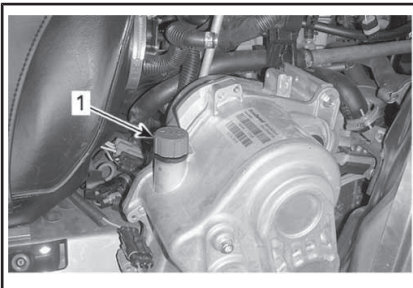
1. *Trou d'accès du bouchon de remplissage*
5. Attendez un moment pour permettre à toute l'huile de s'écouler hors de la boîte de vitesses.
6. Installez le bouchon de vidange et serrez-le au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Bouchon de vidange de boîte de vitesses	8 N•m

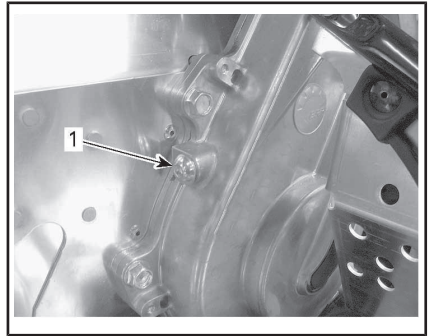
Remplissage de l'huile de la boîte de vitesses

REMARQUE : Le véhicule doit être sur une surface plane.

1. Retirez le bouchon de remplissage.
2. Retirez le bouchon de niveau d'huile.



1. *Bouchon de remplissage*



1. *Bouchon de contrôle*
3. Versez l'huile recommandée dans la boîte de vitesses par le biais de l'orifice de remplissage.

REMARQUE : Le niveau d'huile est correct lorsque l'huile commence à sortir de l'orifice du bouchon de contrôle.

4. Remettez le bouchon de contrôle en place et serrez-le au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Bouchon de vérification du niveau d'huile	10 N•m

Courroie d'entraînement

Inspection de la courroie d'entraînement

Contrôlez l'absence de craquelures, d'effilochage ou d'usure anormale (usure inégale, d'un côté seulement, dents manquantes, tissu craquelé). Une usure anormale pourrait provenir d'un mauvais alignement de la poulie, d'un régime trop élevé avec une chenille gelée, de démarrages rapides sans période de préchauffage, de roues rouillées ou abîmées, de présence d'huile sur la courroie ou d'une courroie déformée. Consultez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.

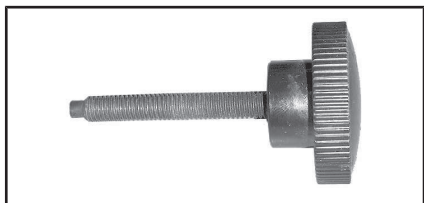
Courroie d'entraînement de rechange

Une courroie d'entraînement de rechange peut être stockée dans la boîte de rangement.

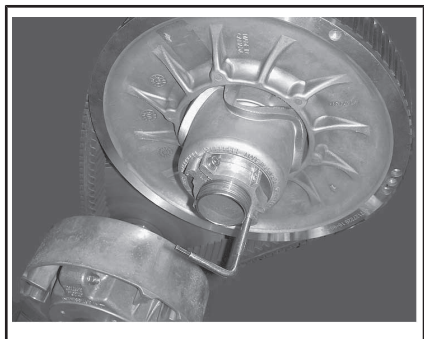
Remplacement de la courroie d'entraînement

Dépose de la courroie d'entraînement

1. Déposez le protège-courroie de distribution, reportez-vous à *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS*.
2. Insérez L'OUTIL D'OUVERTURE DE POULIE RÉCEPTRICE (N/P 529 017 200) (ou l'écarteur de la poulie réceptrice fourni dans le kit d'outils) dans l'orifice fileté du moyeu de réglage.



OUTIL D'OUVERTURE DE POULIE RÉCEPTRICE



ÉCARTEUR DE COURROIE INSTALLÉ SUR LE MOYEU DE RÉGLAGE

3. Vissez l'outil pour ouvrir la poulie réceptrice.
4. Retirez la courroie en la faisant glisser sur la partie supérieure

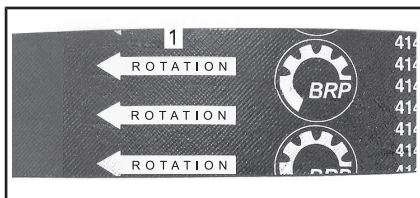
de la poulie réceptrice puis sur la poulie d'entraînement.

Installation de la courroie d'entraînement

1. Si nécessaire, ouvrez la poulie réceptrice, reportez-vous à *DÉPOSE DE LA COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* ci-dessus.
2. Faites glisser la courroie sur la poulie d'entraînement puis sur la poulie réceptrice.

AVIS Ne forcez pas et n'utilisez pas d'outils pour mettre la courroie en place. Vous risquez de sectionner ou casser des éléments dans la courroie.

REMARQUE : La durée de vie de la courroie d'entraînement est optimale lorsque les flèches de la courroie sont installées dans le sens de rotation.



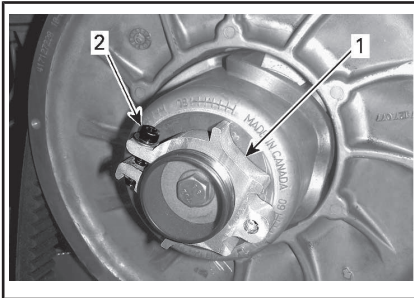
1. Doivent être dans le sens de rotation
3. Dévissez et retirez l'écarteur de la poulie réceptrice.
4. Faites tourner plusieurs fois la poulie réceptrice pour installer correctement la courroie entre les roues.
5. Si une courroie d'entraînement neuve a été installée, un réglage sera nécessaire pour la bonne hauteur de la courroie. Reportez-vous à *RÉGLAGE DE LA HAUTEUR DE LA COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* ci-dessous.
6. Installez le protège-courroie et fermez le flanc. Reportez-vous à *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENTS*.

Réglage de la hauteur de la courroie d'entraînement

La hauteur de la courroie d'entraînement doit être vérifiée à chaque installation d'une nouvelle courroie et dans le cadre de l'inspection avant randonnée.

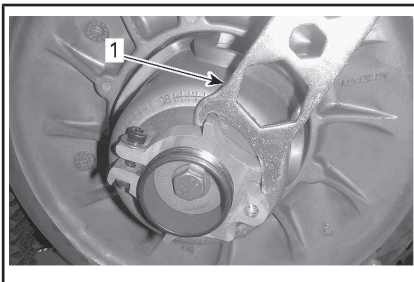
Pour régler la hauteur de la courroie d'entraînement, procédez comme suit :

1. Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
2. Déposez le protège-courroie.
3. Dévissez la vis de serrage.



1. Moyeu de réglage
2. Vis de serrage

4. À l'aide de l'outil de réglage de la suspension fourni dans le kit d'outils, faites tourner l'anneau d'un quart de tour à la fois puis faites tourner la poulie réceptrice de manière à installer correctement la courroie entre les roues de la poulie.



1. Outil de réglage de la suspension

REMARQUE : L'anneau de réglage a un filet à **pas gauche**.

Répétez l'étape 4 jusqu'à ce que la surface externe de la courroie de distribution vienne à ras du bord de la poulie réceptrice.

REMARQUE : La rotation de l'anneau dans le sens inverse à celui des aiguilles d'une montre abaisse la courroie dans la poulie. La rotation de l'anneau dans le sens des aiguilles d'une montre remonte la courroie dans la poulie.

5. Serrez fermement la vis de serrage. Si possible, serrez au couple spécifié à l'aide d'une clé dynamométrique.

COUPLE DE SERRAGE

Vis de serrage	5,5 N•m ± 0,5 N•m
----------------	-------------------

6. Installez le protège-courroie.
7. Installez le flanc.

REMARQUE : Ce réglage est correct comme ajustement préliminaire pour la plupart des modèles. Dans certains cas, au démarrage du moteur, le véhicule peut « ramper », ce qui indique que la courroie est trop tendue.

Si le véhicule « rampe », diminuez la hauteur de la courroie d'entraînement à partir du réglage préliminaire. Répétez la procédure jusqu'à ce que le véhicule ne « rampe » plus.

Actionnement de la marche arrière

REMARQUE : La marche arrière peut ne pas s'enclencher ou peut être dure à enclencher si la courroie est placée trop haut dans la poulie réceptrice. Si l'enclenchement de la marche arrière est difficile, véri-

fiez le réglage de la courroie d'entraînement. Abaissez la courroie d'entraînement dans la poulie réceptrice si nécessaire.

Poulie d'entraînement

Réglage de la poulie d'entraînement

Toutes les poulies d'entraînement sont étalonnées en usine pour un fonctionnement au niveau de la mer.

Modèles 550F et 600 ACE

Non réglable.

600 Modèles HO E-TEC

La poulie d'entraînement des modèles 600 HO E-TEC est entièrement réglable.

AVERTISSEMENT

Enlever le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur avant de procéder à tout réglage. Le véhicule doit stationner dans un endroit sûr et non sur la piste.

La poulie d'entraînement est réglée en usine afin de transmettre la puissance maximale au régime prédéfini. Des facteurs tels que la température ambiante, l'altitude ou l'état du sol peuvent faire varier ce régime moteur critique et affecter l'efficacité de la motoneige.

La poulie réglable permet d'établir un régime moteur maximal afin d'obtenir une puissance maximale.

Les vis d'étalonnage doivent être réglées de sorte que le régime moteur maximum réel corresponde au régime de la puissance maximum.

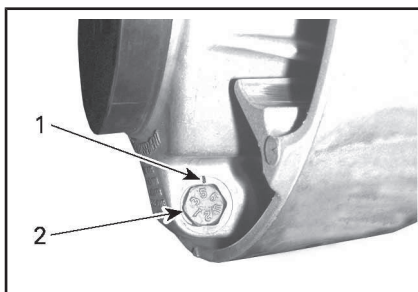
MOTEUR	RÉGIME DU MOTEUR À PUISSANCE MAXIMALE
600 HO E-TEC	8 100 tr/min (± 100)

REMARQUE : Utilisez un tachymètre numérique de précision pour le réglage du régime moteur. Le réglage n'a d'effet que sur les régimes élevés.

Les six positions sont numérotées de 1 à 6.

Les vis d'étalonnage possèdent six réglages différents indiqués par des numéros inscrits sur leur tête.

Le réglage consiste à aligner le numéro de la vis avec le repère sur la poulie.



RÉGLAGE DE LA POULIE

1. Repère
2. Numéro

Chaque position modifie le régime moteur maximal d'environ 200 tr/min.

Les numéros du bas diminuent le régime moteur par 200 tr/min, et ceux du haut l'augmentent par 200 tr/min.

Exemple :

Des vis d'étalonnage placées sur la position 4 qui passent à 6 augmentent le régime maximal du moteur de 400 tr/min.

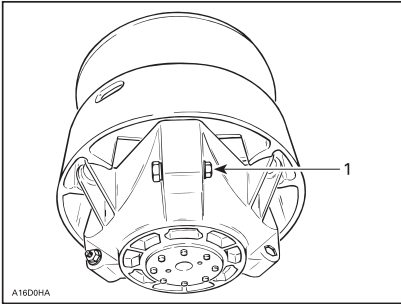
Procédure

Desserrez l'écrou de blocage juste assez pour pouvoir sortir la tête de la vis d'étalonnage de la poulie et l'amener à la position souhaitée. Ne retirez pas entièrement l'écrou de blocage.

Placez les 3 vis d'étalonnage sur la même position.

Serrez les écrous de blocage à $10 \text{ N}\cdot\text{m} \pm 2 \text{ N}\cdot\text{m}$.

AVIS Ne retirez pas complètement la vis d'étalonnage pour ne pas faire tomber les rondelles internes. Réglez toujours les 3 vis d'étalonnage et vérifiez qu'elles ont toutes les trois le même réglage.



TYPIQUE

1. Desserrez seulement assez pour permettre la rotation de la vis d'étalonnage

! AVERTISSEMENT

Ne démontez ni modifiez JAMAIS la poulie d'entraînement. Tout montage incorrect ou toute modification peut provoquer l'explosion de la poulie en raison de la tension provoquée par la vitesse de rotation. Consultez votre concessionnaire Ski-Doo autorisé pour effectuer l'entretien ou la réparation de la poulie d'entraînement. Une réparation ou un entretien incorrects peuvent affecter les performances et réduire la durée de vie de la courroie. Respectez toujours les calendriers d'entretien.

! AVERTISSEMENT

Ne faites JAMAIS tourner le moteur :

- Sans que les protections et le protège-courroie soient fermement installés,
- Lorsque le capot et/ou les flancs sont ouverts ou déposés.

N'essayez JAMAIS de régler les pièces mobiles pendant que le moteur tourne.

Chenille

Inspection de la chenille

! AVERTISSEMENT

Toujours retirer le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur avant de procéder à un entretien ou à un réglage, sauf mention contraire. Le véhicule doit stationner dans un endroit sûr et non sur la piste.

Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.

Soulevez l'arrière de la motoneige et faites-la reposer sur un large support pour motoneige doté d'un réflecteur arrière. Lorsque le moteur est à l'arrêt, faites tourner la chenille à la main et vérifiez son état général. Si elle est usée ou coupée, ou si des fibres de la chenille sont exposées, ou si vous remarquez des empièchements ou guides absents ou endommagés, contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.

Motoneiges dotées de produits améliorant la traction

Si votre motoneige est équipée d'une chenille à crampons autorisés BRP, EFFECTUEZ UNE INSPECTION VISUELLE DE VOTRE CHENILLE AVANT CHAQUE UTILISATION.

Recherchez les défauts tels que :

- Des perforations de la chenille
- Des déchirements de la chenille (particulièrement autour des trous de traction dans le cas de chenilles munies de crampons)
- Des dents cassées ou déchirées laissant apparaître des parties de tiges
- Un décollement du caoutchouc
- Des tiges cassées
- Des crampons cassés (chenille à crampons)
- Des crampons pliés (chenille à crampons)
- Des crampons manquants
- Des crampons qui sont arrachés de la chenille
- Des guides de chenille manquants
- Vérifiez également si l'écrou de chaque crampon est serré au couple recommandé.

Sur les chenilles à crampons autorisées, remplacez immédiatement les crampons cassés ou endommagés. Si votre chenille montre des signes de détérioration, elle doit

être remplacée immédiatement. En cas de doute, demandez à votre concessionnaire.



AVERTISSEMENT

Toute utilisation du véhicule alors que la chenille ou des crampons sont endommagés pourrait entraîner une perte de contrôle, pouvant occasionner des blessures graves ou mortelles.

Pour des renseignements complets sur les produits améliorant la traction, reportez-vous à la section intitulée *PRODUITS AMÉLIORANT LA TRACTION* dans la section *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ* au début du présent guide du conducteur.

Tension et alignement de la chenille

REMARQUE : La tension et l'alignement de la chenille sont liés. Ne réglez pas l'un sans vérifier l'autre.

⚠ AVERTISSEMENT

Afin d'éviter toute blessure corporelle grave à proximité de la motoneige :

- Ne restez JAMAIS à proximité ou derrière une chenille en mouvement.
- Utilisez toujours un pont mécanique large pour motoneige doté d'un panneau déflecteur arrière s'il faut faire tourner la chenille.
- Lorsque la chenille ne repose pas au sol, faites fonctionner la motoneige à la vitesse la plus faible possible.

La force centrifuge pourrait provoquer, au niveau de la sortie du tunnel, l'expulsion violente et puissante de débris, de morceaux de chenille déchirée ou d'une chenille complète.

Vérification de la tension de la chenille

REMARQUE : Conduisez la motoneige dans la neige 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

1. Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
2. Soulevez l'arrière du véhicule et placez un support pour qu'il ne touche plus le sol.

⚠ ATTENTION Utilisez des techniques de levage adaptées, notamment en utilisant la force de vos jambes. N'essayez pas de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de vos forces.

3. Laissez la suspension arrière se détendre complètement.
4. Utilisez le TENSIONNOMÈTRE (N/P 414 348 200).



5. Réglez la flèche à l'aide du joint torique inférieur.

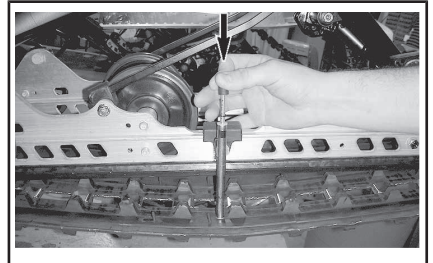
FLÈCHE

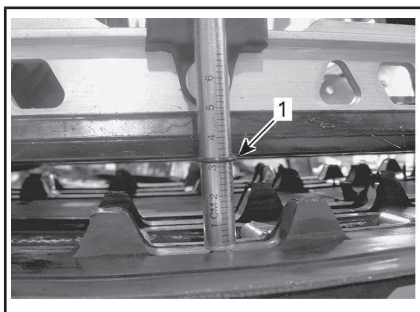
40 mm à 50 mm



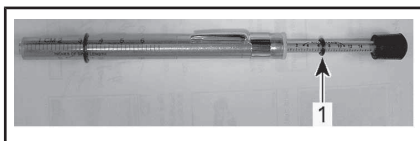
RÉGLAGE DE DÉFLEXION

1. Joint torique inférieur réglé selon les spécifications
6. Placez le joint torique supérieur à 0 kgf.
7. Placez le tensiomètre sur la chenille, à mi-chemin entre les roues folles avant et arrière.
8. Poussez le tensiomètre vers le bas jusqu'à ce que le joint torique inférieur (flèche) soit aligné avec le bas de la glissière.





1. Joint torique de déflexion aligné avec la glissière
9. Lisez la valeur de charge enregistrée par le joint torique supérieur sur le tensiomètre.



VALEUR DE CHARGE

1. Joint torique supérieur
10. La valeur de charge doit être conforme au tableau suivant.

SPÉCIFICATIONS DE RÉGLAGE DE CHENILLE

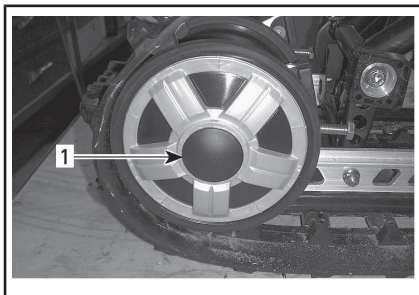
RÉGLAGE DE DÉFLEXION DE LA CHENILLE	40 mm à 50 mm
VALEUR DE CHARGE DE LA CHENILLE	7,3 kgf

11. Si la valeur affichée ne correspond pas aux spécifications, réglez la tension de la chenille. Reportez-vous à **RÉGLAGE DE LA TENSION DE LA CHENILLE**.

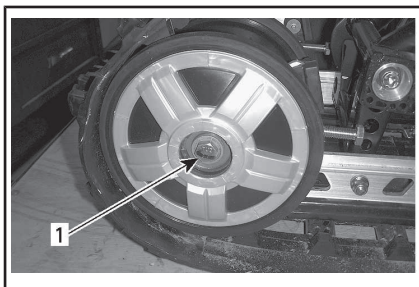
AVIS Une trop forte tension entraîne une perte de puissance et des forces excessives sur les pièces de la suspension.

Réglage de la tension de la chenille

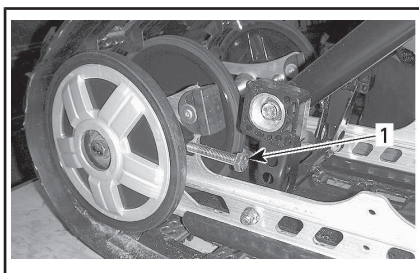
1. Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
2. Retirez les enjoliveurs de roues arrière (selon l'équipement).



1. Cache de roue intermédiaire arrière droite
3. Desserrez les boulons de retenue de la roue intermédiaire arrière.



1. Boulon de roue folle arrière droite
4. Serrez ou desserrez les 2 vis de réglage pour augmenter ou diminuer la tension de la chenille.



1. Vis de réglage droite

5. Si vous ne parvenez pas à la régler correctement, contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.
6. Serrez les boulons de retenue à la valeur spécifiée.

COUPLE DE SERRAGE	
Boulons de fixation	48 N•m ± 6 N•m

7. Vérifiez l'alignement de la chenille conformément aux indications ci-dessous.

Alignement de la chenille

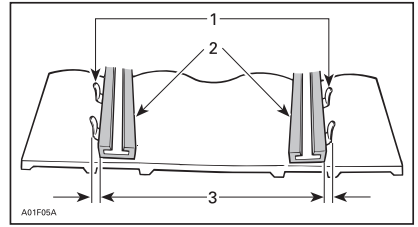
AVERTISSEMENT

Avant de vérifier l'alignement de la chenille, vérifiez qu'elle est exempte de particules qui risqueraient d'être expulsées lors de la rotation. Tenez vos mains, vos pieds, vos outils et vos vêtements éloignés de la chenille. Soulevez systématiquement la motoneige sur un pont mécanique large doté d'un panneau déflecteur arrière. Vérifiez que personne ne se trouve à proximité directe de la motoneige. Ne faites jamais tourner les chenilles rapidement.

La force centrifuge pourrait provoquer, au niveau de la sortie du tunnel, l'expulsion violente et puissante de débris, de crampons endommagés ou desserrés, de morceaux de chenille déchirée ou d'une chenille complète.

Démarrez le moteur et accélérez légèrement pour faire tourner la chenille. Cette opération doit durer environ 5 secondes.

Vérifiez le centrage de la chenille; distance égale des deux côtés entre les bords des guides de chenille et les glissières.



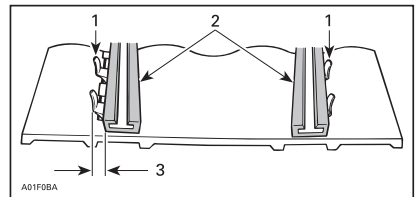
1. Guides
2. Glissières
3. Distance égale

En cas de décalage, procédez à l'alignement comme suit :

AVERTISSEMENT

Toujours retirer le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur avant de procéder à un entretien ou à un réglage, sauf mention contraire. Le véhicule doit stationner dans un endroit sûr et non sur la piste.

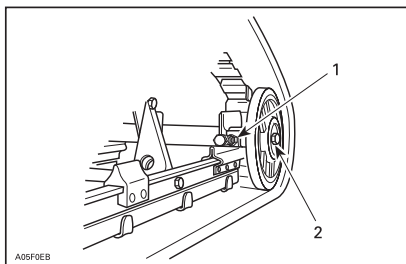
1. Enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.
2. Desserrez les boulons de retenue de la roue intermédiaire arrière.
3. Serrez le boulon de réglage du côté où la glissière est la plus éloignée des guides de la chenille.



1. Guides
2. Glissières
3. Serrez de ce côté
4. Serrez les écrous de blocage
5. Serrez les boulons de retenue des roues intermédiaires à 48 N•m ± 6 N•m.

⚠ AVERTISSEMENT

Veiller à ce que toutes les fixations soient correctement serrées afin d'éviter le desserrage d'une roue intermédiaire ou le blocage de la chenille.



TYPIQUE

1. Écrou de blocage
2. Boulons de fixation
6. Démarrez le moteur et faites tourner la chenille lentement pour contrôler de nouveau l'alignement.
7. Remplacez la motoneige sur le sol.
8. Remettez les enjoliveurs des roues arrière en place, selon l'équipement.

Suspension

État de la suspension arrière

Inspectez visuellement tous les éléments de la suspension y compris les glissières, ressorts, roues, etc.

REMARQUE : En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. Une conduite intensive sur glace ou neige agglomérée entraîne un réchauffement excessif et une usure prématurée des glissières.

État de la sangle d'arrêt de suspension

Inspectez la présence éventuelle d'usure et de craquelures sur la sangle d'arrêt, ainsi que le serrage des boulons et écrous. S'ils sont desserrés, vérifiez si les trous ne sont pas déformés. Remplacez-les au besoin. Serrez l'écrou selon les spécifications.

COUPLE DE SERRAGE

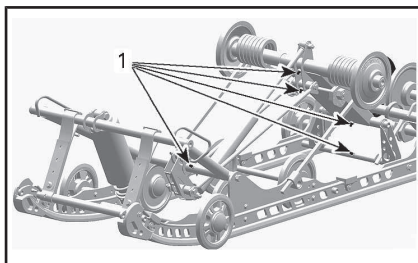
Écrou de la sangle d'arrêt	9 N•m ± 1 N•m
----------------------------	---------------

Lubrification de la suspension arrière

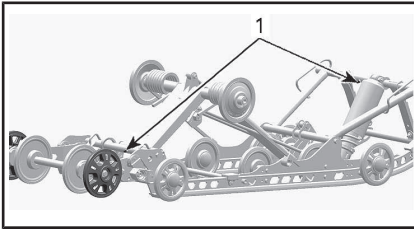
Lubrifiez la suspension arrière au niveau des raccords de graissage. Reportez-vous au *PROGRAMME D'ENTRETIEN* pour les fréquences d'entretien.

GRAISSE POUR SUSPENSION

Scandinavie	GRAISSE SYNTHÉTIQUE POUR SUSPENSION (EUR) (619590193) (N/P 779226)
Tous les autres pays	GRAISSE SYNTHÉTIQUE POUR SUSPENSION (293550033) (N/P 779163)



1. Raccords de graissage



1. Raccords de graissage

État de la direction et de la suspension avant

Inspectez la direction et la suspension avant afin de vérifier si les composants sont bien fixés (bras de direction, bras de suspension, biellettes, biellette de direction, jambe de patin, etc.). Contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé en cas de besoin.

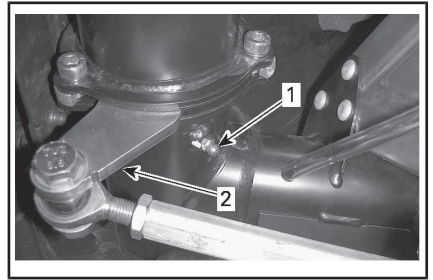
Lubrification de la suspension avant

Lubrifiez la suspension avant au niveau des raccords de graissage.

GRAISSE POUR SUSPENSION	
Scandinavie	GRAISSE SYNTHÉTIQUE POUR SUSPENSION (EUR) (619590193) (N/P 779226)
Tous les autres pays	GRAISSE SYNTHÉTIQUE POUR SUSPENSION (293550033) (N/P 779163)

4 à 5 courses de pistolet de graissage sont généralement suffisants.

REMARQUE : Si trop de graisse est injectée, le surplus sortira au niveau des leviers de direction et des jambes de patin. Essayez tout excès de graisse et évitez les contacts avec d'autres pièces.



CÔTÉ GAUCHE ILLUSTRÉ

1. Raccord de graissage
2. Bras de direction

Skis

Usure et état des skis et des lisses

Inspectez l'état des skis et des carbures de lisses de skis. En cas d'usure, contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.



AVERTISSEMENT

Des skis et/ou des lisses trop usés peuvent nuire à la maîtrise de la motoneige.

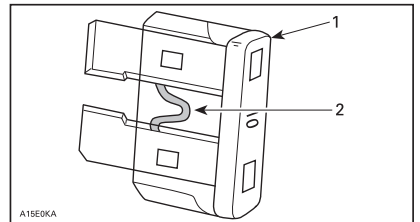
Fusibles

Vérification des fusibles

Le système électrique est protégé par des fusibles.

Vérifiez l'état des fusibles et remplacez-les si nécessaire.

Tirez sur le fusible pour l'extraire du porte-fusible. Vérifiez si le filament est fondu.



1. Fusible
2. Vérifiez s'il est fondu

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser de fusible d'une valeur supérieure.

⚠ AVERTISSEMENT

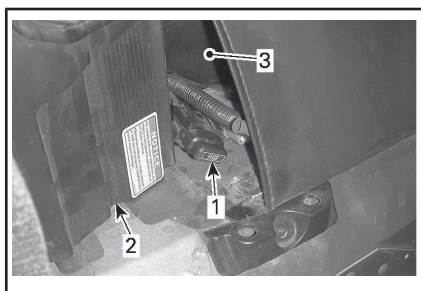
Si le fusible a brûlé, la source du dysfonctionnement doit être définie et corrigée avant le redémarrage de l'appareil. Contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.

Emplacement des fusibles

550F

Le fusible de 20 A du système de charge se trouve à gauche du véhicule, entre le réservoir de carburant et le silencieux d'admission d'air primaire.

Le fusible 10 A est utilisé pour le GPS et le chargeur.



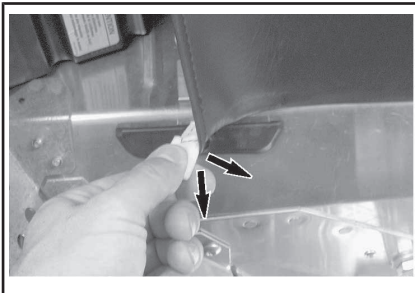
1. Fusible de 20 A du système de charge
2. Silencieux d'admission d'air primaire
3. Réservoir d'essence

Autres modèles

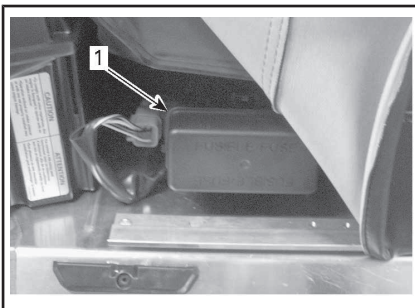
La boîte à fusibles se trouve derrière la garniture du siège avant, au niveau de la partie inférieure avant gauche du siège.

Reportez-vous à l'étiquette placée à l'intérieur du couvercle de la boîte à fusibles ou à la sous-section *SPÉCIFICATIONS* pour l'identification des fusibles.

Pour accéder à la boîte à fusibles, enlevez avec précaution la garniture du siège de son support en aluminium en tirant simultanément vers le bas et de côté sur la languette en plastique.



TYPIQUE - LANGUETTE D'EXTRACTION



1. Boîte à fusibles

Fermez la garniture en replaçant la languette dans le profilé en aluminium.

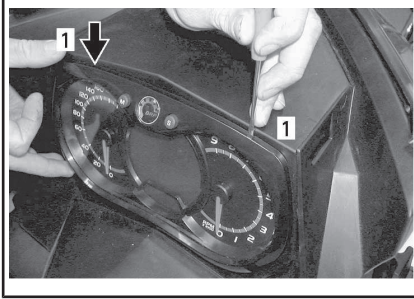
Feux

Vérifiez toujours le bon fonctionnement de l'ampoule après le remplacement.

Remplacement des ampoules de phare

AVIS Ne touchez jamais la partie en verre d'une ampoule aux halogènes avec vos doigts nus, car cela en réduit la durée de vie. Si vous y avez touché, nettoyez-la avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par vos doigts.

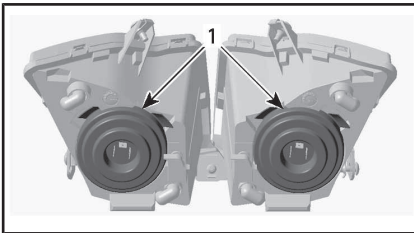
1. À l'aide d'un petit tournevis, libérez les attaches de l'indicateur multifonction.



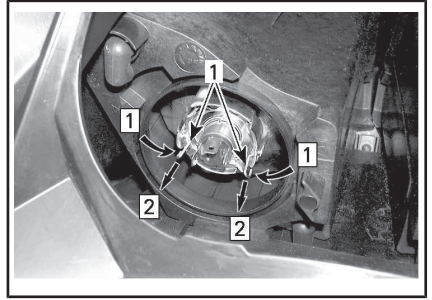
1. Patte de verrouillage
2. Tirez doucement sur l'indicateur multifonction et écartez-le.



3. Débranchez le connecteur de l'ampoule grillée. Retirez la gaine en caoutchouc.



1. Gaines en caoutchouc
4. Appuyez et tirez simultanément sur les deux côtés du ressort de maintien pour le libérer du support de l'ampoule.

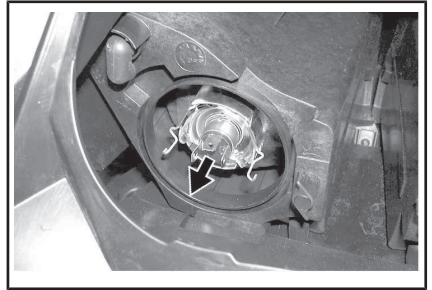


Étape 1 : Appuyez sur les côtés

Étape 2 : Tirez pour dégager

1. Clip de retenue

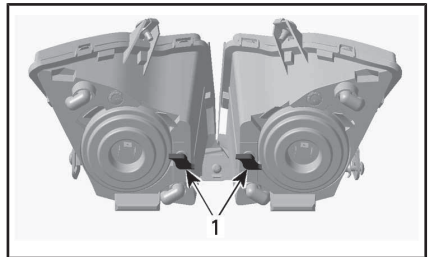
5. Retirez l'ampoule et remplacez-la. Remettez en place les pièces correctement.



RETIREZ L'AMPOULE ET REMPLACEZ-LA

Réglage du faisceau du phare

Retirez l'indicateur multifonction, reportez-vous à *CHANGEMENT DE L'AMPOULE DES PHARES*. Tournez le bouton pour régler la hauteur du phare.



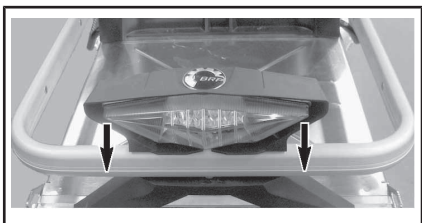
TYPIQUE

1. Boutons

Remplacement des ampoules de feu arrière

1. Tirez avec précaution sur le boîtier de feu arrière des 2 côtés en même temps de manière égale.

AVIS Si le bloc optique de feu arrière n'est pas enlevé perpendiculairement à son support, les axes de montage pourraient se casser et il faudrait remplacer le bloc optique.



AVIS Ne sortez pas trop le boîtier du feu arrière pour éviter d'endommager le câblage.

2. Retirez la douille de la lampe de l'ensemble de feu arrière.
 - 2.1 Tournez la douille dans le sens antihoraire.
 - 2.2 Retirez la douille.
3. Remplacez l'ampoule.
4. Fixez la douille dans l'ensemble de feu arrière.
5. Remettez l'ensemble de feu arrière en place.

SOINS DU VÉHICULE

Soins d'après-utilisation

Retirez la neige et la glace de la suspension arrière et avant, de la chenille, de la mécanique et des skis.



AVERTISSEMENT

Assurez-vous que le capuchon du cordon coupe-circuit est enlevé du commutateur de coupure du moteur avant de vous placer devant le véhicule, de vous approcher de la chenille ou des éléments de la suspension arrière.

Couvrez toujours votre motoneige si vous la laissez à l'extérieur la nuit ou si vous ne l'utilisez pas pendant une longue période. Vous pourrez ainsi la protéger du froid et conserver son aspect.

Nettoyage et protection du véhicule

Nettoyez le véhicule avec un mélange d'eau et de détergent léger. Utilisez exclusivement des chiffons microfibrés ou équivalents.

AVIS Il est nécessaire d'utiliser des chiffons microfibrés, ou équivalents, sur le pare-brise et le capot pour éviter de les rayer.

Pour enlever les traces de graisse, d'huile et de saleté, utilisez du produit nettoyant BRP SERVICE INTENSE (N/P 293 110 001).

AVIS N'utilisez pas ce détergent sur les étiquettes ou le vinyle.

Pour enlever la saleté résistante de toutes les surfaces en plastique et en vinyle, utilisez du produit nettoyant XPS TOUT USAGE (N/P 219 701 709).

AVIS Ne nettoyez jamais les pièces en plastique ou le capot avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à pein-

ture, de l'acétone, des produits contenant du chlore, etc.


Cirez les zones peintes du véhicule afin de les protéger.

REMARQUE : N'appliquez de la cire que sur les parties brillantes.

REMISAGE

Pendant l'été, ou si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de trois mois, il faut stocker la motoneige correctement.

REMISAGE
Nettoyage du véhicule
Protégez le circuit de carburant en ajoutant du produit stabilisateur au carburant conformément aux recommandations du fabricant. Faites tourner le moteur après avoir ajouté le produit au carburant
Modèles 550F : lubrifiez le moteur. Consultez la <i>PROCÉDURE DE LUBRIFICATION DU MOTEUR (550F)</i> dans la présente sous-section
Modèles 600 HO E-TEC : lubrifiez le moteur. Consultez la rubrique <i>MODE ENTREPOSAGE DU MOTEUR (E-TEC)</i> dans la présente sous-section.
Lubrifiez le pivot de la manette de frein
Inspectez et lubrifiez la suspension arrière
Chargez la batterie tous les mois afin de la maintenir à pleine charge pendant l'entreposage
Bourrez le silencieux d'échappement de chiffons
Soulevez l'arrière du véhicule jusqu'à ce que la chenille ne touche plus le sol. Ne réduisez pas la tension de la chenille

 **ATTENTION** Utilisez un dispositif de levage adapté ou demandez de l'aide pour limiter l'effort dans la mesure du possible. Si vous n'utilisez pas de dispositif de levage, utilisez des techniques de levage adaptées, notamment en utilisant la force de vos jambes. N'essayez pas de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de vos forces.

AVIS La motoneige doit être entreposée dans un endroit frais et sec et recouverte d'une bâche opaque, mais qui laisse circuler de l'air. Vous protégerez ainsi les plastiques et le vernis des saletés.

Lubrification du moteur

Procédure de lubrification du moteur (550F)

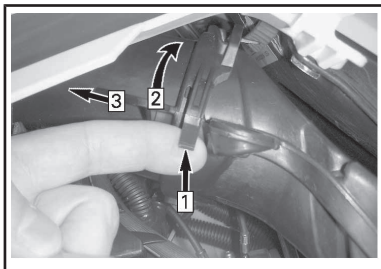
AVIS Du stabilisateur devrait être ajouté au carburant avant de lubrifier le moteur, pour assurer la protection du carburateur contre les dépôts polluants.

Les organes internes du moteur doivent être lubrifiés pour les protéger contre toute corrosion éventuelle pendant l'entreposage.

Procédez comme suit :

1. Placez le véhicule dans une zone bien ventilée et faites démarrer le moteur.
2. Une fois qu'il a démarré, laissez-le tourner au ralenti jusqu'à ce qu'il atteigne sa température de fonctionnement.
3. Arrêtez le moteur.
4. Retirez le silencieux d'admission d'air primaire comme suit :
 - 4.1 Déposez le flanc gauche. Reportez-vous à la section *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.
 - 4.2 Déposez le protège-courroie. Reportez-vous à la section *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.
 - 4.3 Soulevez la languette à l'arrière du tube de raccordement.
 - 4.4 Faites pivoter l'adaptateur dans le sens inverse à celui des aiguilles d'une

montre et sortez-le légèrement du silencieux primaire.



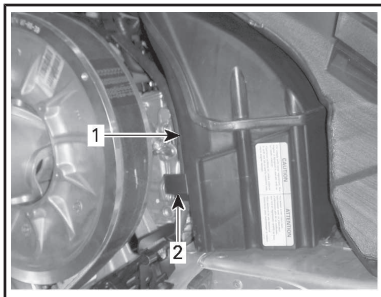
TYPIQUE

Étape 1 : Soulevez la languette

Étape 2 : Faites pivoter l'adaptateur

Étape 3 : Retirez

- Appuyez sur la languette de verrouillage qui maintient le silencieux d'admission d'air primaire et extrayez le silencieux de la plaque d'adaptateur.



- Silencieux d'admission d'air primaire
- Languette de verrouillage du silencieux d'admission primaire

- Faites redémarrer le moteur et laissez-le tourner au ralenti.
- Injectez de l'huile de stockage dans chaque corps de carburateur/papillon jusqu'à ce que le moteur cale, ou jusqu'à ce qu'une quantité suffisante d'huile ait pénétré dans le moteur (environ 1/2 bidon).
- Moteur à l'arrêt, déposez les bougies d'allumage et pulvérisez DE L'HUILE D'ENTREPOSAGE (SAUF AUX ÉTATS-UNIS)

(413711600) (N/P 779173) ou DE L'HUILE D'ENTREPOSAGE (ÉTATS-UNIS) (413711900) (N/P 779182) dans chaque cylindre.

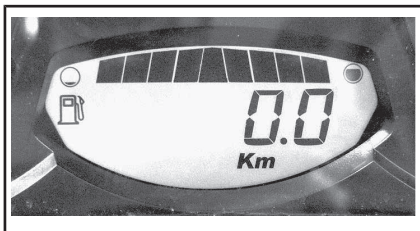
- Actionnez 2 ou 3 fois le démarreur du moteur pour lubrifier les cylindres.
- Réinstallez les bougies et le silencieux d'admission d'air primaire.

Mode entreposage du moteur (E-TEC)

Comme les autres moteurs, le moteur E-TEC doit être correctement lubrifié afin que ses composants internes soient protégés pendant l'entreposage. Le système E-TEC inclut une fonction de lubrification intégrée du moteur qui peut être initiée par le conducteur.

Pour enclencher la procédure, procédez comme suit :

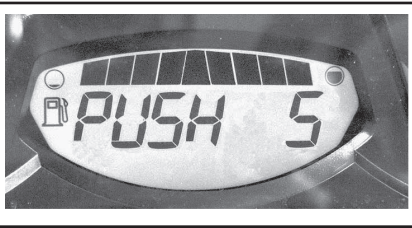
- Placez le véhicule dans un endroit bien aéré.
- Une fois qu'il a démarré, laissez-le tourner au ralenti jusqu'à ce qu'il atteigne sa température de fonctionnement.
- Appuyez plusieurs fois sur le bouton SET (S) jusqu'à ce que l'odomètre s'affiche (distance totale parcourue).



REMARQUE : Le mode entreposage ne fonctionne pas dans d'autres modes (distance A, distance B et compteur horaire).

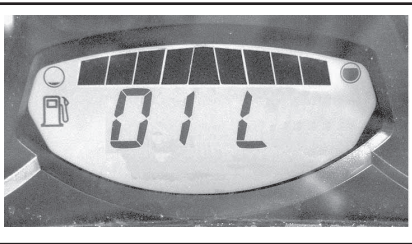
4. Appuyez plusieurs fois rapidement sur le commutateur de feux de route/feux de croisement (HI/LOW) puis, **simultanément**, enfoncez et maintenez le **bouton sélecteur** jusqu'à ce que **APPUYEZ SUR « S »** soit affiché.

REMARQUE : Il est essentiel dans cette procédure d'actionner plusieurs fois de suite le commutateur de feux de route/feux de croisement (HI/LOW) **avant** d'enfoncer le bouton sélecteur.



5. Lorsque l'indicateur affiche "APPUYEZ SUR S", relâchez tous les boutons.
6. Appuyez sur le bouton SET et maintenez-le enfoncé pendant 2 - 3 secondes.

L'indicateur affichera **OIL** lorsque le moteur entame la procédure d'entreposage (stockage d'été).



Ne touchez à rien pendant le cycle de lubrification du moteur.

Le moteur augmentera son régime jusqu'à environ 1 600 tr/min, ensuite la pompe à huile projettera de fines particules d'huile dans le moteur pendant 30 - 60 secondes.

Une fois le cycle terminé, le moteur s'arrêtera tout seul.

Retirez la clé D.E.S.S..

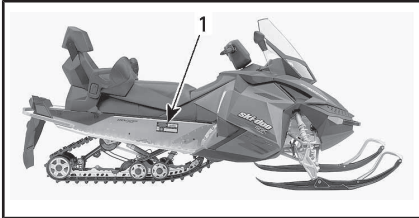
AVIS Ne faites pas démarrer le moteur pendant la période d'entreposage.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

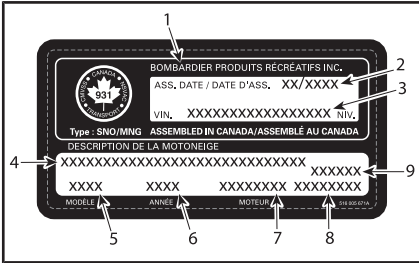
Étiquette contenant la description du véhicule

L'autocollant de description du véhicule est située sur le côté droit du tunnel.



TYPIQUE

1. Étiquette contenant la description du véhicule



ÉTIQUETTE CONTENANT LA DESCRIPTION DU VÉHICULE

1. Nom du fabricant
2. Date de fabrication
3. NIV (Numéro d'identification du véhicule)
4. Nom de modèle et d'ensemble
5. Numéro de modèle
6. Année du modèle
7. Type de moteur
8. Poids du véhicule (modèles européens)
9. Puissance du moteur (modèles européens)

Numéros d'identification

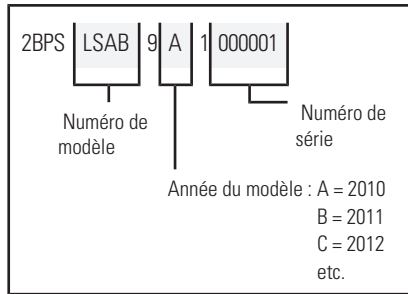
Les principaux composants de votre motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par différents numéros d'identification. Il sera utile de les avoir en main lors d'une réclamation de garantie ou pour retrouver la motoneige en cas de

perte. Le concessionnaire Ski-Doo autorisé a besoin de ces numéros pour répondre correctement aux réclamations de garantie. Il vous est vivement recommandé de noter les numéros d'identification de votre motoneige et de les transmettre à votre compagnie d'assurance.

NIV (numéro d'identification du véhicule)

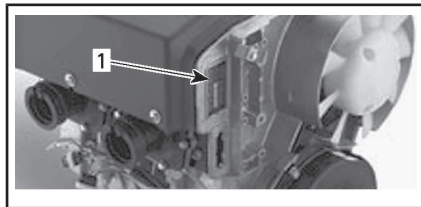
Le NIV figure sur l'autocollant contenant la description du véhicule. Voyez ci-dessus. Le NIV est également gravé sur le tunnel à proximité de l'autocollant reprenant la description du véhicule.

Le numéro du modèle et l'année du modèle font partie des informations contenues dans le NIV. Consultez l'illustration.



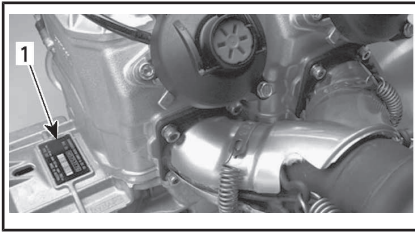
Numéro d'identification du moteur

Reportez-vous aux illustrations suivantes pour localiser le numéro d'identification du moteur selon le moteur applicable.



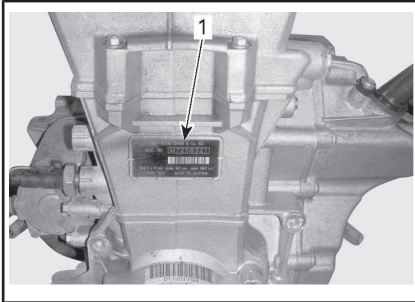
MOTEUR 550F

1. Numéro d'identification du moteur



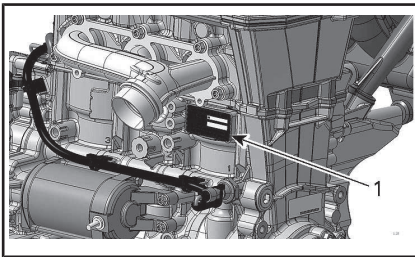
TYPIQUE - MOTEUR 600 HO E-TEC

1. Numéro de série du moteur



MOTEUR 600 ACE

1. Numéro d'identification du moteur



MOTEUR 900 ACE

1. Numéro d'identification du moteur

VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)

MODÈLE		550F	600 HO E-TEC	600 ACE	900 ACE
VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS ¹					
Bruit	Niveau de puissance acoustique (L_{WA})	101,1 dB à 3 400 tr/min (incertitude (K_{WA}) 3 dB)	96,7 dB à 4 050 tr/min (incertitude (K_{WA}) 3 dB)	90,4 dB à 3 625 tr/min (incertitude (K_{WA}) 3 dB)	92,7 dB à 3 625 tr/min (incertitude (K_{WA}) 3 dB)
	Pression acoustique (L_{pA})	88 dB à 3 400 tr/min (incertitude (K_{WA}) 3 dB)	86 dB à 4 050 tr/min (incertitude (K_{WA}) 3 dB)	80 dB à 3 625 tr/min (incertitude (K_{WA}) 3 dB)	80 dB à 3 625 tr/min (incertitude (K_{WA}) 3 dB)
Vibration	Système main-bras	2,63 m/s^2 à 3 400 tr/min (incertitude 1,315 m/s^2)	<2,5 m/s^2 à 4 050 tr/min	<2,5 m/s^2 à 3 625 tr/min	<2,5 m/s^2 à 3 625 tr/min
	Tout le corps sur le siège	<0,5 m/s^2 à 3 400 tr/min	<0,5 m/s^2 à 4 050 tr/min	<0,5 m/s^2 à 3 625 tr/min	<0,5 m/s^2 à 3 625 tr/min
¹ : Les valeurs d'émission de bruit et de vibration sont mesurées conformément à la norme ISMA 1:2014 sur une surface pavée, au point mort ou sans ceinture.					

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

Renseignements sur les émissions du moteur

Responsabilité du fabricant

À compter des moteurs année modèle 2007, les fabricants de motoneiges et de moteurs de motoneiges doivent déterminer les niveaux d'émissions de gaz d'échappement pour chaque catégorie de puissance des moteurs et faire certifier ces derniers par l'Environmental Protection Agency (EPA) (agence de protection environnementale) des États-Unis. Une étiquette d'information de contrôle des émissions, indiquant les niveaux des émissions et les spécifications du moteur, doit être placée sur chaque véhicule au moment de sa fabrication.

Responsabilité du concessionnaire

Durant toute intervention sur une motoneige Ski-Doo certifiée qui comporte une étiquette d'information de contrôle des émissions, les réglages doivent être maintenus dans les spécifications d'usine publiées.

Le remplacement ou la réparation de tout organe lié aux émissions doit être effectué d'une manière qui maintient les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes d'agrément prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Les exceptions comprennent les modifications prescrites par le fabricant, notamment les réglages relatifs à l'altitude.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/conducteur doit faire entretenir le moteur pour maintenir les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes prescrites.

Le propriétaire ou le pilote ne doit pas, et ne doit laisser personne, modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)

Toutes les nouvelles motoneiges Ski-Doo fabriquées par BRP sont certifiées par l'EPA comme étant conformes aux exigences des réglementations de lutte contre la pollution atmosphérique des nouveaux moteurs de motoneiges. Cette certification dépend du respect des normes établies par l'usine lorsque certains réglages sont effectués. Pour cette raison, la procédure définie en usine pour les interventions faites sur le produit doit être minutieusement respectée et, dans la mesure du possible, viser à maintenir l'intention initiale de la conception.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général et ne constituent en aucun cas une liste complète des règles et réglementations relevant des exigences de l'EPA sur les émissions de gaz d'échappement pour les motoneiges. Pour plus de détails en la matière, prendre contact avec les organismes suivants :

Courrier :

U.S. Environmental Protection
Agency
Certification Division
Gasoline Engine Compliance Cen-
ter
2000 Traverwood Drive
Ann Arbor MI 48105
USA

Site Web :

www.epa.gov/otaq

SYSTÈME DE SÉCURITÉ À ENCODAGE NUMÉRIQUE RADIOFRÉQUENCE (CLÉ D.E.S.S. RF)

Ce dispositif est conforme aux normes de la FCC partie 15 et aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada.

Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférence et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences susceptibles d'entraîner un fonctionnement indésirable.

Les changements ou modifications effectués sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peuvent annuler le droit d'usage de l'équipement.

Numéro d'enregistrement CI :
12006A-M01456

ID FCC : 2ACERM01456

Nous, la partie responsable de la conformité, déclarons sous notre responsabilité exclusive que l'appareil est en conformité avec les dispositions de la directive du Conseil suivante : 2014/53/EU. L'appareil concerné par la présente déclaration est en conformité avec les exigences essentielles et toute autre exigence pertinente. Le produit est en conformité avec les directives, normes harmonisées et réglementations suivantes :

directive sur les équipements radio (RED) 2014/53/EU et normes harmonisées :

EN 300 330-2, EN 60950-1

CLAUSES

SYSTÈME	MODÈLES
MOTEUR	550F
Type de moteur	Rotax® 552, refroidi par ventilateur axial, cylindres à valve Reed
Cylindres	2
Cylindrée	553,4 cm ³
Alésage	76 mm
Course	61 mm
Régime du moteur à puissance maximale	6 800 tr/min
Carburateur	2 x VM-30
Système d'échappement	Un tuyau d'échappement adapté, silencieux à chicanes
Huile d'injection	Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE 2T E-TEC (EUR) ((619590106) (N/P 779281) ou HUILE MINÉRALE 2T DE PREMIÈRE QUALITÉ CARBURÉE (EUR) (619590103) (N/P 779276) Tous les autres pays : HUILE SYNTHÉTIQUE 2T E-TEC (293600132) (N/P 779126) ou HUILE MINÉRALE 2T DE PREMIÈRE QUALITÉ CARBURÉE (293600117) (N/P 779119) ou un équivalent. Reportez-vous à la section <i>HUILE RECOMMANDÉE</i>
Capacité du réservoir d'huile d'injection	2,8 L
Essence recommandée	Ordinaire sans plomb Reportez-vous à <i>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT</i>
Indice d'octane minimum	Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant SANS éthanol)
	92 RON (carburant SANS éthanol)
	Indice d'octane AKI de 91 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)
95 RON (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)	
Contenance du réservoir d'essence	45 L

SYSTÈME	MODÈLES
MOTEUR	600 HO E-TEC
Type de moteur	Rotax® 593 refroidi à l'eau avec soupape à clapet, 3D-RAVE
Cylindres	2
Cylindrée	594,4 cm ³
Alésage	72 mm
Course	73 mm
Régime du moteur à puissance maximale	8 100 tr/min
Système d'injection de carburant	Injection directe E-TEC
Système d'échappement	Un tuyau d'échappement adapté, silencieux à chicanes
Huile d'injection	Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE 2T E-TEC (EUR) (619590106) (N/P 779281) Tous les autres pays : HUILE SYNTHÉTIQUE 2T E-TEC (293600132) (N/P 779126) ou un équivalent. Reportez-vous à la section <i>HUILE RECOMMANDÉE</i>
Capacité du réservoir d'huile d'injection	2,8 L
Liquide de refroidissement	Mélange d'éthylène glycol et d'eau (50 % d'antigel, 50 % d'eau distillée). Scandinavie : LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (EUR) (619590204) (N/P 779223) Tous les autres pays : LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (219702685) (N/P 779150) ou un liquide de refroidissement spécialement conçu pour les moteurs en aluminium
Type de carburant recommandé	Super sans plomb Reportez-vous à <i>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT</i>
Indice d'octane minimum	Indice d'octane AKI de 91 affiché à la pompe (RON+MON)/2
	95 RON
Contenance du réservoir d'essence	45 L

SYSTÈME	MODÈLES
MOTEUR	600 ACE
Type de moteur	Rotax 602, refroidi par liquide, 4 temps, D.O.H.C., carter sec
Cylindres	2
Cylindrée	600 cm ³
Alésage	74 mm
Course	69,7 mm
Régime du moteur à puissance maximale	7 250 tr/min
Système d'injection de carburant	Multipoint EFI, corps de papillon 46 mm
Système d'échappement	Un tuyau d'échappement avant double, silencieux à chicanes
Huile à moteur	Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (EUR) (619590114) (N/P 779286) Tous les autres pays : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (293600112) (N/P 779139) ou un équivalent. Reportez-vous à la section <i>HUILE RECOMMANDÉE</i>
Capacité du réservoir d'huile moteur	Vidange d'huile, 2,1 L
Liquide de refroidissement	Mélange d'éthylène glycol et d'eau (50 % d'antigel, 50 % d'eau distillée). Scandinavie : LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (EUR) (619590204) (N/P 779223) Tous les autres pays : LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (219702685) (N/P 779150) ou un liquide de refroidissement spécialement conçu pour les moteurs en aluminium

SYSTÈME	MODÈLES
MOTEUR (suite)	600 ACE
Essence recommandée	Ordinaire sans plomb Reportez-vous à <i>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT</i>
Indice d'octane minimum	Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant SANS éthanol)
	92 RON (carburant SANS éthanol)
	Indice d'octane AKI de 91 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)
	95 RON (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)
Contenance du réservoir d'essence	45 L
MOTEUR	900 ACE
Type de moteur	Rotax 903, refroidi à l'eau, 4 temps, DACT, carter sec
Cylindres	3
Cylindrée	899 cm ³
Alésage	74 mm
Course	69,7 mm
Régime du moteur à puissance maximale	7 250 tr/min
Système d'échappement	Un tuyau d'échappement avant, silencieux à chicanes

SYSTÈME	MODÈLES
MOTEUR (suite)	900 ACE
Huile à moteur	Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (EUR) (619590114) (N/P 779286) Tous les autres pays : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (293600112) (N/P 779139) ou un équivalent. Reportez-vous à la section <i>HUILE RECOMMANDÉE</i>
Capacité du réservoir d'huile moteur	Vidange d'huile, 3,3 L
Liquide de refroidissement	Mélange d'éthylène glycol et d'eau (50 % d'antigel, 50 % d'eau distillée). Scandinavie : LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (EUR) (619590204) (N/P 779223) Tous les autres pays : LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (219702685) (N/P 779150) ou un liquide de refroidissement spécialement conçu pour les moteurs en aluminium
Système d'injection de carburant	Multipoint EFI, corps de papillon 46 mm
Essence recommandée	Ordinaire sans plomb Reportez-vous à <i>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT</i>
Indice d'octane minimum	Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant SANS éthanol)
	92 RON (carburant SANS éthanol)
	Indice d'octane AKI de 91 affiché à la pompe (RON+MON)/2 (carburant pouvant contenir un MAX de 10 % d'éthanol)
	Essence ordinaire sans plomb (essence pouvant contenir jusqu'à 10 % d'éthanol MAX)
Contenance du réservoir d'essence	45 L

SYSTÈME			MODÈLES
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT			Tous les modèles
Poulie d'entraînement	Type	550F	eDrive II LC
		600 HO E-TEC	TRA III™
		600 ACE	eDrive II LC
		900 ACE	eDrive II
	Mise en prise	550F	2 600 ±100 tr/min
		600 HO E-TEC	3 000 tr/min ±100
		600 ACE	2 200 tr/min ±100
		900 ACE	2 100 tr/min ±100
Type de poulie réceptrice			QRS
Nombre de dents de la roue d'entraînement	WT	550F	7
	WT	600 HO E-TEC	8
	WT	600 ACE	7
	WT	900 ACE	8
	SWT	600 HO E-TEC	8
	SWT	900 ACE	8
Huile de boîte de vitesses			Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE SYNCHROMESH POUR BOÎTE DE VITESSES (EUR) (No 779211) Tous les autres pays : HUILE SYNTHÉTIQUE SYNCHROMESH POUR BOÎTE DE VITESSES (No 779170) Si l'huile de boîte de vitesses XPS recommandée n'est pas disponible, utilisez une huile pour engrenages 75W140 qui répond à la spécification API GL-5.
Capacité en huile de la boîte de vitesses			600 ml
Largeur nominale de chenille	WT		500 mm
	SWT		600 mm
Longueur nominale de chenille	WT		392 cm
	SWT		396 cm

SYSTÈME		MODÈLES
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT (suite)		Tous les modèles
Hauteur du profil de chenille	WT	38,1 mm
	SWT	31,8 mm
Tension de la chenille	Flèche	40 mm à 50 mm
	Force (1)	7,3 kgf
Alignement de la chenille		Distance égale entre les bords des guides et les glissières.
SYSTÈME DE FREINAGE		Tous les modèles
Système de freinage		Hydraulique, frein type REV-XP
Liquide de frein		DOT 4
SUSPENSION		Tous les modèles
Suspension avant		XU-LTS
Amortisseur avant		Contrôle du mouvement
Course max. suspension avant		150 mm
Suspension arrière		SC-5U
Amortisseur avant		Contrôle du mouvement
Amortisseur arrière		HPG
Course max. suspension arrière		239 mm
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		550F
Sortie système d'éclairage		340 Watts à 6 000 tr/min
Ampoule feux de route/croisement		2 x 60/55 watts (H-4)
Ampoule de feu arrière		21/5 W
Bougie	Type	NGK BR9ECS ⁽²⁾ ou équivalent
	Écartement des électrodes	0,45 mm ± 0,05 mm (non réglable)
Fusibles		Reportez-vous à la section <i>FUSIBLES</i>

SYSTÈME		MODÈLES
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		600 HO E-TEC
Sortie système d'éclairage		12 V / 1 200 W
Ampoule feux de route/croisement		2 x 60/55 watts (H-4)
Ampoule de feu arrière		21/5 W
Bougie	Type	NGK PZFR6F ⁽²⁾ ou équivalent
	Écartement des électrodes	0,75 mm ± 0,05 mm (non réglable)
Fusibles/ relais/ condensateur	F 1 : Batterie	30 A
	F 2 : Démarrage	5 A
	F 3 : Siège chauffant	20 A
	F 4 : Ventilateur	15 A
	F 5 : Suspension pneumatique	15 A
	F 6 : GPS et chargeur	10 A
	R 1 :	Relais d'accessoires
	R 2 :	Relais du ventilateur

SYSTÈME		MODÈLES
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		600 ACE
Sortie système d'éclairage		12 V / 650 W
Ampoule feux de route/croisement		2 x 60/55 watts (H-4)
Ampoule de feu arrière		21/5 W
Bougie	Type	NGK-MR7Bi-8 ⁽²⁾ ou équivalent
	Écartement des électrodes	0,8 mm
Fusibles	F 1 : Batterie	30 A
	F 2 : Relais/bouton de démarrage	5 A
	F 3 : Solénoïde de démarrage	10 A
	F 4 : Ventilateur	15 A
	F 5 : Circuit intégré hybride	10 A
	F 6 : Circuit intégré hybride/indicateur	10 A
	F 7 : Prise de courant avant et chauffages	10 A
	F 8 : Éclairage	20 A
	F 10 : Prise de courant arrière	5 A
	F 11 : Compresseur	15 A
Relais	R 1 :	Relais de fonctionnement
	R 2 :	Relais de charge
	R 3 :	Relais de charge
	R 4 :	Relais du ventilateur

SYSTÈME		MODÈLES
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		900 ACE
Sortie système d'éclairage		650 Watts à 6 000 tr/min
Ampoule feux de route/croisement		2 x 60/55 watts (H-4)
Ampoule de feu arrière		21/5 W
Bougie	Type	NGK-MR7Bi-8 ⁽²⁾ ou équivalent
	Écartement des électrodes	0,8 mm
Fusibles et relais	F1 : Batterie	30 A
	F2 : Relais/bouton de démarrage	5 A
	F3 : Solénoïde de démarrage	10 A
	F4 : Ventilateur	15 A
	F5 : Circuit intégré hybride	10 A
	F6 : Circuit intégré hybride/instruments	10 A
	F7 : Prise de courant avant et chauffages	10 A
	F8 : Éclairage	20 A
	F10 : Prise de courant arrière	5 A
	F11 : Compresseur	15 A
	R1 :	Relais de fonctionnement
	R2 :	Relais de charge
	R3 :	Relais de charge
	R4 :	Relais du ventilateur

SYSTÈME		MODÈLES	
POIDS ET DIMENSIONS		Tous les modèles	
Poids à vide	WT	550F	270 kg
	WT	600 ACE	285 kg
	WT	600 HO E-TEC	286 kg
	WT	900 ACE	298 kg
	SWT	600 HO E-TEC	303 kg
	SWT	900 ACE	316 kg
Longueur hors tout du véhicule		337,0 cm	
Largeur hors tout du véhicule	SWT	111,9 cm	
	WT	107,6 cm	
Hauteur hors tout du véhicule		133 cm	
Voie des skis		90 cm	
Largeur des skis		165 mm	

① Mesurez l'écart entre la glissière et l'intérieur de la chenille lorsque vous exercez une traction sur la chenille.

∅ **Remarque** Ne tentez pas de régler l'entrefer de cette bougie.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

DÉPANNAGE

DIRECTIVES DE DÉPANNAGE

LE DÉMARREUR ÉLECTRIQUE NE FONCTIONNE PAS.

1. Le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur est désactivé (position OFF) ou le capuchon du cordon coupe-circuit n'est pas couplé au commutateur de coupure du moteur.
 - *Placez le commutateur d'arrêt d'urgence du moteur sur ON ou installez le capuchon du cordon coupe-circuit (sur le commutateur de coupure du moteur).*
2. Manette d'accélérateur activée lors de la tentative de démarrage du moteur.
 - *Relâchez la manette des gaz pour démarrer.*

LE RÉGIME DU MOTEUR N'ATTEINT PAS LE POINT D'EMBRAYAGE (SAUF 550F).

1. Clé D.E.S.S. non reconnue. Le témoin D.E.S.S. clignote (bips courts lents/répétitifs).
 - *Installez correctement le capuchon du cordon coupe-circuit.*
 - *Utilisez un capuchon de cordon coupe-circuit contenant une clé D.E.S.S. pour laquelle cette motoneige a été programmée.*
2. L'ECM ne reconnaît pas la clé D.E.S.S. (600 ACE / 900 ACE).
 - *Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo agréé.*

LE MOTEUR SURCHAUFFE (SAUF 550F)

1. Neige insuffisante ou neige durcie.
 - *Circulez dans de la neige molle. S'il n'y a pas de neige molle à proximité, mettez-vous sur le côté, arrêtez le moteur et laissez-le refroidir. Une fois le moteur refroidi, rendez-vous le plus rapidement possible à un endroit où se trouve dans la neige molle.*
2. Faible niveau de liquide de refroidissement.
 - *Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement, reportez-vous aux PROCÉDURES D'ENTRETIEN.*
3. Échangeurs thermiques obstrués.
 - *Nettoyez les échangeurs thermiques.*

ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR

1. Mode Sport non activé (600 ACE / 900 ACE).
 - *Reportez-vous à ACTIVATION DU MODE SPORT dans MODES DE FONCTIONNEMENT.*
2. Préchauffage du moteur en cours (E-TEC).
 - *Faites circuler le véhicule à faible vitesse pendant quelques minutes.*
3. Période de rodage du moteur inachevée (E-TEC).
 - *Allez au terme de la période de rodage.*
4. Mauvais réglage de la poulie d'entraînement.
 - *Réglez la poulie d'entraînement, reportez-vous aux PROCÉDURES D'ENTRETIEN.*

5. **Entretien nécessaire des poulies motrices et réceptrices.**
 - Consultez un concessionnaire Ski-Doo autorisé.
6. **Courroie d'entraînement usée, trop fine.**
 - Si la courroie d'entraînement a perdu plus de 3 mm (1/8 po) sur sa largeur d'origine, cela entraîne une baisse des performances du véhicule.
 - Remplacez la courroie d'entraînement.
7. **Mauvais réglage de la chenille.**
 - Consultez la section ENTRETIEN ou consultez un concessionnaire Ski-Doo autorisé pour aligner et régler la tension de la chenille.
8. **Problème de soupapes RAVE (E-TEC).**
 - Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

RETOURS DE FLAMME DANS LE MOTEUR

1. **Le moteur tourne en surchauffe.**
 - Reportez-vous à la section SURCHAUFFE DU MOTEUR.
2. **Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.
3. **Fuite au système d'échappement.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.
4. **Pression de carburant trop faible.**
 - Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

RATÉS D'ALLUMAGE DU MOTEUR

1. **Présence d'eau dans l'essence.**
 - Videz le système d'alimentation et remplissez-le d'essence neuve.

2. Défaillance des soupapes RAVE (E-TEC).

- *Faites inspecter le système de soupapes R.A.V.E. Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour la maintenance, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

LES POIGNÉES CHAUFFANTES/CHAUFFAGES DE POUCES NE FONCTIONNENT PAS

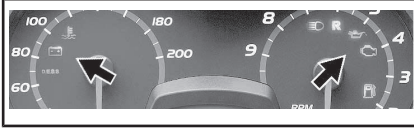
1. Le régime moteur est trop bas.

- *Assurez-vous que le régime moteur est supérieur à 1 900 tr/min (600 ACE).*

SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Témoin, messages et codes sonores

Le ou les témoins de l'indicateur vous informent d'une anomalie ou d'une condition particulière.







TYPIQUE — TÉMOINS


Le témoin peut clignoter seul ou en association avec un autre témoin.

Des signaux sonores (bips) seront émis pour attirer votre attention.

Consultez le tableau ci-dessous pour plus de détails.

REMARQUE : Certains des témoins repris dans la liste ne s'appliquent pas à tous les modèles.

TÉMOIN(S) ALLUMÉ(S)	SIGNAL SONORE	DESCRIPTION
	4 bips courts toutes les 30 secondes.	Le moteur est en surchauffe, réduisez la vitesse de la motoneige et conduisez sur de la neige molle ou arrêtez immédiatement le moteur et laissez-le refroidir. Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement, reportez-vous à la section <i>ENTRETIEN</i> . Si le niveau du liquide de refroidissement est correct et que la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste.
		Réduisez la vitesse ou arrêtez le moteur. Laissez le moteur refroidir puis redémarrez. Si la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste.
	Bips courts se répétant rapidement	Surchauffe critique Arrêtez immédiatement le moteur et laissez-le refroidir. Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement, reportez-vous à la section <i>ENTRETIEN</i> . Si le niveau du liquide de refroidissement est correct et que la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste.
		Surchauffe critique Arrêtez immédiatement le moteur et laissez-le refroidir. Si la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste. Ne faites pas fonctionner le moteur si le problème persiste.
	4 bips courts toutes les 5 minutes	Indique un état de tension de batterie faible ou élevée. Adressez-vous à un concessionnaire Ski-Doo autorisé.
	4 bips courts	Défaillance du moteur, contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix dès que possible.

TÉMOIN(S) ALLUMÉ(S)	SIGNAL SONORE	DESCRIPTION
—	4 bips courts toutes les 5 minutes	Détonation du moteur (le régime est limité lorsque cette condition se produit). - Assurez-vous que le carburant recommandé est bien utilisé. - Vérifiez la qualité du carburant et remplacez-le si nécessaire. - Si la défaillance persiste, contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.
—	4 bips courts toutes les 5 minutes	Le régime du moteur est limité pour le protéger lorsque certaines pannes se produisent.
—	Bips courts se répétant rapidement	Procédure d'arrêt forcé en raison d'une surchauffe du moteur ou d'un problème de la pompe à carburant; enlevez le capuchon du cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur et contactez un concessionnaire Ski-Doo autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.
D.E.S.S.	2 bips courts	Clé correcte, véhicule prêt à fonctionner.
	2 bips courts, se répétant lentement	Lecture de la clé impossible (mauvaise liaison). Vérifiez que la clé est propre et qu'elle est correctement installée.
	Bips courts se répétant rapidement	Clé non valide ou clé non programmée. Utilisez la clé adéquate pour le véhicule ou faites-le programmer.
 (clignotant)	—	Problème de capteur du niveau de carburant.
—	—	Actionnement de la manette des gaz pendant une tentative de démarrage du moteur (le moteur se lance, mais ne démarre pas). Relâchez la manette des gaz pour démarrer.
—	—	Actionnement à fond de la manette d'accélérateur pendant une tentative de démarrage du moteur (le moteur tourne au démarreur, mais ne démarre pas). Relâchez la manette des gaz pour démarrer.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : MOTONEIGES SKI-DOO® 2019

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« **BRP** »)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2019 vendus par les concessionnaires BRP agréés (tel que défini ci-après) aux États-Unis et au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES PLUS HAUT QUI PEUVENT, PAR CONSÉQUENT, NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'œuvre);

- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces ou d'accessoires n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Dommages entraînés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence ou une utilisation sur une surface autre que la neige ou non conforme aux opérations recommandées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation d'essences, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (reportez-vous au Guide du conducteur);
- Ingestion d'eau ou de neige;
- Préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage excessif, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.
- Dommage suite à l'installation de clous sur les chenilles si l'installation n'est pas conforme aux instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : la date de livraison au premier acheteur au détail ou; la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour les périodes suivantes :

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée ou commerciale. Cependant, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre d'une année donnée expirera au 30 novembre de l'année suivante.

Pour les composants du système des gaz d'échappement, se reporter à *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS REQUISES PAR LA GARANTIE

L'exécution de la garantie n'est valable **que si** chacune des conditions ci-après est remplie :

- La motoneige Ski-Doo 2019 a été achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des motoneiges Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue (« **le concessionnaire BRP** »).
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;

- La motoneige Ski-Doo 2019 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2019 doit avoir été achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès l'apparition d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire Can-Am dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture et dans les conditions de la présente garantie. Aucune réclamation de rupture de garantie ne peut être cause d'annulation ou de résiliation de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de

couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant :

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquez avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquez avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

© 2018 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce moteur neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, remplit deux conditions :

1. Ils sont conçus, fabriqués et équipés de telle sorte qu'ils sont conformes au moment de la vente à l'acheteur final avec les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.
2. Ils sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication qui peuvent les empêcher de répondre aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Si la condition de garantie est remplie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires Ski-Doo autorisés, sauf pour des réparations d'urgence tel que requis par l'article 2 de la liste suivante.

En tant que fabricant, certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP tant que l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel à sa configuration appropriée dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la demande de garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de toute essence qui est couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que cette essence pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel et l'opérateur peut facilement trouver l'essence appropriée. Reportez-vous la section Entretien et celle sur les spécifications de l'essence.

Période de garantie liée aux émissions

La Garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants liés aux émissions d'échappement	200	30	4 000
Composants liés au système de récupération des vapeurs d'essence	S. O.	24	S. O.

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé par un moteur, y compris les composants suivants :

1. Pour les émissions d'échappement, les composants en lien avec les émissions comprennent des pièces de moteur liées aux systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme un composant du système de récupération des vapeurs d'essence :
 - Réservoir d'essence
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite de carburant
 - Raccords de canalisation de carburant
 - Fixations*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électroniques*
 - Diaphragmes de commande à dépression*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Robinets de purge
 - Tuyaux de vapeur
 - Séparateur liquide/vapeur
 - Filtre à charbon actif

- Support de montage du réservoir à charbon actif
 - Port de connexion de purge du carburateur
4. Les composants en lien avec les émissions comprennent également toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de la portée

En tant que fabricant, certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inapproprié de la part du propriétaire ou de l'exploitant, soit accidentellement pour lequel le fabricant n'a aucune responsabilité ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation par l'utilisateur du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions au sujet de votre droits et les responsabilités de garantie, veuillez contacter Bombardier Produits Récréatifs au 1 888 272-9222.

* En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence

* Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTONEIGES SKI-DOO® 2019

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2019 vendues par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des motoneiges Ski-Doo (« **distributeur/concessionnaire Ski-Doo** ») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les états membres de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« **EEA** »), la Turquie, des pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CIS** ») (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan) et de la Turquie, contre tout défaut de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).

Ni un distributeur/concessionnaire Ski-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- Dommages entraînés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la course ou une utilisation sur une surface autre que la neige ou non conforme aux opérations recommandées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation d'essences, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (reportez-vous au Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Dommage suite à l'installation de clous sur les chenilles si l'installation n'est pas conforme aux instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée ou commerciale. Cependant, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre d'une année donnée expirera au 30 novembre de l'année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Rien dans ces modalités de la garantie devraient être utilisés pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la Competition and Consumer Act 2010 (Cth), y compris l'Australian Consumer Law ou toute autre loi, où de le faire serait contraire à cette loi, ou faire en sorte qu'une partie des présentes modalités soit non avenue. Les avantages qui vous sont donnés sous cette garantie limitée sont en plus des autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits viennent avec des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de l'Australian Consumer Law. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit d'avoir les produits réparés ou remplacés si les produits ne parviennent pas à être de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

L'exécution de la garantie n'est valable **que si** chacune des conditions ci-après est remplie :

- La motoneige Ski-Doo 2019 a été achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur Ski-Doo agréé à distribuer des motoneiges Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2019 doit être achetée dans le pays ou l'union de pays où le propriétaire réside.
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès l'apparition d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Ski-Doo dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice ; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire Ski-Doo une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire Ski-Doo et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation de rupture de garantie ne peut être cause d'annulation ou de résiliation de la vente de la motoneige au propriétaire.

Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire Ski-Doo. Il est recommandé de parler du problème chez le distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquez avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquez avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Pour le territoire couvert par cette garantie limitée, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées.

© 2018 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTONEIGES SKI-DOO® 2019

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* **garantit ses motoneiges Ski-Doo 2019 vendues par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des motoneiges Ski-Doo (« distributeur/concessionnaire Ski-Doo ») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les états membres de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEA »), la Turquie, des pays membres de la Communauté des États indépendants (« CIS »**

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DES GARANTIES EXPRESSES. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur/concessionnaire Ski-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- Dommages entraînés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la course ou une utilisation sur une surface autre que la neige ou non conforme aux opérations recommandées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation d'essences, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (reportez-vous au Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris, entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations;
- Dommage suite à l'installation de clous sur les chenilles si l'installation n'est pas conforme aux instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée et DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation commerciale. Cependant, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre d'une année donnée expirera au 30 novembre de l'année applicable. Une motoneige est à usage commercial lorsqu'elle est

destinée à générer des revenus ou utilisée en relation avec des postes ou emplois au cours de la période de garantie. Elle est aussi à usage commercial lorsque, à tout moment au cours de la période de garantie, elle comporte des étiquettes commerciales ou est immatriculée pour un usage commercial.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

L'exécution de la garantie n'est valable **que si** chacune des conditions ci-après est remplie :

- La motoneige Ski-Doo 2019 a été achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur Ski-Doo agréé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2019 doit être achetée dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans le CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès l'apparition d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Ski-Doo dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire Ski-Doo une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire Ski-Doo et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation de rupture de garantie ne peut être cause d'annulation ou de résiliation de la vente de la motoneige au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise en dehors de l'EEE, CEI, ou en Turquie le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire Ski-Doo. Il est recommandé de parler du problème chez le distributeur/concessionnaire Ski-Doo autorisé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquez avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquez avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres sociétés affiliées de BRP distribuent et offrent les services reliés aux produits.

© 2018 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

MODALITÉS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les modalités suivantes ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de marchandises similaires à cet égard et, le cas échéant:
 - Corresponde à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. De plus, BRP et ses sociétés affiliées pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez contacter BRP :

Par courriel: **privacyofficer@brp.com**

Par courrier: BRP

Conseiller juridique principal, protection des renseignements personnels
726 St-Joseph
Valcourt, QC
Canada
JOE 2LO

NOUS JOINDRE

www.brp.com

Amérique du Nord

565, rue de la Montagne
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Sturtevant, Wisconsin, U.S.A.
10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177
États-Unis

Sa De Cv, Av. Ferrocarril 202
Parque Ind. Querétaro, Lote2-B
76220
Santa Rosa Jáuregui, Oro., Mexico

Europe

Skaldenstraat 125
B-9042 Gent
Belgique

Itterpark 11
D-40724 Hilden
Allemagne

ARTEPARC Bâtiment B
Route de la Côte d'Azur, Le Canet
13590 Meyreuil
France

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Norvège

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

Formvägen 16
S-906 21 Umeå
Suède

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne
Suisse

Océanie

6 Lord Street
Lakes Business Park
Botany, NSW 2019
Australie

Amérique du Sud

Rua James Clerck Maxwell, 230
TechnoPark Campinas SP 13069-380 Brésil

Asie

15/F Parale Mitsui Building,8
Higashida-Cho, Kawasaki-ku
Kawasaki 210-0005
Japon

Room Dubai, level 12, Platinum Tower
233 Tai Cang Road
Xintiandi, Lu Wan District
Shanghai 200020
PR Chine

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous changez d'adresse ou si vous êtes le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez en aviser BRP :

- En contactant un concessionnaire Ski-Doo autorisé.
- **Amérique du Nord seulement** : en appelant au 1 888 272-9222.
- En postant une des cartes de changement d'adresse des pages suivantes à l'une des adresses de BRP indiquée dans la rubrique *NOUS JOINDRE* du présent guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : Si votre véhicule est volé, vous devez en aviser BRP ou un concessionnaire Ski-Doo agréé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

***Cette page est
vierge intentionnellement***

***Cette page est
vierge intentionnellement***

⚠ AVERTISSEMENT

**LIRE LE PRÉSENT GUIDE DU CONDUCTEUR, LES
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ APOSÉES SUR LE
VÉHICULE ET REGARDER LE DVD DE SÉCURITÉ
AVANT DE CONDUIRE LE VÉHICULE.**



619 900 967_FRCA
GUIDE DU CONDUCTEUR, SÉRIE SKANDIC/FRANÇAIS

U/M:P.C.